

---

# **Conseil départemental du Morbihan**

---

**Procès-verbal  
de la réunion du 16 décembre 2022**

## Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 <sup>ère</sup> élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 <sup>er</sup> avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLEK Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

**Procès-verbal**  
**du conseil départemental du Morbihan**  
**Réunion du vendredi 16 décembre 2022**

Le vendredi 16 décembre 2022, à 10 heures,  
le conseil départemental du Morbihan  
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,  
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

*Procès-verbal approuvé par le conseil départemental  
lors de sa réunion du 17 mars 2023*

*La séance débute à 10 h.*

**LE PRÉSIDENT** – Nous allons commencer notre séance. Je passe immédiatement la parole à Karine BELLEC, qui va faire l'appel.

*(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)*

**Sont présents :** Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUE, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.

**Sont absents :** Stéphane HAMON (a donné pouvoir à Rozenn GUEGAN), Marie-Christine LE QUER (a donné pouvoir à Fabrice ROBELET), Hania RENAUDIE (a donné pouvoir à Nicolas JAGOUDET).

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Le quorum est atteint. La session peut débuter. S'agissant du procès-verbal, il n'est pas encore finalisé car notre dernière session s'est tenue très récemment. Nous aurons lors de notre prochaine session deux procès-verbaux à approuver.

Au titre des vœux et questions orales, nous n'avons pas de vœux mais nous avons une question orale. Elle est arrivée hors délai, mais l'intention de l'envoyer dans les délais était là. Nous allons dire ça comme ça. Cette question est arrivée à 6 h 51 ce matin. Il y a eu un petit problème je crois dans votre groupe. Néanmoins, elle devait être rédigée avant. Nous en avons parlé avec M. GIRARD. Dans ma grande mansuétude, je vais accepter que l'on traite cette question orale.

Nous prendrons cette question orale pour peu que nous soyons dans les délais puisqu'il faut qu'à 18 heures nous soyons à la Sainte-Barbe. Normalement, ça devrait être bon et nous devrions pouvoir traiter cette question orale relative à un sujet qui nous est cher : l'île de Berder. Nous essaierons de traiter ça si nous finissons dans les délais, considérant que l'intention de l'envoyer avant 17 heures, qui est l'heure du règlement intérieur, était là.

Nous allons comme d'habitude avoir trois interventions, la mienne en tant que président, celle de Damien GIRARD en tant que président du groupe de l'opposition, puis celle de Ronan LOAS en tant que porte-parole de la majorité, après quoi nous prendrons l'ensemble des bordereaux qui sont prévus. Il y a quand même beaucoup de bordereaux qui sont aujourd'hui soumis, 29 bordereaux. Il y aura quelques bordereaux pour lesquels un certain nombre de conseillers départementaux devront sortir, mais je le préciserai à ce moment-là, puisqu'ils sont dans divers conseils d'administration de CAUE, de l'agence de développement du tourisme, de la semaine du golfe, des paysages de mégalithes. Nous en reparlerons tout à l'heure, au moment des votes.

## Déclaration liminaire du président

---

**LE PRÉSIDENT** – Notre session d'aujourd'hui est presque intégralement consacrée aux propositions budgétaires. C'est la tradition maintenant, en décembre. Depuis quelques années nous votons notre budget au mois de décembre pour être pleinement opérationnels dès début janvier, permettre de réaliser les investissements dont nous avons besoin et remplir toutes nos missions au service des Morbihannaises et des Morbihannais.

Naturellement, ce budget reprend les orientations budgétaires qui ont été présentées le mois dernier. Vous allez me dire, c'est normal, même si peut-être que l'opposition espérait que nous puissions infléchir ici ou là telle ou telle position, mais sans doute en reparleront-ils tout à l'heure.

J'espère néanmoins que le temps qui s'est écoulé entre notre dernière session et celle-ci vous aura aussi permis d'écouter les arguments qui étaient les nôtres et peut-être d'arriver à un vote à l'unanimité parce qu'au-delà des divergences qui peuvent être les nôtres, il n'y a pas me semble-t-il par rapport à d'autres assemblées dans d'autres secteurs des divergences si majeures, au-delà bien sûr des postures politiques que l'on est obligé de tenir un petit peu. Donc un souhait de l'unanimité peut être quelque chose à portée de main. On verra tout à l'heure.

Ça pourrait d'ailleurs être un symbole dans cette période compliquée, assez anxiogène. Et on en rajoute peut-être de plus en plus sur tous les sujets, mais on y reviendra tout à l'heure.

À notre sens, un budget se construit aussi dans la durée, avec des principes qui doivent être clairs. Nous avons été élus avec un programme en 2021. Nous avons bien l'intention de le mettre en œuvre et nous sommes élus jusqu'en 2028. Qu'il y ait ici ou là des prises en compte des évolutions qui se feront naturellement entre les deux, ça me paraît assez logique, mais qu'on ait une politique du zigzag entre 2021 et 2028, ne comptez pas sur nous. On sait où on va. Nous avons été élus sur ces éléments et nous avons bien l'intention de mettre tout ça en œuvre.

Nous pensons, en tout cas dans la majorité départementale, que la constance en politique est un élément décisif, là où l'État est inconstant, il louvoie, il sacrifie souvent à la mode du moment, au détriment nous semble-t-il de l'intérêt national qui veut au contraire que l'on porte des politiques sur des durées assez longues. On le voit dans le domaine de l'énergie, on le voit dans bien d'autres domaines.

Ce sont ces politiques de zigzag qui font qu'aujourd'hui la France est particulièrement exsangue et nous avons besoin de visions, comme le général de GAULLE pouvaient les porter, sur du long terme et de s'y tenir, là où il y avait parfois quand même une certaine constance de la position de l'État, on va dire entre de GAULLE jusqu'au président SARKOZY, on a eu sur un certain nombre de sujets majeurs et régaliens, notamment l'énergie, quand même une certaine constance là où depuis on a eu beaucoup de louvoisements, et malheureusement c'est au détriment de notre pays. La constance, c'est aussi à nos yeux un gage de qualité.

Nous héritons aussi de nos prédécesseurs, entre guillemets, mais la gestion ici de mes prédécesseurs et de nos prédécesseurs dans l'assemblée départementale a fait qu'aujourd'hui nous avons des finances de qualité et une bonne santé financière qui nous permet justement d'aborder l'avenir avec optimisme.

La constance, elle se traduit aussi dans différents documents pluriannuels, dans nos programmes, dans nos schémas, dans nos plans, tout un tas de mots, mais qui pour nous ont un sens. On n'est pas forcément que dans la théorie du plan. Dans le temps, il y avait un ministre au plan si vous vous souvenez, où dans un certain nombre de pays communistes ou socialistes le plan était de rigueur, mais ici on est plutôt dans des schémas, des plans, des programmes qui ont vocation à être pragmatiques, efficaces, et à permettre de mettre en œuvre les politiques qui nous sont confiées. Je l'ai rappelé lors du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu. Ce sont 1 Md€ qui sont prévus au plan

pluriannuel d'investissement, plus de 1 Md€ pour la période 2023-2028. Jamais notre département n'a prévu d'investir autant dans une telle durée. Donc c'est une somme énorme au service de nos habitants et de nos territoires dans bien des domaines et là aussi j'y reviendrai.

Parmi ces sommes, plus de 150 M€ sont prévus sur nos collèges. Là aussi, c'est un élément majeur dont nous avons la responsabilité. À titre d'exemple, en 2023, vous l'avez vu dans vos documents, ce sont ainsi les collèges de Saint-Jean-Brévelay et de Lanester sur lesquels nous allons engager nos programmes et c'était des engagements que nous avons faits. L'un est dans un secteur rural avec aucun collège public à 15 ou 20 km à la ronde et l'autre qui est dans un secteur qui mérite de fortes réhabilitations, un secteur un petit peu plus difficile, mais à chaque fois des réunions ont lieu avec les élus, avec les maires concernés et c'est bien notre ambition.

Cette session aussi c'est celle où on présentera le schéma de l'autonomie 2023-2028. On aura aussi en 2023 l'approbation du plan départemental de l'insertion, que nous avons quelque peu différé compte tenu des travaux en cours sur France Travail et que nous avons bien l'intention d'approuver au plus vite. Nous aurons également l'approbation du schéma des espaces naturels sensibles et de la randonnée. Nous aurons aussi le schéma des mobilités qui comprendra les infrastructures routières et les mobilités douces, en vous rappelant aussi qu'en 2020 avait été voté le schéma de l'enfance, ce qui veut dire que l'ensemble de nos schémas auront été votés au cours de l'année 2023. Donc nous aurons une vision claire pour l'ensemble de nos compétences. C'est quand même un gros travail d'élaborer l'ensemble de ces schémas. Ça veut dire que pour les années à venir au moins on sait où on va, on aura élaboré l'ensemble de ces schémas.

Et puis, l'objectif pour nous ce n'est pas des beaux schémas dans des papiers glacés bien imprimés, bien mis en page, sans consistance avec du tartinage où on est payé au poids. Ici, l'objectif c'est qu'on en dit le moins possible mais on en fait le plus possible. Mais il faut être clair sur ce qu'on veut. Donc ces schémas, ils ont une vocation très opérationnelle. Ce sont des documents clairs. Ce sont des documents concrets qui doivent se traduire par des actions déterminées avec des objectifs qui ont été établis et surtout des résultats qui sont mesurables. C'est ce que l'on veut et c'est le cas notamment du schéma de l'autonomie qui sera présenté aujourd'hui.

Sans anticiper le débat, on peut dire qu'on a ici un schéma de l'autonomie qui est vraiment de grande qualité. Moi je voudrais en remercier les acteurs, parmi lesquels Karine BELLEC, notre vice-présidente en charge notamment du handicap, Fabrice ROBELET, notre vice-président en charge de la dépendance, et puis Marie-Odile JARLIGANT, la présidente de la commission, et je crois d'ailleurs qu'ils interviendront tous les trois sur ce schéma. Donc merci aussi à nos services départementaux qui se sont beaucoup mobilisés et aussi à l'ensemble de nos partenaires parce qu'on n'élabore pas ça seuls. Bien sûr que les élus sont à la manœuvre, bien sûr que les services sont à la plume aussi. Mais naturellement cela doit répondre à des vraies attentes et le retour de l'ensemble des partenaires, des associations a été fondamental et je remercie toutes celles et ceux qui ont été impliqués dans cette phase de concertation parce que c'est aussi une construction et nous avons le schéma qui est pragmatique et qui est concret, qui finalement pourrait se traduire de la manière suivante : « *Bien vieillir et mieux vivre son handicap dans le Morbihan.* »

C'est ce qu'on s'est donné comme objectif avec naturellement l'adaptation de l'offre d'hébergement et de services, l'évolution des pratiques. On insiste aussi bien sûr sur la prévention et puis sur les dynamiques transversales, qui sont ô combien importantes, y compris avec l'ensemble de nos autres politiques départementales dans quelque domaine que ce soit, y compris le sport, la culture, qui peuvent avoir un lien avec ces sujets. Ce sont vraiment des documents qui sont transversaux.

Ce schéma est aussi fondé sur un plan d'investissement sérieux, parce qu'il faut aussi y mettre clairement des moyens, et je crois pouvoir le dire, c'est l'un des plus ambitieux au niveau national en matière d'autonomie. Donc, cette feuille de route, nous semble-t-il, mais nous aurons l'occasion d'en débattre, est remarquable. Mais comme on fixe une feuille de route pour une certaine durée et que des choses évolueront sans doute vu le contexte

national, le cadre réglementaire, nous serons aussi parfois bougés. Être flexible et innover, c'est ce qu'on attend naturellement de nous.

Mais c'est aussi le cas dans certains domaines. On le voit dans nos établissements pour les personnes en situation de handicap ou pour les personnes âgées. Le sujet de la crise énergétique est réel, sur le coût de fonctionnement de ces établissements, et ça met même en péril l'ensemble des autres activités, et donc la transition énergétique, y compris pour ces établissements est totalement nécessaire et nous interviendrons naturellement à leurs côtés comme nous le faisons aussi dans nos propres politiques. Quand on parle de 150 M€ d'investissements dans les collèges, c'est aussi très clairement beaucoup de travaux de rénovation énergétique, comme nous allons le faire dans d'autres domaines.

Nous allons aussi multiplier nos véhicules électriques notamment, mais j'avoue que notre maquette budgétaire telle qu'elle est construite aujourd'hui, puisqu'en fait nous sommes dans différentes lignes budgétaires, ça ne fait pas forcément apparaître l'effort en matière de transition. En matière d'effort de transition énergétique, il n'est pas forcément lisible dans le budget, mais il est là. Il est bien réel et il est efficace

On investit vraiment des M€ sur ce sujet et nous continuerons de le faire. Comme par exemple, l'une des mesures que nous venons de proposer, dans le cadre du programme de solidarité territoriale, la majoration de cinq points pour les communes et EPCI, des programmes de solidarité départementale lorsque les travaux portent sur des travaux de rénovation énergétique notamment. Cinq points, ce ne sont pas 5 %. C'est cinq points en plus, ce qui veut dire qu'en moyenne c'est 21 % d'augmentation de l'aide départementale pour les communes et les EPCI, ce que nous avons chiffré pour notre part à 3 M€ supplémentaires en dehors de tous les travaux que nous faisons nous-mêmes. Ce sont 3 M€ d'aides supplémentaires aux collectivités qui seront mises à travers cela. Finalement, on a voulu un programme simple, efficace. Vous avez votre PST, si vous investissez dans les dispositifs de transition, alors on majore de cinq points. C'était, je me souviens, une interrogation que nous avons reçue de la part de l'opposition. On a essayé d'y répondre parce que la question était tout à fait légitime.

On doit aussi s'adapter, comme nous le faisons, sur bien des domaines. Je veux prendre l'exemple de la protection de l'enfance, notamment sur les assistants familiaux pour les enfants. Vous savez que depuis la loi TAQUET notamment, le conseil départemental du Morbihan a des rémunérations qui sont en moyenne 23 % au-dessus des minimums fixés par la loi. Je ne veux pas dire que tous les départements sont au minimum, mais beaucoup le sont. Nous sommes ici à 23 % au-dessus. C'est aussi pour ça que nous avons peut-être plus d'assistants familiaux, mais il faut renforcer l'attractivité de ces métiers. Donc nous avons aussi choisi dans ces bordereaux d'augmenter l'allocation des loisirs familiaux. C'était nous semble-t-il important de participer aussi aux frais de permis de conduire pour ces jeunes, d'augmenter aussi l'allocation pour les vélos, les vélos électriques par exemple.

Finalement, c'est ce que nous souhaitons mettre en œuvre. Et je dois dire que la campagne d'information que nous avons aussi lancée pour favoriser le recrutement des assistants familiaux marche. Nous avons aujourd'hui 20 % de nos assistants familiaux qui ont plus de 60 ans. 70 % ont plus de 50 ans. Donc l'enjeu est vraiment sur le renouvellement. Nous avons, notamment avec Dominique LE NINIVEN, lancé un appel pour que celles et ceux qui ne connaissent pas ce métier puissent éventuellement le découvrir. On les accompagne dans nos services et nos sessions d'information, qui avant étaient parfois annulées faute de combattants, font le plein.

Ça veut dire que l'information que nous avons faite sur les réseaux sociaux, via la presse quotidienne régionale, via la presse locale dans tous les hebdomadaires, marche et nous avons des sessions qui sont pleines. Donc c'est bien. C'est un enjeu majeur pour nous et c'est une mission noble que de s'occuper de ces jeunes. Donc merci à nos services qui accompagnent. Merci à ces personnes qui accompagnent ces jeunes. Je ne sais pas si vous avez vu la petite vidéo que nous avons faite. Elle est remarquable parce que je trouve que nos assistants familiaux parlent avec le cœur de l'exercice de leur métier et j'espère que ça donnera des envies de pouvoir nous aider dans ce domaine.

Notre objectif aussi, troisième sujet, c'est quand même la simplicité et l'efficacité. Normalement, vous allez me dire ça doit être la règle. Sauf que faire simple... il y en a qui arrive à faire compliqué même quand le problème est simple. Nous on essaie de faire simple quand le problème est simple mais aussi de faire assez simple quand le problème est complexe. Et on sait que souvent les sujets sont assez complexes ici. Il est de bon ton parfois de simplifier à outrance, mais il faut quand même qu'on ait des dispositifs qui répondent aux besoins, qui soient efficaces, qui soient simples et nous sommes finalement, ne l'oublions pas, au service des Morbihannaises et des Morbihannais, et des communes, et ils peuvent se perdre dans tous nos dédales de dispositifs.

Quand on voit le sujet du non-recours aux droits, il est peut-être parfois parce que les droits ne sont pas connus, mais parfois aussi parce qu'ils sont trop complexes et quand on se met à la place du citoyen ou même de la petite commune qui voit tous nos dispositifs, ils ferment le livre avant de l'avoir ouvert. Donc en fait il faut que nous ayons présent à l'esprit que nos dispositifs doivent rester simples pour répondre à des enjeux qui sont réels mais ils doivent toujours être au service de nos habitants et c'est ce que nous faisons. Et c'est peut-être pour ça d'ailleurs que nous avons plus de sollicitations. L'idée, c'est qu'ici on bannit les documents obscurs qui sont souvent un peu de l'entre soi. On doit aussi favoriser des accueils téléphoniques de qualité et je sais que la montée en puissance par exemple des espaces autonomie santé et senior pour aider les familles est aussi essentielle, et je remercie les structures partenaires.

La quatrième caractéristique, je pense c'est aussi la sobriété budgétaire. Aujourd'hui, on parle de sobriété à tous les étages, notamment énergétique, mais il y a une sobriété qu'on oublie un peu, c'est la sobriété budgétaire. Pour autant, c'est un terme qui devrait s'appliquer à tout le monde. On a forcément des conceptions parfois opposées, les différences peuvent être plus ou moins marquées selon les oppositions, mais on n'a pas l'intention comme dans la ville de Paris d'augmenter de plus de 50 % nos impôts. On n'a pas l'intention, comme l'État, de vivre au-delà de son train de vie. Et, il faut aussi que tout le monde arrête de crier que l'État donne plus. L'État est aux abois. Il est virtuellement en faillite. Il ne tient que par le soutien des banques.

Je me souviens d'un ancien président de la République qui avait dit : « *l'ennemi, c'est la finance* ». L'ennemi n'est pas la finance. L'ennemi, c'est ceux qui gèrent mal leurs collectivités, qui sont du coup loin de la finance. Mais quand on gère bien sa collectivité, l'ennemi n'est pas la finance. Là, il faut avoir une attitude responsable. C'est aussi une constance de notre part. J'entends bien que parfois on pourrait nous dire : il faut ouvrir un peu plus le cordon de la bourse. Sauf que, et je le répète à chaque fois, pourquoi est-ce qu'ici on peut mener un certain nombre de politiques efficaces ? Parce que quand on estime qu'une politique est bonne, qu'elle doit être menée, eh bien ici on a les moyens de la mettre en œuvre, alors qu'au niveau de l'État il y a plein de bonnes politiques à mettre en œuvre sauf que l'État n'a plus rien. Donc, il n'arrive plus à mettre en place des politiques qui seraient ô combien nécessaires. Nous serons toujours prudents. Nous n'allons pas inscrire plus de recettes que prévu. Nous aurons naturellement un débat sur les DMTO, je m'en doute bien, et vous pourrez peut-être trouver que nous sommes prudents, mais nous avons simplement pris la moyenne des cinq dernières années. Aujourd'hui, ce qu'on nous dit et ce que nous disent un peu les spécialistes, c'est qu'il est prudent d'être assez prudent dans ce domaine au regard de ce qu'on voit arriver.

L'augmentation significative des taux d'intérêt et la solvabilité des ménages font que ça baisse. Cette année sera à peu près équivalente à la précédente, mais ce qu'il est intéressant de voir, c'est que nous avons pris de l'avance au 1<sup>er</sup> semestre que nous prenons du retard au 2<sup>ème</sup> semestre. Et ça va sans doute aller en descendant. Donc on a inscrit plus que l'année dernière au budget, mais moins que le réalisé. J'espère juste qu'on tiendra ce qu'on a prévu parce que le risque serait d'inscrire des recettes qu'on n'aurait pas et par contre d'aller imaginer de la dépense en face. Nous estimons qu'il faut être plutôt prudent dans ce domaine.

Au conseil départemental du Morbihan, nous ne quémandons pas pour exercer les compétences qui sont les nôtres. Parfois, on a des sollicitations légitimes avec les autres départements de France, que certaines compétences qui nous sont transférées le soient à



l'euro réel et non qu'elles nous soient transférées avec les charges pour nous, mais nous ne quémardons pas pour exercer nos compétences, là ou d'autres collectivités, il n'y a pas besoin d'aller bien loin ici, sont toujours en train de quémarder pour exercer les compétences qui sont les leurs, parce qu'elles sont en mauvaise santé.

Je vous l'ai dit, l'État est virtuellement en faillite. La région s'émeut souvent de ne pas avoir assez d'argent. Mais, si déjà elle faisait ce qu'elle doit faire sans se mêler de ce qu'elle ne doit pas faire, ça irait mieux. Regardez la dette de la région. Ils suivent l'État, avec un peu de retard, mais ils vont dans la même direction. Ça va aussi mal. Donc il serait temps aussi que la région se ressaisisse dans ses finances. Ce serait assez logique, mais nous n'irons pas suivre cette voie-là parce que la politique c'est aussi la crédibilité. Il faut être crédible. Au conseil départemental du Morbihan, nous sommes crédibles et naturellement vous le verrez au travers des points qui seront présentés dans cette session.

Je veux juste prendre deux exemples, et tout d'abord le contrat de plan État/Région. Vous savez que le contrat de plan État/Région, dans son volet mobilité, va être discuté en 2023. Il y a eu mardi dernier une réunion en ligne et nous avons un point essentiel qui est celui du Liziec, au croisement de la RN 165 et de l'axe Rennes-Vannes. C'est le point noir routier en Bretagne. Tout le monde le sait. Donc nous devons clairement pousser pour que ça se fasse. Nous avons rehaussé notre autorisation de programme sur le sujet. Nous avons toujours dit que l'on sera, avec aussi l'agglomération de Vannes et j'en ai parlé avec David ROBO, au rendez-vous du cofinancement, et je l'ai dit au préfet encore cette semaine, au préfet de région, au plus haut niveau de l'État, en disant : nous serons capables de faire face à nos engagements et nous serons à vos côtés, mais j'entends que souvent on nous dit « *il ne faut pas faire de la route* », sauf que des voitures qui sont dans les embouteillages pendant des heures, je ne suis pas non plus convaincu que ce soit très bon en matière d'émissions. Donc, il faut résoudre ce point noir. Il faut aussi que la région le mette, là où elle ne met pas toujours un enthousiasme débordant quand il s'agit de quelque chose du Morbihan. Je pense vraiment que nous sommes les oubliés des contrats de plan État/Région sur beaucoup de domaines. Tout se discute avec les métropoles. On voit bien qu'il y a un tropisme métropolitain de la part de la région et donc nous en tout cas nous sommes prêts à financer notre part et il est clair que le département du Morbihan ne pourra pas être le sacrifié du contrat de plan État/Région. Je l'ai dit avec force au président de la région. Je le redirai avec force au président de région, que je vois avec les présidents de département le 6 janvier prochain, mais nous devons être très clairement écoutés dans ce domaine, surtout que nous sommes l'un des seuls à pouvoir financer notre part. Donc on a bien noté que la région n'a plus d'argent et qu'elle n'en mettra pas sur ce dossier, mais il faut à tout le moins l'inscrire. J'ai fait savoir à M. le préfet que ce serait casus belli si ces dossiers-là n'y étaient pas.

Vous avez bien vu que j'ai aussi pris la parole sur le RER, je ne sais pas si c'est le bon mot, de Bretagne Sud. Là aussi, nous en avons parlé. Le président de région et moi-même avec David ROBO, le président de l'agglomération de Vannes, Philippe LE RAY, de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, et Fabrice LOHER pour le Pays de Lorient, et nous avons dit, il y a plus d'un an, avant même que le président de la République ne prenne cette initiative, nous on a déjà un RER qui existe entre Quimperlé et Redon. La voie existe. Il y a plein de gares desservies. Renforçons les infrastructures, les parkings relais. Je regarde M. le maire de Questembert : il y a de plus en plus de gens qui y vont. Il faut que nos TGV circulent. On a parfois des trois ou quatre voies dans certaines gares. On peut très bien laisser passer le TGV pendant qu'un autre train y est. Il y a plein de solutions qui existent. On est conscients qu'il y aura sans doute des moyens financiers supplémentaires à mettre. J'ai dit au président de région que nous étions aussi prêts et au rendez-vous sur le sujet, y compris du cofinancement.

C'est ce que j'ai écrit au président de la République et depuis un an, j'avoue qu'on n'a pas eu de signe de vie de la région. Là, je suis très heureux qu'on nous dise que c'est une bonne initiative, mais il a fallu qu'on se rappelle un peu à tout le monde pour qu'on se rappelle de ce dossier-là. Donc là encore, nous sommes prêts. L'infrastructure existe. Il n'y a pas des milliards à dépenser en infrastructures à créer. Ça existe. On a besoin de trains et de cadencement. Pour ça, il faut un peu d'argent. On est prêt à cofinancer et on doit pouvoir y arriver. C'est une bonne initiative. On a l'intention de la promouvoir avec tous les

présidents des EPCI concernés, de Redon, de Questembert, de l'agglomération de Vannes, d'Auray Quiberon Terre Atlantique, du Pays de Lorient, mais aussi BBO, enfin toutes celles qui sont autour d'Arc Sud Bretagne, tous ces EPCI. Donc nous pourrions continuer à investir dans ce domaine.

Et puis enfin, vous savez que nous réclamons, à cor et à cris, 100 places d'EHPAD. Je le redis, nous avons les moyens de les cofinancer. J'ai reçu un courrier de l'État, mais dans un style qui est tel qu'il vous faut le lire quatre fois avant de comprendre si on vous dit oui ou si on vous dit non. Nous avons en tout cas les moyens de cofinancer notre part, tant en investissement qu'en fonctionnement parce que ces places d'EHPAD c'est du fonctionnement derrière, notamment sur l'aspect dépendance avec les 18 % de personnes qu'on aide au niveau de l'hébergement. Nous serons aussi au rendez-vous de ces places-là, dont nous avons cruellement besoin dans notre département.

Pour conclure, 2023 est assurément une année d'incertitudes, avec des guerres, avec des pandémies, avec l'inflation, avec une anxiété sur le climat. On pourrait se dire : avec tout ça, il faut fermer la boutique. Moi, je pense qu'ici on n'est pas né avec la peur et la résignation. On est né avec l'espoir et la confiance. C'est ce qui singularise le Morbihan depuis toujours. Je crois que c'est ce qui singularise aussi notre assemblée et notre majorité départementale. Alors oui, nous avons confiance en l'avenir. Oui, nous avons l'espoir, justement parce que nous sommes aussi à la manœuvre et que l'on voit ce que l'on fait.

Donc nous allons construire cet avenir ensemble. Nous allons continuer d'aider les Morbihannaises et les Morbihannais. Nous allons continuer d'avoir une collectivité bien gérée. Nous allons aussi donner peut-être l'exemple. Je pense que fin 2023, nous serons pour la première fois historiquement sous les 100 M€ d'endettement. La courbe est exactement à l'inverse de celle du national. Elle est à l'inverse non pas parce qu'on ne fait rien, on n'aura jamais investi autant, mais justement parce qu'on tient un certain nombre de dépenses, parce qu'on est fidèles à nos principes. C'est pour ça qu'on avance. Donc ici vous avez bien vu, c'est l'espoir, et ce soleil que nous voyons ce matin symbolise l'espoir qui est le nôtre. Je veux le dire à toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui dans une crise d'anxiété par la situation. Ayez confiance. Je ne vais pas faire comme faisait notre ami communiste, Gérard PERRON, je vous regarde, il était assis un petit peu comme vous mais au premier rang. Il citait Jean-Paul II à chaque fois, il avait toujours des bonnes lectures : « *N'ayez pas peur* », disait le pape. N'ayez pas peur et ici soyons confiants. Merci à vous.

Je vais laisser la parole à M. GIRARD.

**M. GIRARD** – M. le président, chers collègues, nous nous réunissons moins d'un mois après la dernière session départementale qui était dédiée aux orientations budgétaires. Aujourd'hui, nous examinons les rapports liés au budget primitif de l'année 2023 et au schéma départemental de l'autonomie, vous l'avez signifié. Je serai donc relativement bref.

Le plan départemental de l'autonomie sera évoqué par mes collègues et puis le budget primitif n'est en définitive que la traduction du débat d'orientations budgétaires. Nous avons salué les quelques avancées, mais aussi signifié les grands manques en termes sociales ou écologiques.

Tel qu'il est présenté aujourd'hui, le budget nous laisse insatisfaits. Évidemment, notre collectivité remplit des missions légales qui lui sont confiées par la loi, parfois à minima, mais aussi dans certains domaines comme pour les revalorisations salariales des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), nous les finançons sans complications alors que l'État ne complète pas l'intégralité de ce qu'il nous recommande de faire. Néanmoins, le conseil départemental du Morbihan est encore loin de la bifurcation nécessaire en matière d'écologie ou sur les questions de solidarité, où nous manquons parfois d'ambition et d'accompagnement des plus fragiles. Nous allons tout au long de la session vous proposer un certain nombre d'ajustements et de propositions qui conditionneront notre vote du budget global parce que nous aussi nous avons un programme et que nous le défendons, évidemment. Nous avons une certaine constance en la matière.

En vrai, le suspense est léger car nous savons que vous n'en tiendrez pas compte. Ainsi va la vie de nos instances démocratiques. Mais c'est une façon aussi de dire que nous

conservons notre positionnement constructif et combatif au service des Morbihannaises et des Morbihannais et des générations à naître.

Comme je l'ai dit en préalable, beaucoup a été dit lors de la dernière session. Je vais me concentrer cette fois-ci sur trois points qui nous semblent importants et sur lesquels nous n'avons pas toujours eu de réponse par le passé. Je vais évoquer le fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour répondre à la précarité énergétique qui explose, la question du logement et particulièrement du logement social, et puis je vais évoquer ici la réforme du RSA et les expérimentations possibles.

Le dernier rapport de l'observatoire des inégalités est sorti récemment. Il dresse un état des lieux de la pauvreté. Dans notre région, elle est proportionnellement moins forte qu'ailleurs en France. Le Morbihan et les Côtes-d'Armor sont les départements de la Bretagne où le pourcentage est plus élevé. Bien sûr, nous avons des dispositifs d'intervention pour les plus pauvres, mais la misère existe toujours et les inégalités se sont en réalité renforcées dans la dernière période. Le décile le plus pauvre s'est globalement appauvri quand le décile le plus favorisé a vu ses revenus démultipliés, invalidant s'il était nécessaire cette théorie fumeuse du ruissellement.

Les auteurs de l'observatoire des inégalités soulignent également qu'eux-mêmes ont du mal à mesurer l'ensemble des diverses précarités. Celle des étudiants par exemple est non mesurée, non quantifiée. De nombreux invisibles qu'il est difficile d'aider sans politique consistant à aller vers ces populations. Ces politiques sont trop peu existantes et trop peu soutenues dans le Morbihan jusqu'à présent.

Concernant le fonds de solidarité pour le logement, dans le budget qui nous est présenté pour 2023, l'enveloppe dédiée au FSL est de 3 M€ contre 3,13 M€ en 2022. Pourquoi cette baisse ? Est-ce un déni de réalité ? À l'heure où les factures des ménages explosent, où pas un jour ne se passe sans que l'on trouve des articles de journaux sur des personnes qui ne se chauffent plus ou a minima car elles sont incapables de faire face à la hausse des tarifs de l'énergie, le département prévoit de dépenser moins pour les personnes en précarité énergétique. Mais il est possible que le système que vous avez mis en place, « *dossier difficile à compléter* », ce sont les retours qui nous sont faits par certains CCAS, et j'ai entendu tout à l'heure que vous évoquiez qu'il fallait simplifier au maximum et que c'était aussi dans la logique « d'aller vers », et c'est aussi vers ça que nous vous encourageons à aller concernant cette mesure du FSL. Donc voilà pour l'aspect administratif du dossier.

Et le FSL est probablement trop restrictif quant au public visé. Aujourd'hui, c'est 45 % du revenu maximal pour l'accès au logement social. Si on est au-dessous de ce plafond, on peut accéder au FSL. Il nous semble que vu la période, il faut remonter ce plafond. Cela peut expliquer le fait que beaucoup de ceux qui devraient pouvoir être aidés n'y accèdent pas.

Nous demandons depuis plusieurs mois une simplification des dossiers, un relèvement du plafond permettant d'accéder à ces aides, une hausse des aides possibles. Je fais une petite incise là-dessus aussi, sur ce FSL. En fait, il a d'autres conséquences. Cette semaine, en conseil communautaire de Lorient Agglomération, sur la question du tarif de l'eau, il a été évoqué le fait qu'il serait mis en place par Lorient Agglomération des chèques pour aider ceux qui, sur ce territoire, ont du mal à faire face à cette augmentation. En fait, le critère c'est le critère FSL. Le fait de pouvoir le rehausser ici aurait des conséquences plus larges sur d'autres territoires. J'imagine que ce type de dispositif existe ailleurs dans le Morbihan.

Vous ne pouvez pas dire que vous voulez faire de ce mandat celui du social quand dans le même temps vous fermez les yeux sur une hausse des dépenses obligatoires, à savoir l'énergie qui est inédite dans notre histoire et qui souvent est l'ultime coup de butoir dans des budgets très contraints.

Je vais maintenant passer au logement. C'est aussi un sujet qui est bien à l'esprit des Morbihannais et des Morbihannaises, voire de ceux qui voudraient en définitive le devenir. Les prix de l'immobilier se sont envolés. Bon nombre de personnes renoncent à des études ou à un travail, ne trouvant pas de quoi se loger, ou se retrouvent à des distances importantes, générant trafic routier, pollution, dépenses contraintes et budgets étranglés.

Vu de notre collectivité, cette activité immobilière a généré un quasi-doublement des droits de mutation à titre onéreux, flirtant ainsi avec les 200 M€ de rentrées fiscales annuelles. Nous en parlons ici régulièrement et vous l'avez évoqué.

Le logement social apparaît alors primordial sur nos territoires les plus tendus afin de permettre à une partie de nos populations et principalement aux plus pauvres de trouver de quoi se loger. Pour preuve, dans le Morbihan, plus de 18 000 demandes actives de logement sociaux sont enregistrées à l'heure où je parle, dont 78 % concernent des personnes isolées ou des familles monoparentales. C'est dans ce contexte que la création de Morbihan Habitat, regroupant les trois grands offices du département, va avoir lieu le premier le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vous avez concédé de nous laisser une place au sein du conseil d'administration, ce qui n'éteint pas la problématique de l'absence de représentation au sein du syndicat mixte ouvert ni complètement au conseil d'administration, où la représentation de nos familles politiques est sous dimensionnée par rapport au poids réel que nous représentons à l'échelle du Morbihan, même si cette question de représentation au conseil d'administration ne se traite pas qu'au sein de cet hémicycle.

À déplorer également la perte d'acteurs historiques du logement dans le collège des personnes qualifiées quand elles auraient dû intervenir dès le départ dans le syndicat lui-même.

Ceci étant, le PPI prévoit un volant annuel d'un peu plus de 6 M€ sur le logement social et les foyers de jeunes travailleurs. Le problème est qu'il est difficile puisqu'aucun élément ne nous est fourni de mesurer au service de quelle ambition. Il serait déjà nécessaire de dissocier la partie investissement pour la création de nouveaux logements sociaux et celle dédiée à la rénovation thermique du parc actuel de logement social, et de définir face à ces montants des objectifs en termes de nombre de constructions de nouveaux logements sociaux ainsi qu'en termes de logements réhabilités thermiquement. L'occasion possiblement pour le Morbihan de se doter enfin d'un plan départemental de l'habitat permettant de chiffrer les objectifs et de les suivre, plan attendu par nombre d'acteurs et de collectivités, et vous évoquiez tout à l'heure l'importance des schémas. En la matière, je crois qu'il y a à faire.

Autre écueil à éviter, même si en réalité l'État pousse en ce sens, il faut limiter à notre sens la vente de logements sociaux. En effet, l'État, après avoir démoli le modèle économique du logement social, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la fondation Abbé Pierre, notamment avec la baisse des APL, alors que l'État ne finance désormais les nouveaux logements sociaux qu'à hauteur à peu près de l'euro symbolique, l'État a donc poussé les offices à se financer en vendant le parc de logements sociaux anciens. Ce n'est pas ici que je vais vous apprendre que vendre le capital pour financer le développement de son activité n'est pas le gage d'une politique pérenne.

Malheureusement, la politique du département encourage cette politique délétère. Vous financez à hauteur de 6 000 € par logement les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ou les prêts locatifs à usage social (PLUS) à la suite d'une déconstruction ou d'une vente, mais vous ne mettez pas 1 € quand il s'agit de la création nette de logement social PLUS.

Autre point marquant, si ce n'est plus, l'organigramme du département. Il n'y a plus de service habitat depuis deux ans au sein de notre collectivité. Le département ne peut pas ne pas avoir de pilotage de cette politique en son sein. L'enjeu est trop important pour laisser le pilotage à des structures connexes. J'ai beaucoup jusque-là évoqué le logement social. C'est une politique importante.

Quand on parle de logement, évidemment il ne faut pas oublier l'habitat privé. Je soulignerai deux points en la matière qu'il y a urgence à interroger, tout d'abord l'aide à la rénovation de façade, qui n'est pas conditionnée. Elle est ainsi accessible tout autant au titre de la résidence principale que de la résidence secondaire. Quand à peu près tout le monde reconnaît qu'il y a une déstabilisation du marché notamment par la location de courte durée, il est urgent d'avoir des politiques qui n'encouragent pas ce phénomène.

Dernier point, la spécificité ilienne. Nous savons que le surcoût de la construction ou de la rénovation sur ces territoires est de 30 à 40 %. Le département doit à notre sens mettre en place des politiques adaptées pour couvrir une partie de ces surcoûts et permettre à celles et ceux qui veulent y vivre à l'année de pouvoir le faire. Le département peut davantage agir en matière de logement en se donnant une direction dédiée, en finançant plus fortement le logement social, en limitant la vente du parc actuel plutôt que de l'encourager, en définissant des objectifs de construction et de rénovation dans une période où cette tension sur le logement a généré des moyens démultipliés au département qu'il serait logique d'affecter pour permettre à toutes et à tous de se loger.

Dernier point, l'insertion. Nous l'avions évoqué la dernière fois, le gouvernement a proposé aux départements de pouvoir entrer dans une expérimentation concernant le RSA. Ainsi, la Loire-Atlantique et l'Ille-et-Vilaine, qui vous l'aurez noté je crois sont de gauche, s'en sont emparés afin de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires. Cette expérimentation va par exemple permettre de réduire le nombre de bénéficiaires par référent social ou de mettre en place des actions permettant de mieux prendre soin de sa santé, de travailler à l'accès au logement et ainsi de sécuriser sa vie personnelle pour pouvoir accéder à un emploi. Nous ne pouvons que regretter que le département du Morbihan ne s'empare pas de ces dispositifs pour mieux accompagner les personnes vers le retour à l'emploi, d'autant plus que dans le même temps bon nombre d'entreprises déclarent ne pas pouvoir trouver de salariés pour développer leurs activités.

À quelques jours des fêtes de fin d'année, un petit mot pour penser aux Morbihannaises et Morbihannais les plus modestes, aux personnes isolées, ces habitants qui se battent chaque jour face à des difficultés de la vie, à eux en priorité bien sûr et à tous les Morbihannaises et Morbihannais nous leur souhaitons de la part de notre groupe, et de l'hémicycle en général je pense, de bonnes fêtes de fin d'année. Merci.

**LE PRÉSIDENT** - Merci à vous. Je répondrai aux quelques points mais je laisserai d'abord la parole à Ronan LOAS, le porte-parole du groupe de la majorité.

**M. LOAS** – Merci. M. le président, mes chers collègues, nous allons débattre sur le budget juste après avoir débattu sur nos orientations et on pourrait toujours se poser la question : est-ce que le budget qui nous est proposé en vote est un bon budget ? À cette simple question, votre majorité répondra oui sans hésitation. Il y a peu de surprises finalement là-dedans.

D'abord, parce qu'il est en droite ligne avec les orientations budgétaires que nous avons accueillies très favorablement. Ensuite parce que lors des réunions de nos commissions, il m'a semblé qu'une véritable unanimité s'était faite sur les propositions que vous nous faites. Mais il ne suffit pas qu'un budget reçoive les louanges de la majorité pour qu'il soit nécessairement bon, qu'il réponde aux attentes de nos concitoyens, qu'il permette à nos services de mettre efficacement en œuvre les politiques que nous décidons. En effet, nous connaissons tous des collectivités au sein desquelles des budgets sont votés par des majorités mais qui ne répondent pas ou alors très partiellement à ces caractéristiques. Je n'en citerai aucune, par charité chrétienne, mais chacun aura son idée. Je pense M. le président que vous l'avez assez souligné. On pourrait quand même reparler du cas de la région. C'est vrai qu'un exemple plus parlant c'est celui du déploiement de la fibre par Bretagne très haut débit, qui est un échec, un désastre, qui est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire en termes de gestion budgétaire, de planification et les premiers pénalisés sont nos concitoyens, en particulier dans les territoires ruraux.

Pour revenir aux critères que j'ai énoncés, qu'est-ce qui démontre que le projet de budget pour 2023 est un bon projet ? Le premier élément, c'est une évidence mais encore faut-il le rappeler, tient à la solidité et au sérieux de nos finances départementales. Même notre opposition le reconnaît. La chambre régionale des comptes le souligne à chacun de ses contrôles. La direction des finances publiques de Bretagne, qui vient de publier son analyse des quatre départements bretons, l'indique clairement : « *Les finances du département du Morbihan se caractérisent par un niveau élevé de dépenses d'investissement, un volume d'autofinancement très important et par un endettement limité.* » Elle indique que les frais de personnel sont particulièrement maîtrisés. Elle signale enfin que cela ne se fait pas au détriment de la mise en œuvre de nos compétences, notamment dans le domaine social,

rappelant notamment que les volumes de finances consacrés à l'APA sont importants et que globalement les dépenses à caractère social progressent sensiblement, davantage par exemple qu'en Ille-et-Vilaine, département géré par une majorité de gauche. Comme quoi, contrairement aux idées reçues et sans polémique aucune, ce n'est pas parce qu'on est de gauche qu'on fait plus de social.

Notre situation financière est bonne. 2022 viendra le confirmer. Nous le verrons à notre session de mars 2023 avec l'examen du compte administratif. Le projet de budget 2023 va permettre de maintenir ces grands équilibres et on aurait pu remettre une note de contexte comme au DOB dans un environnement géopolitique et environnemental incertain, et c'est vrai que l'imprévisibilité est devenue la norme de nos gestions, mais il vaut mieux gérer l'imprévisibilité avec des finances saines plutôt que de se prendre un mur quand on est complètement ric-rac.

Nous allons faire plus et mieux dans bien des domaines sans pour autant dégrader nos indicateurs financiers. C'est donc le signe d'une bonne gestion. C'est le signe que cette gestion n'est pas à la merci d'accidents conjoncturels, positifs ou négatifs. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas être attentifs à certains points, mais en faisant preuve de prudence, nous pouvons continuer à produire des politiques fortes sans hypothéquer l'avenir. Je pense ici aux DMTO, qui font en permanence débat. Les rentrées ont été importantes en 2021 et en 2022, c'est une réalité, mais la réalité, comme l'a souligné M. le président, on a un certain nombre de maires ici ou de personnes aux affaires dans nos collectivités, on voit un ralentissement du volume des ventes et il ne serait pas prudent de maintenir une vision très optimiste pour l'année qui vient.

On peut effectivement adopter une vision positive, mais attention à ne pas griller une cartouche en budgétant des recettes un peu trop importantes. Néanmoins, nous n'inscrivons que 140 M€ au projet de budget 2023. Comme toujours, on va entendre l'opposition s'émouvoir ou plutôt rêver d'une inscription à 160, 170 ou pourquoi pas 180 M€. On peut inscrire et débattre de n'importe quoi, mais il vaut toujours mieux minorer les recettes et anticiper toutes les dépenses qui pourraient advenir. Je pense que c'est toujours le signe d'une bonne gestion. Dans notre collectivité on sait le faire, comme si on était en gestion d'entreprise finalement. Il suffit d'échanger avec nos collègues des autres départements pour se rendre compte que cela serait parfaitement suicidaire.

La prudence doit être de mise aussi et doit même être une exigence pour les responsables que nous sommes. Cela étant je fais remarquer à tous qu'avec ces seulement 140 M€, ces petits 140 M€, le Président nous propose néanmoins un projet de budget qui permet à notre collectivité de non seulement mettre en œuvre nos politiques mais aussi d'innover dans certains domaines et d'abonder nos moyens budgétaires.

D'un point de vue formel, la comparaison de BP à BP entre 2022 et 2023, tel qu'il figure en pages 17 et 18 du livre des rapports, doit être appréciée toujours avec une certaine distance, puisqu'on a nos budgets supplémentaires, nos DM qui font que les comparaisons de budget à budget sont toujours un peu fragiles et intellectuellement peu confortables, mais il faut l'apprécier avec cette distance et faire évoluer nos inscriptions budgétaires. En 2022, tout particulièrement, cela a été significatif.

L'opposition sera donc tentée d'en appeler à l'insincérité d'un projet de budget. Le président, à maintes et maintes reprises et à juste titre, fait litière de cet argument qui traduit souvent une difficulté à trouver des critiques réelles. En fait, un budget est établi à une certaine date avec la vision et les chiffres tels qu'on les connaît à la date à laquelle on les débat. Il prévoit des recettes, il prévoit des autorisations de dépenses, un point c'est tout. Ce sont finalement les règles comptables qui nous sont imposées.

Pour 2023, les autorisations de dépenses méritent qu'on s'y attarde un peu. Le domaine social, ce sera quasiment en fonctionnement 417 M€, soit près de 65 % de cette section, non compris en charges de personnel. Notre collègue Damien GIRARD évoquait le FSL. En tant que maire, on a un certain nombre d'élus ici, quand on a eu besoin de rallonge de FSL, on en a toujours bénéficié, en particulier dans les années de flambée des hausses de dépenses pour nos ménages. Je suis certes sur une ville où ça se passe peut-être mieux

qu'ailleurs, mais j'ai aussi une part de population en difficulté et l'augmentation des ménages qui y font appel reste forte, et à chaque fois le département a été à nos côtés.

La mise en œuvre ensuite du schéma de l'autonomie pour les secteurs concernés viendra assurément solliciter encore davantage nos moyens financiers dans les prochaines années. Je ne dévoilerai pas ce sujet, qui sera évoqué par nos collègues ayant travaillé sur le sujet.

Nous avons également le sujet de la contribution au SDIS, qui va tangenter les 30 M€. Ce n'est pas neutre. Nous avons débattu un certain nombre de mesures lors de notre dernière session. C'est apprécié de notre population, en particulier de nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, qui l'ont souligné lors des dernières Sainte-Barbe.

La ligne culture et sport fait finalement peu débat parce que les choses sont appréciées sur nos territoires, mais elle va croître de près de 12 %, ce n'est pas neutre. Comme l'a dit M. le président, ce sont des politiques sociales, sportives et culturelles qui savent, par de l'innovation, se conjuguer. Notre dernier schéma d'enseignement des pratiques artistiques et culturelles a su aussi parler solidarité, en particulier au profit des publics empêchés.

Enfin, la ligne ressources humaines, qui a été évoquée, va croître de 7 M€.

6 M€ sur le logement social, on pourrait débattre longtemps de la politique de l'habitat, c'est vrai qu'on en est l'un des acteurs majeurs, mais je tiens toujours en tant que maire à rappeler qu'il faut quand même ajuster les leviers et la vision du territoire au plus proche de la commune et c'est là-dessus que les plans locaux de l'habitat ont aussi leur utilité. On peut toujours accroître les schémas. On reviendra sur l'utilité du SRADET, mais je reste persuadé que les PLH sont les meilleurs outils, et je le dis étant l'une des communes qui a le plus produit de logements sociaux sur son intercommunalité lors du dernier bilan.

En matière d'investissement, le projet de budget prévoit une enveloppe de près de 162 M€. C'est un niveau historiquement élevé. Quand on est à ce niveau-là, on ne peut pas progresser très fortement, notamment du fait des limites techniques et administratives en matière d'investissements directs, les routes, les collèges, on reviendra sur ces lignes-là, ou du fait des capacités financières de nos partenaires pour les investissements indirects en particulier pour les communes. C'est-à-dire qu'à un moment on est aussi lié à la capacité d'investissement de nos collectivités locales. Je ne l'ai pas dit, mais les fameux pactes de Cahors seraient à annuler, ce qu'on a entendu dans le cadre du projet de loi de finances, ce qui est une bonne nouvelle. Ils ont entendu les associations d'élus qui ont milité pour dire que ce fameux pacte de Cahors ou contrat de confiance tels qu'on les appelait étaient effectivement remis aux calendes grecques.

On ne peut pas fortement progresser mais nous allons nous y maintenir dans les prochaines années comme nous avons pu le voir avec notre PPI 2023-2028 qui atteint 1 Md€. Le sérieux et la rigueur ne sont nullement les ennemis d'une action publique forte et ambitieuse. Bien au contraire, ils en sont la condition nécessaire. C'est cela un bon budget. Dès lors, nous n'hésitons pas à dire M. le président que votre projet de budget pour 2023 est non seulement bon mais qu'en réalité il est très bon et que votre majorité le soutiendra avec force et vigueur. Afin de conclure mes propos, au nom de la majorité départementale, je voudrais souhaiter une belle et heureuse année à tous les Morbihannais et en particulier un message beaucoup plus solidaire à celles et ceux pour qui les moments de fête ne sont jamais des moments très heureux. On sait tous qu'on sera à leurs côtés, au département du Morbihan. Merci à toutes et à tous.

**LE PRÉSIDENT** – Merci bien mon cher collègue. Me voilà rassuré de vos intentions de voter le budget, même si le débat va avoir lieu. Il ne me reste plus qu'à attendre la position du groupe de l'opposition, puisque la porte a été entrouverte. Vous dites qu'on ne tient pas compte de vos remarques, mais je voudrais simplement dire que la majoration des pourcentages d'intervention sur la transition, vous aviez soumis cette proposition. On l'a étudiée et on l'a mise en œuvre. Lorsqu'il y a des bonnes propositions, et il y en a qui viennent de votre côté, nous l'objectif c'est qu'on soit au service du territoire. On n'a pas le monopole de l'ensemble des bonnes idées, même si on pense qu'on en a un peu plus, mais c'est de bonne guerre. Mais si vous en avez, on est prêt à les étudier. Il y en a certaines pour lesquelles on n'est pas forcément d'accord, mais il y en a d'autres pour lesquelles on se rejoint tout à fait.

Vous avez soulevé trois points sur lesquels je voudrais apporter quelques éléments.

D'abord, sur le FSL, vous faites un constat que l'on fait aussi. C'est-à-dire qu'il y a moins de recours au FSL, ce qui dans l'absolu n'est pas tellement logique. D'abord, on n'est pas les seuls à le constater. Ce n'est pas un phénomène purement morbihannais. C'est un phénomène un peu national, sans doute pour partie lié aussi au fait qu'au niveau de l'État les fonds énergie et eau ont été plus forts et donc il y a eu plus de sollicitations à ce niveau-là. Donc c'est sans doute un phénomène national qui a un peu joué parce qu'on fait ce constat avec d'autres départements.

Par ailleurs, on a révisé en 2020 notre règlement d'intervention FSL, notamment pour l'aligner sur un certain nombre d'autres dispositifs, mais on a convenu, et là on sera sans doute d'accord, qu'il fallait sans doute revoir encore ce règlement pour l'année 2023 pour l'ajuster, peut-être bouger un certain nombre de plafonds, le rendre plus accessible, parce que notre objectif n'est pas que ça baisse pour le coup. C'est un travail qui va être réalisé très prochainement pour qu'on révisé notre règlement d'intervention en matière de FSL et qu'on puisse avoir peut-être un peu plus de sollicitations. On a prévu d'associer les CCAS parce que c'est souvent par ce canal que ça passe. Donc il faut que les CCAS soient avec nous dans l'élaboration de ce règlement. Donc c'est un travail qui va être engagé mais qui est bien sûr tout à fait nécessaire.

Vous parliez du sujet du logement. Plusieurs éléments sur le logement, d'une part sur l'organisation générale du logement. On se rejoindra pour dire que c'est un enjeu majeur pour le département, surtout que c'est un département très attractif. Beaucoup de gens veulent y venir et l'enjeu dans un département très attractif c'est de pouvoir conserver de la place pour les actifs, ceux qui ont un petit peu moins de revenus, et qu'on conserve finalement un équilibre, l'équilibre étant de toute façon toujours une situation précaire qu'il faut pouvoir conserver dans notre département.

On a donc choisi, on a fait une orientation qui est de dire : on va fusionner les trois offices publics de l'habitat pour créer Morbihan Habitat. Ce sera donc le cas au 1<sup>er</sup> janvier prochain. On a donc créé le syndicat mixte. Il est officiellement créé. On a eu cette réunion. Donc effectivement, il y a trois membres pour chacune des collectivités. Ici, il paraissait quand même logique que la vice-présidente en charge du logement et la présidente de Bretagne Sud Habitat soient avec moi dans ce syndicat. Ça, c'est la représentation au sein du syndicat.

On a aussi dit lors de la création de ce syndicat, et je le redis ici, que nous avons pour ambition d'élaborer une stratégie départementale de l'habitat. Vous parliez de programme départemental de l'habitat mais nous parlons de la même chose, d'une stratégie départementale.

Moi j'ai été aussi très clair et c'est la vision de David ROBO et de Fabrice LOHER également : s'il revient presque au syndicat de porter cela, ça ne peut se faire qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs et après débat au sein des assemblées respectives des trois collectivités qui constituent quelque part le syndicat d'habitat social du Morbihan.

Donc nous aurons en son temps, je ne sais pas si c'est la session de juin ou de septembre, nous aurons en son temps un débat ici sur cette stratégie départementale de l'habitat parce que c'est bien au sein de l'assemblée départementale qu'il faut qu'elle ait lieu.

Après, quant aux équilibres au sein de l'office, il me semble qu'on est arrivé plutôt à de bons équilibres, qu'ils soient géographiques, politiques. Alors parfois ça peut être un peu moins dans une collectivité et un peu plus dans l'autre, mais on a regardé la chose à l'échelle globale. Nous on a fait plus d'efforts sur la parité, d'autres ont fait plus d'efforts sur les proportions, mais cette assemblée est aussi le reflet, on a un certain nombre de sièges. On a réussi à faire en sorte que ceux qui siégeaient chez nous à Bretagne Sud Habitat seront ceux qui siégeront demain dans l'office public, ce qui, compte tenu de la réduction du nombre de places, est déjà un petit exploit en tant que tel.

Nos conseillers départementaux qui y étaient y restent et c'est plutôt assez important. Ce n'est pas de ma faute si vous n'avez pas gagné plus de sièges. Ou peut-être aussi, c'est peut-être un petit peu la nôtre parce qu'on a fait une bonne campagne, mais bon, toujours



est-il que les équilibres ont été me semble-t-il sauvegardés, puisque David ROBO a aussi fait des efforts sur l'agglomération de Vannes. Il y a eu des discussions on va dire entre les chefs de file des groupes de l'opposition dans les trois collectivités pour arriver à l'équilibre.

Ce n'est peut-être pas parfait à vos yeux mais ça nous semble assez conforme à la réalité des forces politiques dans ce département, mais aussi au niveau territorial puisque pour nous il était aussi important que les territoires soient représentés, que les villes centres soient représentées, les villes où il y a des obligations. Les agglomérations de plus de 3 500 habitants sont représentées. Les villes sont représentées. La présidente de la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer est représentée. Les territoires ruraux sont représentés. Ça c'était aussi fondamental pour nous.

Donc il me semble qu'on a réussi à représenter l'intégralité du Morbihan, de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud. Je pense qu'on y est arrivé. La création de Morbihan Habitat, c'est officiellement le 1<sup>er</sup> janvier mais je crois que c'est le 8 janvier qu'il y a la session d'installation à la mairie de Lorient pour montrer que, si le siège est à Vannes, c'est bien un office à l'échelle du département et la création se fera à Lorient et ça, ça nous paraît très important. Je remercie les présidents des trois offices et particulièrement ici Marie-Hélène HERRY pour le travail qui a pu être accompli.

Vous dites aussi que nous n'avons pas de département d'habitat. On a quand même aujourd'hui un pôle de six agents à la DDSI qui existe chez nous. Donc on intervient de manière assez forte. Après, effectivement, vous soulignez le fait qu'il ne faudrait pas avoir de vente. Je suis d'accord sans être totalement d'accord. C'est-à-dire que le raisonnement tient là où éventuellement on est très en retard en matière de logement social. Le maire que je fus refusait systématiquement les ventes qu'on venait me proposer. Quand j'ai été élu maire, on avait moins de 2 % de logements sociaux. Je me disais qu'on allait quand même pas commencer à vendre les logements sociaux pour en financer d'autres alors qu'on était très en retard. Donc là effectivement je trouvais que ça n'avait pas de sens. Par contre, il y a d'autres territoires où les choses sont moins tendues et/ou pour financer la création d'autres logements sociaux, il faut pouvoir parfois en vendre.

Marie-Hélène HERRY pourrait vous donner les chiffres mais Bretagne Sud Habitat va sans doute cette année dégager un résultat aux alentours de 500 000 €, ce qui compte tenu de son chiffre global est assez faible, mais dont 3 M€ proviennent des ventes pour financer les investissements. Sans les ventes, on ne pourrait pas mener non plus le programme. Et puis la loi prévoit qu'il faut qu'il y ait une obligation de faire un programme de vente. Là où il ne faut pas vendre à mon avis c'est là où on est en secteur très tendu et là où les disponibilités foncières n'existent pas pour renouveler le parc de logements sociaux. Il n'y a pas pour moi une réponse unique. Je ne serais pas favorable à ce qu'on ait systématiquement un programme de vente pour financer, qui soit un peu une fuite en avant faute d'argent, mais il y a des endroits où ça peut être justifié et pertinent pour mener d'autres programmes. D'ailleurs souvent c'est la vente d'une partie du terrain plus des reconstructions sur le reste.

Ce qu'on peut aussi dire, c'est que pour BSH, ce sont quand même 563 logements qui ont été livrés. Pour 2023, c'est un programme de 3 120 logements en rénovation qui est prévu. Ce sont 521 logements qui sont prévus en construction. Il y a 558 logements qui sont aujourd'hui en étude. Donc, il y a de la production de logements aujourd'hui sur notre territoire.

Pour ce qui nous concerne, nous ne subventionnons essentiellement dans la construction que le PLAI. Pourquoi ? Parce que c'est le logement le plus social. Je rappelle que le seuil d'éligibilité, ce sont des revenus d'environ 11 000 € par an. C'est donc très faible. Donc, nous avons considéré que là où nous devons porter notre effort c'est justement là où la subvention avait un effet ensuite sur le loyer pour garder des gens qui ont moins de revenus.

Si on prend les derniers chiffres connus en subventions du département, 39 % de nos subventions vont à la production de logements, 42 % à la rénovation thermique. Donc vous voyez quand je vous disais au tout début que dans nos lignes budgétaires, on a de la

rénovation qui ne se voit pas forcément, 42 % de nos interventions financières sont consacrés à de la rénovation, ce qui est fondamental. 39 % sont consacrés à de la construction. Donc on est très présent sur ce sujet et on va continuer à l'être. Le débat sur la stratégie départementale de l'habitat sera l'occasion de faire le point.

Enfin, sur le RSA, vous citez deux départements riverains, dont vous avez précisé la couleur politique. Même si compte tenu du faible écart nous ne désespérons pas que ça bascule en 2028, ça c'est à chaque fois joué à un ou deux sièges, il s'avère que j'ai rencontré le président du département de la Loire-Atlantique. On a discuté parce que je voulais comprendre l'expérimentation du RSA. Ce n'est pas tout à fait le RSA jeune à la mode Aquitaine. C'est encore un dispositif un peu particulier qu'il a mis en place chez lui.

Donc j'essaie toujours de comprendre parce que d'une manière générale l'avenir des jeunes nous intéresse. Le fait que des jeunes soient en difficulté n'est de toute manière pas satisfaisant. Après vous comprenez bien aussi qu'aujourd'hui il y a quand même des possibilités d'emploi, qu'il y a du travail et que ça ne nous semble pas être la perspective première à offrir.

Qu'on regarde comment on accompagne ces jeunes, c'est de toute manière un sujet à continuer de travailler. Donc j'étais assez intéressé de savoir comment il a fait. C'est assez récent, ils viennent de mettre ça en place. Donc il faut attendre un petit peu le retour là-dessus. On a prévu de toute manière de continuer à se voir et de regarder comment les choses peuvent avancer, mais il faut aussi faire attention à ce que si on met en place des dispositifs, ils répondent aussi à des vrais besoins.

Aujourd'hui, dans notre département, on a plutôt des besoins d'emploi qui doivent être pourvus. Donc, il y a des solutions qui existent. On sera toujours attentifs aux bilans qui nous seront fournis. Je lui ai demandé, quand il aura un ou deux ans d'expérience sur ce sujet, qu'il nous donne un petit peu l'expérience qui a été faite.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour répondre aux interrogations qui ont été les vôtres. Allez-y.

**M. GIRARD** – Merci. Juste quelques éléments d'abord pour dire qu'on a bien noté quelques évolutions et on le souligne. Je l'évoquais dans mon discours. Après, on est dans un moment où les bordereaux sont écrits, où ils sont présentés. Effectivement, on va argumenter mais on a peu d'espoir sur le fait qu'en session les choses évolueront. Donc c'était ça mon propos introductif et c'était quand même pour souligner le fait que nos débats parfois amènent à des modifications et à la prise en compte de certaines de nos idées, et on ne doute pas qu'on en a des bonnes aussi.

Et sur le FSL, merci pour ces précisions. Ça veut dire qu'en 2023, il y a des choses qui vont évoluer et ça me semble nécessaire parce qu'effectivement j'entends le fait que, faute d'argent, jamais le FSL n'a été refusé. Les évolutions arrivent au fur et à mesure pour suivre les besoins, mais c'est vraiment la notion de critère qui vont autour qu'il nous semble important de faire évoluer pour permettre d'en faire profiter et donc on sera attaché à suivre ces évolutions.

Sur le RSA, ce que je vois et ce que j'ai lu sur ce qui se passe dans le 35, c'est vraiment profiter du champ expérimental qui est ouvert par l'État pour essayer des politiques où l'accompagnement est supérieur, où le nombre de personnes allocataires par travailleur social est plus faible de façon à ce que l'accompagnement soit plus élevé et je pense que l'on pourrait se rejoindre sur le fait qu'à travers ça, ça permettra d'amener plus de personnes vers le retour à l'emploi et ça correspond aussi à un besoin des territoires de trouver aussi des personnes supplémentaires pour venir travailler, quand on entend certains des entrepreneurs de nos territoires qui disent ne plus trouver. Donc voilà. C'était aussi ça et je trouve qu'effectivement il y a des dispositifs jeunes, on en avait beaucoup parlé, et je trouve intéressant que vous vous intéressiez à ce qui se passe dans le 44, mais dans le 35 il y a ce travail qui est en cours et qui est en train de se lancer, et qu'il me semble important de suivre.

**LE PRÉSIDENT** – Normalement, les débats liminaires c'est plutôt réservé... après on aura peut-être d'autres occasions... parce que si on commence à ouvrir le débat aux débats liminaires... normalement, on intervient plutôt à ce niveau-là.

Dernière petite chose sur ce point, on peut toujours se dire que plus on aura de travailleurs sociaux par allocataires du RSA, ou moins on aura d'allocataires du RSA par travailleur social mieux ça ira, sauf qu'à un certain moment, il faut aussi être raisonnable. Nous on pense, et on calibre nos effectifs en fonction de ça, on n'a pas spécialement perdu d'agents au RSA alors qu'on a perdu 20 % d'allocataires. Tant mieux d'ailleurs, ça veut dire que ça c'est desserré. Ça ne veut pas dire que ça n'a pas pu monter aussi à un moment donné. Donc on est plutôt bon.

Je n'ai pas de doute que l'Ille-et-Vilaine aime bien embaucher et ils ont beaucoup plus d'agents au mètre carré que nous. C'est une certitude. Ils ont beaucoup de recettes, mais quand on voit les Côtes-d'Armor qui fait la même chose, eux, pour le coup, ils n'ont pas les mêmes recettes et donc ils n'arrivent pas à soutenir le rythme. Penser qu'il faut toujours plus d'agents ça revient finalement à la même chose que Martine AUBRY à l'époque. C'est-à-dire, « *Divisons le travail, il y en aura pour tout le monde* », sauf que c'est l'inverse qui s'est produit.

Nous, ce n'est pas forcément notre ligne politique de toujours embaucher plus pour croire que ça va aller mieux. On pourrait faire le débat longuement. C'est normal qu'il y ait quelques divergences entre nous. Je vous propose qu'on prenne les points inscrits à l'ordre du jour. On va commencer par le schéma du départemental de l'autonomie.

## Schéma départemental de l'autonomie 2023-2028

---

**Mme BELLEC**, rapporteur de la 2<sup>ème</sup> commission – M. le président, chers collègues, le schéma départemental de l'autonomie porte l'ambition du département pour accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sur la période 2023-2028. Ce schéma est le fruit d'une concertation intense des élus, des usagers et de leurs représentants, de nos partenaires associatifs mais également des opérateurs de terrain qui mettent en œuvre nos compétences au quotidien pour aboutir à des propositions articulées autour de trois valeurs cardinales : l'épanouissement, le bien-être et le bien vieillir.

Le schéma départemental de l'autonomie propose une analyse claire et argumentée des besoins de notre territoire pour mieux informer et accompagner en proximité nos usagers, simplifier leurs démarches, améliorer les délais d'instruction. Il s'attache également à apporter des réponses aux enjeux d'attractivité des métiers du « *prendre soin* », aux situations encore trop nombreuses de jeunes maintenus en structure enfance et plus généralement au manque encore trop criant de places et de solutions médicalisées financées par l'État dans le département. Une attention particulière est apportée aux besoins des aidants.

Enfin, nous partageons au travers de ce schéma l'ambition de renforcer la prévention et l'accompagnement pour faire du Morbihan un département pilote de l'accompagnement à domicile. Ces défis sont doublés d'engagements ambitieux parmi lesquels nous devons mettre particulièrement en avant la création de 100 places d'EHPAD, le renforcement du maintien à domicile par le renforcement des aides financières, la création de 165 nouvelles places pour les personnes en situation de handicap, la rénovation énergétique des lieux de vie et d'accompagnement, l'accompagnement d'au moins 30 dispositifs d'habitat inclusif et le déploiement de cinq plates-formes de répit sur le territoire.

Les travaux de mise en œuvre des objectifs contenus dans les six orientations du schéma départemental de l'autonomie seront régulièrement évalués afin d'en mesurer les avancées et au besoin d'adapter le contenu aux évolutions de notre société et des besoins de nos usagers. Dans la continuité des travaux de concertations qui ont permis l'élaboration de ce schéma, nous savons pouvoir compter sur nos partenaires pour nous aider à mettre en œuvre les objectifs de ce schéma ambitieux et ainsi améliorer le quotidien des Morbihannais âgés en perte d'autonomie et des Morbihannais en situation de handicap.

En conclusion, le président nous propose d'adopter le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028. Il est à noter qu'il y a eu un avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Je vais peut-être laisser la parole à Fabrice ROBELET et à Marie-Odile JARLIGANT. Puis nous ouvrirons le débat.

**M. ROBELET** – Merci M. le président. Chers collègues, j'aimerais juste que nous fassions un focus sur l'orientation n° 4, qui concerne les aidants. Nous l'avons intitulé « *Soutenir les aidants* ». C'est aujourd'hui en effet un sujet central dès lors qu'on évoque la question de l'autonomie, mais c'est en réalité une thématique récente puisque son émergence en termes d'action publique remonte en gros au milieu des années 2000, soit finalement à une quinzaine d'années.

En fait, les plus âgés d'entre nous le savent bien, les solidarités familiales jusqu'à la fin des années 1970 étaient une réalité traditionnelle. Elles étaient naturelles mais finalement elles échappaient au champ de l'action publique pour se cantonner au domaine privé. Il y a eu ensuite une période où l'institutionnalisation s'est progressivement imposée comme une sorte de norme. Le développement très heureux du maintien à domicile a redonné à cette question des aidants une nouvelle actualité tout en ne reprenant pas les modèles passés.

La société, le législateur et les acteurs publics concernés s'en sont saisis, établissant les aidants comme une catégorie spécifique disposant de droits et à laquelle il a porté une

attention particulière. Il est vrai que cette catégorie concerne beaucoup de monde, beaucoup de femmes et d'hommes, sans lesquels la prise en charge serait probablement très dégradée.

Par conséquent, il allait de soi que notre schéma de l'autonomie y consacre une orientation en tant que telle. Elle est développée des pages 42 à 46 du document. Je voudrais m'arrêter sur les objectifs opérationnels que nous avons arrêtés, qui sont au nombre de 4 et qui, pour l'essentiel, traitent de la question pas toujours simple du répit.

Nous proposons de travailler au développement de nouvelles solutions de répit en établissements médico-sociaux, comme de nouvelles plates-formes sur les territoires. Nous proposons aussi d'être très réceptifs aux innovations qui voient le jour ici ou là afin de pouvoir les intégrer, le cas échéant, aux dispositifs financiers départementaux. Enfin, nous aurons à engager un travail particulier pour simplifier et rendre plus cohérentes les démarches qui s'adressent aux usagers dans le secteur du handicap.

En résumé, il me semble que cette orientation n° 4 de notre schéma revêt une grande importance et je me félicite que notre département soit en pointe en la matière. Je voudrais compléter également ce que disait la 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Mme BELLEC, sur la construction au fil de l'année 2022 de ce schéma d'autonomie, en évoquant les différentes réunions avec les partenaires de terrain, les partenaires institutionnels pour la construction de ce schéma 2023-2028.

**LE PRÉSIDENT** – Merci Fabrice et merci aussi pour ton implication sur le volet qui est le tien. Marie-Odile voulait nous dire un petit mot je crois, en tant que présidente de la commission.

**Mme JARLIGANT** – Je vais revenir un petit peu sur la personne âgée en perte d'autonomie. Aujourd'hui, la personne âgée en perte d'autonomie reste le plus longtemps possible à domicile. Il nous faut donc être très vigilant sur cette prise en charge. Ce doit être une prise en charge de qualité. Pour ce faire, le département va s'attacher justement à la formation des intervenants pour que ces intervenants soient formés. Aujourd'hui, les SAAD ont de gros problèmes de recrutement. Le département travaille à trouver des solutions entre les différents partenaires pour essayer de résoudre ce problème de recrutement. Comme l'a souligné Fabrice, la commission a travaillé avec les différents partenaires et nous avons eu des rencontres très enrichissantes afin d'établir ce schéma.

**LE PRÉSIDENT** – Merci Marie-Odile et merci aussi pour l'implication dans le fonctionnement de la MDA et pour toutes les autres activités. Y a-t-il des interventions de la part du groupe de l'opposition ? Mme COCHÉ.

**Mme COCHÉ** – Merci de me donner la parole, M. le président. Je répondrai à Ronan une autre fois. M. le président, chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui pour approbation le schéma départemental de l'autonomie. Je vais dans un premier temps vous paraître très technicienne dans mon intervention.

Nous avons déjà pu avec ma collègue Marie LE BOTERFF faire part de notre désaccord en commission sur la méthode d'élaboration de ce schéma. Il nous semble que celle-ci aurait dû s'appuyer sur l'évaluation du précédent schéma et des dispositifs existants. Ce dernier comportait pour chaque orientation des indicateurs de réussite clairement énoncés. Nous n'avons pas obtenu cette évaluation.

Vous nous dites que ce document a fait l'objet d'une préparation sérieuse et approfondie, ouverte à des concertations partenariales, dont les élus en commission. Si nous ne doutons pas de la qualité du travail réalisé par la direction autonomie et de l'écoute des élus de votre majorité dans cette commission, nous déplorons n'avoir pu contribuer à l'élaboration de ce schéma et apporter des suggestions qu'à la commission du 26 octobre, soit très tardivement dans ce calendrier.

Nous n'avons également pas obtenu la liste des partenaires consultés malgré notre demande réitérée en commission. Nous nous interrogeons également sur la place dans cette concertation des élus municipaux en charge de la solidarité ou des affaires sociales et celle des usagers et/ou bénéficiaires.

Enfin, nous aurions souhaité que chaque orientation fasse l'objet d'un plan d'action avec un budget ad hoc. Certes, il nous est présenté des objectifs opérationnels et des indicateurs de suivi et de réussite, mais nous n'avons pas de précisions sur les moyens techniques, humains et financiers, ni sur un calendrier prévisionnel de réalisation, ni la liste précise des acteurs qui seront impliqués ou associés sur chaque action.

Ce sont des éléments que nous retrouvons dans de nombreux schémas autonomie de départements gérés par la gauche comme par la droite. Nous devons, si nous voulons que ce schéma devienne un vrai outil opérationnel, nous donner l'objectif d'établir cela en 2023. C'est cela pour nous le vrai pragmatisme, M. le président.

De notre côté, avec mes collègues du groupe de gauche et écologistes, depuis plusieurs mois nous avons travaillé en sollicitant une centaine d'acteurs concernés par le schéma autonomie. Nous avons mené des échanges en réunion et avons aussi dédié une journée à des auditions avec une dizaine de partenaires du département. De plus, nous avons reçu de nombreuses contributions écrites. C'est sur cette base-là et à partir de ce travail que nous avons fait nos propositions.

Je vais maintenant en venir au fond. Nous sommes confrontés au vieillissement et aux défis de l'autonomie. Nous partageons le diagnostic grave qui est posé. 59 000 personnes en situation de handicap reconnues par la MDA, probablement plus, et un niveau de vie médian inférieur à l'ensemble de la population pour ces personnes. Un vieillissement inédit de la population dans les prochaines années, et plus particulièrement dans notre département, 33 % de la population morbihannaise sont âgés de 60 ans et plus. Ce ne sont que 27 % à l'échelle nationale. Ce vieillissement va s'accélérer.

Le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus va doubler d'ici 2035. Le nombre de personnes âgées dépendantes devrait croître de 40 % à l'horizon 2040 dans le Morbihan. Ce sont deux facteurs qui impacteront notre politique autonomie. Nous ne sommes pas en mesure de répondre aux besoins d'aujourd'hui. Le serons-nous demain ?

Le Morbihan a moins de places que ses voisins bretons dans les établissements médico-sociaux, notamment en EHPAD et en SIAD. 1 600 places manquent aujourd'hui en EHPAD et les besoins vont s'amplifier. Le virage domiciliaire ne pourra seul compenser ces besoins.

Pour satisfaire la demande des services à la personne, il faudrait créer près de 80 % d'emplois supplémentaires dans cette filière auxquels s'ajouterait le renouvellement des professionnels actuels partant prochainement en retraite, avec les difficultés que rappelait à l'instant Marie-Odile JARLIGANT.

Au regard de tous ces constats et enjeux, nous partageons les six orientations présentées dans ce schéma autonomie. Cependant, nous souhaitons insister sur quelques-unes de nos propositions peu ou pas clairement identifiées dans ces orientations.

Il manque un volet relatif aux violences envers les personnes âgées et/ou en situation de handicap. Nous demandons qu'un véritable plan autisme soit mis en place, intégrant bien sur la formation des personnels et la certification « *Handéo* », même si celle-ci nécessite plusieurs mois d'élaboration et de validation.

Dans le schéma, il est évoqué : « *mieux tenir compte des besoins propres à chaque déficience en adaptant les réponses et dispositifs particulièrement sur le domaine de l'autisme et du vieillissement des personnes en situation de handicap.* » Nous notons que le schéma prend le sujet en compte, mais il doit trouver une traduction concrète, pas juste une orientation.

La situation des personnes handicapées vieillissantes aurait dû apparaître comme une priorité. On observe que les deux tranches d'âge avec le plus fort taux de personnes handicapées vieillissantes accompagnées par la MDA sont 50-54 ans et 55-59 ans. Nous allons donc être très vite confrontés à une augmentation alors que déjà aujourd'hui nous manquons de structures d'accueil adaptées pour ces personnes âgées.

Nous sommes convaincus que nos actions ne doivent pas s'inscrire seulement dans la compensation du handicap ou de la perte d'autonomie, mais dans une approche plus globale de l'épanouissement de la personne accompagnée. Aussi, nous regrettons que la

démarche de ce schéma ne soit pas plus inclusive et transversale en croisant les autres politiques que sont celles de la culture, du sport, du loisir en général mais aussi du logement, du transport, de l'emploi, même si certaines ne relèvent pas directement de la compétence du département.

Cette vision globale permet à chacun de trouver sa juste place dans la société, de retarder l'entrée dans la dépendance, de favoriser la réussite scolaire, l'insertion professionnelle. Nous sommes convaincus que les solutions d'avenir sont locales. Le mot innovation est cité dans votre édito. Mais il faudra réellement se donner les moyens d'anticiper l'avenir et de faciliter l'émergence de futurs projets.

Enfin, s'il convient de structurer l'offre aux aidants, soyons vigilants quant à l'avenir d'associations qui portent des actions reconnues et précieuses auprès des personnes âgées et/ou handicapées et de leurs aidants et qui pourraient ne pas se retrouver dans ce nouveau schéma.

Nous souhaitons que nos successeurs au département ne puissent pas nous reprocher de ne pas avoir anticipé. Nous aimerions vous entendre dire que ce sujet sera une priorité politique et que nous y accorderons les moyens nécessaires dans les prochaines années.

Nous vous le réaffirmons, nous serons à vos côtés pour exiger de l'état de nouveaux engagements sur notre territoire. La stratégie gagnante pour nous est celle d'une mobilisation au-delà de nos couleurs politiques avec tous les acteurs concernés, élus, professionnels, familles, afin de peser face à l'ARS pour l'obtention de places en établissement, notamment en EHPAD et en structures d'accueil pour adultes handicapés afin de sortir de l'amendement CRETON.

Aussi, avec Marie LE BOTERFF, ma collègue, nous voulons croire que l'élaboration des actions qui viendront apporter du concret à ces orientations pourra s'effectuer dans le cadre d'un travail au sein de la commission autonomie. Nous apprécions l'esprit de cordialité et d'écoute de chacun qui règne au sein de cette commission et nous aimerions qu'elle ne soit pas qu'une instance de validation de propositions descendantes. Nous serons très attentives à l'évaluation annuelle qui sera faite, comme l'engagement qui est pris dans ce schéma. Souhaitant rester dans une démarche volontariste et constructive, nous veillerons à ce que les orientations présentées trouvent une traduction concrète et nous voterons ce schéma autonomie.

M. le président, prenez-vous l'engagement que notre commission puisse travailler à une déclinaison en plan d'action qui serait adopté et validé courant 2023 ? Merci.

**LE PRÉSIDENT** – Merci à vous. Je vais vous apporter quelques éléments de réponse et je laisserai la parole à Karine BELLEC pour compléter. Au début de votre intervention, je n'étais pas sûr qu'on parlait du schéma de l'autonomie du département du Morbihan. Mais finalement, puisque vous avez dit que vous allez le voter, je me suis dit que ça devait être celui-là parce qu'effectivement il est plutôt bon.

Il y a effectivement quelques éléments que vous avez soulignés. Je crois d'ailleurs qu'en commission la liste des personnes qui étaient consultées ou des associations a été donnée, enfin d'après ce qui m'a été rapporté, mais ça pourra être rappelé. Là on a effectivement un schéma qui doit ensuite se décliner en actions concrètes et ça aussi ça doit faire l'objet d'un travail devant la commission, comme tout schéma.

S'agissant des sujets importants que vous avez soulignés, comme l'autisme, la maltraitance... Le schéma aborde ces sujets. Ils sont effectivement ô combien importants. Et notamment dans le sujet de l'autisme il y a une partie qui est plutôt un peu mieux traitée, il y a toute la partie plus compliquée, parce qu'il y a différentes formes et qui sont peut-être d'une manière générale un peu moins prises en compte à l'échelle des territoires. On a identifié ce sujet-là comme étant un axe de travail et le schéma je pense le mentionne.

Je vais maintenant laisser Karine donner des compléments de réponse.

**Mme BELLEC** – En qualité de vice-présidente en charge du handicap, je me réjouis de l'aboutissement de ce travail qui a été intense et collaboratif. Effectivement, j'ai entendu certaines choses de Mme COCHÉ et je rejoins le président. Nous avons un schéma qui est

ambitieux et qui comporte énormément de choses que vous n'avez peut-être pas retrouvées mais qui figurent dans le schéma. Il y a eu une concertation très importante de tous les acteurs et notamment de la commission puisque dès le début 2022, même dès 2021, alors que nous n'étions élus que depuis le mois de juillet, nous avons commencé à parler du schéma en fin d'année, puis à nouveau en février. Les grandes orientations ont été élaborées vers le mois de mai et nous avons eu des échanges nombreux en commission, avec des représentants des usagers, des professionnels des structures sur le terrain, de nombreuses visites avec les élus locaux et les acteurs de terrain, énormément de permanences également.

Nous avons aussi fait une commission informelle en octobre où le travail a été à nouveau présenté. Et en décembre, nous avons acté un certain nombre de vos propositions, notamment les nouvelles actions ou une attention particulière à avoir sur le public vieillissant pour les personnes en situation de handicap ou la réflexion à mener de façon très concrète sur un plan autisme.

Nous avons un certain nombre de chiffres puisque nous aurons tout à l'heure deux bordereaux qui détailleront un peu plus les critères financiers. Certes, notre schéma comporte des enjeux forts et cruciaux, nous aurons des actions primordiales comme la poursuite de création de places, le développement de l'habitat inclusif, nous allons également être innovants avec ce travail d'expérimentation sur la requalification des places FAM/MAS et, nous aurons effectivement un regard attentif sur le public spécifique.

Le président a dit qu'il nous fallait être innovants et ambitieux. Vous l'avez souligné, Mme COCHÉ, il y a un travail à faire sur la poursuite du maintien à domicile et nous sommes complètement d'accord, et puis aussi un travail sur l'attractivité des métiers avec une situation conjoncturelle qui est loin d'être évidente, à laquelle nous allons devoir nous atteler.

Et puis, les collègues en ont parlé tout à l'heure, renforcer l'aide au répit sera un enjeu également très important. Certes, il nous reste un certain nombre d'actions à parfaire. C'est ce qui fera aussi l'objet de notre travail, qui est loin d'être terminé, notamment les délais de traitement des dossiers à la MDA, améliorer également l'information de proximité, simplifier les démarches. Nous avons fait un gros travail en amont pour la construction de ce schéma, mais il y a également un gros travail à faire par la suite pour la mise en œuvre de ce schéma de l'autonomie avec une planification des actions sous forme de feuille de route avec un bilan annuel sur lequel nous sommes tous engagés, et puis probablement des réajustements à faire au fil de la mise en œuvre de ce schéma.

Ce qui est fondamental, c'est d'accompagner la personne dans sa globalité. Le président l'a dit en introduction, concernant le handicap, par exemple, il est important qu'il y ait une dynamique transversale sur toutes nos politiques que nous menons au département. Nous allons devoir nous atteler à renforcer l'inclusion, à avoir une réponse coordonnée et territorialisée.

Nous avons donc un schéma qui est unique, coconstruit, pragmatique et concret, ambitieux et adaptable. En conclusion, pour reprendre certains mots que j'ai entendus tout à l'heure, nous devons garder espoir et confiance. Nous allons accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leurs parcours de vie, dans leurs projets de vie. Notre schéma est ambitieux et volontariste. Notre politique est engagée et solidaire pour permettre l'épanouissement, le bien-être, le bien vieillir des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

**LE PRÉSIDENT** – Merci Karine, je n'aurais pas dit mieux. M. GIRARD.

**M. GIRARD** – Quand même quelques éléments de réponse. Sur la méthode, on ne veut pas juste la critiquer par plaisir. Vous considérez qu'elle était bonne. Nous on pense qu'il y a des failles. J'en veux pour preuve le fait que les élus locaux, en tout cas ceux avec lesquels on a échangé nous disent ne pas avoir été concertés. Ça fait partie des exemples où on pense qu'il y a matière à s'améliorer pour la suite.

Pourquoi est-ce qu'on parle de la suite ? Parce que vous avez évoqué notamment dans le discours liminaire le fait qu'on allait avoir un ensemble de schémas qui vont arriver et qui



vont être structurants pour la suite de notre mandat. C'est pour ça qu'on insiste aussi là-dessus parce qu'on pense que cette amélioration de la méthode doit s'appliquer aux autres schémas qui viennent, parce que c'est bien à travers la concertation, la rencontre avec les acteurs de terrain que l'on construit des schémas qui répondent aux besoins des territoires, des acteurs du territoire, aux bénéficiaires et donc c'est aussi pour ça qu'on insiste sur cette question.

On a visiblement un point de vue un peu différent sur le niveau de concertation et sur le fait que la méthode a été bonne ou pas. Nous on pense qu'elle est largement améliorable. Sur les propositions que vous avez reprises du groupe et du travail de Marie et de Myrienne, on est évidemment heureux, contents et satisfaits que ce soit le cas et que vous en ayez repris.

Simplement, on pense parfois que vous avez voulu nous faire plaisir et que vous les avez mis dedans sans que ce soit suffisamment construit d'un point de vue structurel. C'est pourquoi, nous insistons aussi sur la notion de plan d'actions parce que c'est aussi à travers ces plans d'actions que l'on va pouvoir voir ces déclinaisons un peu concrètes. Mais vraiment, on ne veut pas être mauvais joueur du tout. Au contraire, on apprécie ce travail et on apprécie le fait que ça ait été repris. Donc prenez-le positivement. C'est aussi pour ça qu'on insiste sur le plan d'actions. Si on pouvait travailler dessus en commission, ce serait parfait pour nous toutes et tous. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci à vous. On peut toujours trouver quelques personnes qui vont trouver qu'elles n'ont peut-être pas suffisamment été concertées, mais moi j'ai assisté à des réunions où il y avait quand même pléthore d'acteurs autour de la table sur ce sujet. Donc il faut peut-être le préciser. Et je reviens sur ce que j'ai dit tout à fait au début. Là on a effectivement le schéma qui est voté, mais il est bien évident qu'il doit se décliner en actions concrètes et qu'il y a encore du travail. On attend aussi vos contributions et on est sûr qu'il y en aura dans ce domaine. Fabrice.

**M. ROBELET** – Sur la phase concertation, je voudrais juste rappeler qu'on peut toujours en faire plus, je suis d'accord, mais réunir 250 adjoints des affaires sociales dans un même lieu, on a choisi une autre méthode. On a aussi associé le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, qu'on a réuni à deux reprises à ce sujet. On leur a soumis les grandes orientations. Ils nous ont apporté leurs idées, leurs contributions que nous avons traduites dans ce plan d'action.

Et pour répondre à Myrienne, on ne parle pas de chiffres dans ce schéma puisqu'on est dans les grandes orientations. Ce sont dans les bordereaux suivants, notamment le bordereau n° 7, on parlera de nos politiques et des chiffres plus précisément pour financer toutes ses actions.

Et je voudrais aussi profiter de ce moment pour remercier toute la direction de l'autonomie et tous les services qui ont travaillé depuis le début de ce mandat à faire la synthèse des actions et de nous accompagner dans les commissions de travail. Je profite de ce moment pour les remercier. Merci.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Je crois que Karine voulait juste préciser quelques éléments, sur comment aussi il y aura une association dans cette diffusion, dans cette connaissance avec l'ensemble des acteurs du territoire.

**Mme BELLEC** – Une des premières actions que nous allons mener sur le terrain, c'est une action d'information où par canton nous projetons de faire des rencontres avec des élus locaux, des agents CCAS, qui sont souvent la porte d'entrée de la proximité, de l'accueil des usagers et qui sont vraiment un vrai relais pour rediriger vers les structures ad hoc. Il y aura un tour du Morbihan par canton avec les élus des cantons qui expliqueront les actions sociales, le nouveau schéma de l'autonomie et la planification des actions. Ce sera vraiment l'une des premières rencontres à venir sur le terrain.

**LE PRÉSIDENT** – Mme COCHÉ.

**Mme COCHÉ** – Juste pour dire que le CDCA doit être associé. De toute façon, c'est obligatoire. C'est une réunion obligatoire. On aurait aussi aimé être associé à ces réunions parce qu'on peut construire ensemble. On a vu qu'on partage quand même les orientations.

On en a discuté. C'est pareil, en MDA les orientations sont arrivées comme ça en séance de MDA pour avis mais aucun membre de cette MDA n'avait reçu le document en amont. C'est difficile d'absorber en l'espace de quelques secondes un document comme celui-ci et de réagir. Ils sont un peu restés sur leur faim. Par contre, ces réunions qui vont se dérouler c'est très bien. C'est un peu ce qu'on aurait aimé en amont. Ça va se passer après le vote, mais le principal c'est que les actions correspondent bien et qu'elles répondent aux orientations et qu'elles soient votées par la suite, et financées également.

**Mme JARLIGANT** - Je voudrais intervenir en tant que présidente de la commission. Je veux dire à la minorité que je suis ouverte à toute proposition de travail. À ce niveau-là, je suis ouverte.

**LE PRÉSIDENT** – M. GIRARD vous dirait qu'il n'a pas choisi la minorité mais l'opposition. Du point de vue du règlement intérieur j'entends, mais on arrive à travailler ensemble pour notre territoire et je vous en remercie parce que c'est quand même la même volonté qui nous anime.

S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, je vous remercie parce que c'est un pan entier, c'est un tiers des dépenses de fonctionnement du département. C'est quand même des éléments majeurs de notre activité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8** (Pos. 21343)**Objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et des services soumis à des tarifs fixés par le président du conseil départemental**

---

**Mme JARLIGANT**, rapporteur de la 2<sup>ème</sup> commission – Le département tarifie et finance de nombreux établissements sociaux et services médico-sociaux dans le domaine des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de la protection de l'enfance. Il s'agit notamment des EHPAD, des services d'aide et d'accompagnement à domicile, des foyers de vie, des maisons d'enfants à caractère social.

Cette tarification permet d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions portées par ces établissements sociaux et services médico-sociaux et permet notamment de financer leurs personnels ainsi que les dépenses courantes, fluides, lingerie, restauration, etc.

Annuellement, le département doit déterminer un taux directeur d'évolution de ces dépenses permettant de compenser leur hausse liée à l'inflation et aux différentes mesures réglementaires ayant des impacts financiers sur les établissements et services, la hausse du SMIC par exemple.

Dans le contexte actuel de forte inflation, de revalorisation salariale nécessaire pour renforcer l'attractivité de ce secteur essentiel du « *prendre soin et de l'accompagnement* », il nous est proposé pour l'année 2023 de fixer le taux d'évolution des dépenses à :

- + 4 % pour les établissements et services intervenant en faveur des personnes handicapées ;
- + 6 % pour la tarification hébergement des EHPAD et USLD habilités à l'aide sociale ;
- + 4 % pour la tarification dépendance des EHPAD et USLD, des résidences autonomie (RA), des petites unités de vie (PUV) et des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) ;
- + 4 % pour la valeur de point GIR départemental ;
- + 4 % pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile tarifés par le département ;
- + 4 % pour les établissements et services agissant en faveur de la protection de l'enfance ;

et de fixer, par ailleurs, à 67,10 € le prix de journée « *hébergement permanent de référence* » pour les EHPAD habilités à l'aide sociale.

En conclusion, le président nous demande de nous prononcer sur ces évolutions. Il y a avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il des questions, des remarques ? Non. Nous pouvons donc passer au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Politique départementale en faveur des personnes handicapées

**Mme BELLEC**, rapporteur de la 2<sup>ème</sup> commission – Dans le cadre du projet de budget 2023, la politique de soutien au handicap mobilisera 106 112 300 € en dépenses de fonctionnement et 1 365 143 € en dépenses d'investissement. En recettes, la somme de 1 136 000 € est également inscrite. L'augmentation de 5,1 % des crédits proposés pour l'année 2023 par rapport aux inscriptions budgétaires de 2022 illustre la détermination et l'engagement du département à assumer son rôle de chef de file de la politique du handicap sur le Morbihan.

Ainsi, la dépense de PCH augmente de plus de 2 M€, traduisant à la fois l'augmentation de la qualité des mesures de compensation financées par le département mais également l'augmentation du nombre de Morbihannais en situation de handicap qui pourront être accompagnés pour faciliter leur quotidien. À ce titre, la PCH sera courant 2023 rendue plus accessible aux personnes souffrant de troubles psychiques ou diagnostiquées autistes. 500 000 € sont, dès à présent, fléchés pour rendre ces nouveaux accompagnements possibles.

De la même façon, nous transportons quotidiennement plus de 700 élèves et étudiants en situation de handicap pour leur permettre d'accéder à la scolarité. 4 650 000 € y seront consacrés en 2023 dans le cadre d'un nouveau marché public qui permettra la maîtrise des coûts et la garantie d'une qualité de service pour les élèves.

Le déploiement des premières mesures prévues par le nouveau schéma départemental de l'autonomie est également prévu dans cette proposition de budget. 1 348 000 € seront consacrés à l'ouverture de places de service d'accompagnement à la vie sociale, de foyers d'hébergement, de foyers d'accueil médicalisé pour améliorer les conditions et les modalités d'accueil en établissement et services. 175 000 € seront mobilisés pour déployer des plates-formes de répit à même d'accompagner les aidants de personnes en situation de handicap.

Enfin, la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de nos usagers sera également au centre de nos préoccupations et les 1 460 000 € que le département verse en contribution au budget de fonctionnement de la maison départementale de l'autonomie ainsi que les 400 000 € de contribution directe au fonds de compensation seront entre autres mobilisées pour réduire les délais de traitement, fluidifier les accompagnements et permettre à chaque aidant d'un proche en situation de handicap d'accéder à une solution de répit.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires consacrés à la politique en faveur des personnes en situation de handicap, tels que figurant en pages 70 et 71 du livre des rapports, et d'arrêter le montant global des participations versées à la MDA à 1 860 000 €, soit 1 460 000 € pour son fonctionnement et 400 000 € pour les fonds de compensation du handicap. Il y a eu un avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il des remarques ? Mme LE BOTERFF.

**Mme LE BOTERFF** – Mon intervention portera sur la politique autonomie en général et de ce fait concernera les rapports sur la politique en faveur des personnes âgées et celle des personnes en situation de handicap.

Nous, collectivité, avons des obligations aussi bien légales que morales, des nécessités au regard de l'accompagnement, de l'insertion et du bien-être des plus fragiles d'entre nous dans un contexte économique incertain et une situation socio-démographique particulière en Morbihan.

Les montants sont en hausse, nous l'avons observé. Cela s'explique par les revalorisations salariales (Ségur de la santé, personnels des SAAD, associatives et publiques) que nous avons en partie intégrées lors des décisions modificatives de cette année. Bien sûr, il aurait

été préférable que les dépenses engagées dans le cadre du Ségur soient compensées entièrement par l'État.

Il faut également intégrer les prévisions de hausse du nombre d'allocataires de la PCH, l'arrivée de la PCH dite « Psy » et de l'APA. Nous avons tous entendu dans nos cantons les difficultés financières des EHPAD. La revalorisation du point départemental dépendance de 4 % est à souligner ainsi que la possibilité de financement complémentaire pour certains établissements.

Nous l'avions déjà dit l'année dernière, ces revalorisations salariales sont nécessaires. Nous opérons, département et État, une forme de rattrapage de ce qui aurait dû être collectivement fait au cours des dernières années. En institution ou en maintien à domicile, nous avons tous conscience des importants besoins de recrutement, de fidélisation concernant les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, cela face à une demande des Morbihannais qui ne va faire qu'augmenter.

L'autonomie constitue notre premier budget et le conseil départemental du Morbihan ne devra pas mollir dans les prochaines années. Il est essentiel pour une équité de traitement de lutter contre l'isolement, la méconnaissance de certains dispositifs, la fracture numérique.

Communiquons, allons vers les territoires. Nous devons faire davantage au service des Morbihannais. Redisons-le, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait croître de 40 % à horizon 2040 dans le Morbihan. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Nous pouvons donc passer au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## **Politique départementale en faveur des personnes âgées**

---

**M. ROBELET**, rapporteur de la 2<sup>ème</sup> commission – La politique de soutien aux personnes âgées constitue le premier poste de dépenses dans les missions du département. Sont ainsi prévus au projet de budget 2023, 122 776 700 € en dépenses de fonctionnement et 2 480 208 € en dépenses d'investissement. En recettes, la somme de 5 056 000 € est inscrite au projet de budget qui est soumis à notre approbation. Ce budget, en augmentation de 4 % par rapport au montant budgétaire inscrit pour l'année 2022, témoigne de l'engagement constant du département pour accompagner le vieillissement de sa population et ce malgré l'absence continue de réponses adaptées de l'État pour améliorer la couverture en places médicalisées sur le territoire.

Aujourd'hui, et davantage demain, les Morbihannais dépendants sont plus nombreux à domicile et y restent plus longtemps. Cela répond d'un choix de vie que nous soutenons et qui a pour conséquence qu'ils sont en moyenne plus dépendants lorsqu'ils sont admis en établissement.

Dans un contexte où il nous a manqué plus de 1 600 places d'EHPAD et pour être au niveau de la moyenne régionale, cette réalité a un coût auquel ce budget fait face. 3 M€ sont ainsi ajoutés sur l'APA à domicile, tant pour accompagner l'augmentation du nombre de premières demandes que pour renforcer l'attractivité des métiers, la qualité de service ainsi que le répit des aidants.

La forte mobilisation de l'enveloppe de 7 500 € par bénéficiaire de l'APA adoptée en mars dernier rencontre son public et témoigne que le département sait proposer des solutions simples, concrètes et utiles aux Morbihannais.

En parallèle, 400 000 € complémentaires permettront aux établissements de faire face à l'augmentation du niveau de dépendance des personnes accueillies et les moyens attribués aux établissements et services seront ajustés pour tenir compte des effets de l'inflation et leur permettre de financer les revalorisations salariales décidées.

Ce budget permet également la mise en œuvre dès le début de l'année 2023, des premières mesures d'application du nouveau schéma départemental de l'autonomie. 130 000 € sont ainsi proposés pour permettre le déploiement dès cette année de nouvelles solutions d'habitat inclusif et ainsi élargir la palette de solutions d'accompagnement proposé aux Morbihannais. La prévention sera également renforcée avec 800 000 € prévus pour le financement d'actions collectives à destination des personnes âgées. Les espaces autonomie santé seront renforcés sur leurs compétences premières d'accueil et d'accompagnement des publics de proximité.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires consacrés à la politique départementale en faveur des personnes âgées tels que récapitulés en page 82 et 83 du livre des rapports. Il y a un avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non. Y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Politique départementale en faveur de l'insertion et de l'emploi

**Mme FAVENNEC**, rapporteur de la 3<sup>ème</sup> commission – Au travers de ce rapport, il vous est proposé de statuer sur les moyens à consacrer à la mise en œuvre de la politique en faveur de l'insertion. Dans le prolongement de l'année 2021, l'année 2022 a été caractérisée par une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA du fait de l'amélioration de la situation de l'emploi à un rythme toutefois moins soutenu qu'en 2021. Quatre programmes d'intervention structurent cette politique sectorielle.

- la gestion du RSA dans un contexte de reprise économique proche du plein-emploi, taux de chômage de 5,8 % fin 2022 dans le Morbihan quand on sait qu'il est à 7,3 % à l'échelle nationale ;
- l'offre d'insertion qui permet de financer les moyens d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et de conventionner avec des opérateurs pour la mise en œuvre des parcours d'insertion ;
- les aides financières directes aux personnes en parcours d'insertion, qui regroupent des aides financières délivrées aux jeunes pour faciliter leurs démarches et des aides versées aux employeurs pour l'embauche des bénéficiaires du RSA en contrat aidé ;
- la gestion des crédits européens du FSE destinés à l'inclusion et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une convention de gestion que le département signe avec l'État, qui sera reconduite pour la gestion du prochain programme FSE+. Ces crédits permettent par ailleurs de financer des moyens d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dès lors que les opérateurs candidats répondent aux critères fixés par l'Europe.

Pour 2023, alors que les crédits affectés à l'allocation RSA sont revus à la baisse, d'autres budgets progressent pour contribuer aux enjeux d'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Ainsi, les crédits destinés au financement de l'allocation RSA sont proposés en diminution de 7,43 M€ pour tenir compte de la baisse structurelle du nombre d'allocataires, qui retrouve son niveau d'avant crise, soit une baisse de plus de 8 % par rapport au budget primitif de 2022.

Quant aux crédits destinés à l'offre d'insertion, ils intègrent plusieurs ajustements. Tout d'abord, des crédits complémentaires sont inscrits pour le financement d'actions s'inscrivant dans l'appel à projets de l'insertion et hors appel à projets de l'insertion, avec des augmentations qui s'élèvent respectivement à + 300 000 € et + 50 000 € par rapport à 2022 sur chacune de ces deux lignes. Ces hausses permettront d'envisager la revalorisation des conventions avec les opérateurs de l'insertion, dont les montants n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années, mais aussi d'accompagner de nouveaux projets éligibles aux priorités d'action du plan départemental de l'insertion.

Ce nouveau PDI sera soumis à notre approbation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 alors qu'un nouvel environnement se dessine pour les politiques d'insertion du fait des réformes annoncées sur le RSA et de la naissance annoncée de France Travail.

Par ailleurs, les crédits pour les prestations de services sont en diminution (- 789 900 €). En effet, l'enveloppe 2022 intégrait une prévision pour le financement de moyens affectés au plan de relance de l'UE, appelé « *REACT UE* ». Initialement fléchés, pour 2022 sur de nouveaux projets d'accompagnement, ces moyens ont finalement été réaffectés par sécurité en raison de la non pérennité de ces crédits au financement de postes de conseiller en insertion sociale et professionnelle qui concourent aux objectifs fixés par l'Union européenne.

Quant aux contrats aidés, il nous est proposé, d'une part, d'augmenter de 10 postes le nombre de CDI dans les ateliers et chantiers d'insertion et, d'autre part, de participer au financement des entreprises à but d'emploi dans le cadre du dispositif « *Territoire zéro chômeurs de longue durée* » pour les deux projets labellisés que sont Vannes Ménimur et Centre Bretagne.

Enfin, les crédits de paiement relatifs au FSE progressent fortement compte tenu du retard pris par l'État dans la mise en œuvre du nouveau programme FSE+. Aucune subvention n'ayant été accordée en 2022, l'année 2023 intègre deux années de financement. Cela se traduira par une majoration de l'autorisation d'engagement FSE pour 2023 (5,4 M€ contre 3 M€ en 2022) et des crédits de paiement qui s'élève à 3,7 M€, soit plus 37 % par rapport à 2022.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2023 la politique départementale en matière d'insertion et pour cela de voter les crédits budgétaires tels qu'ils sont récapitulés en page 102 et 103 du livre des rapports, de l'autoriser à signer au nom et pour le compte du département la convention à intervenir avec l'État fixant pour l'année 2023, le nombre de contrats à durée déterminée d'insertion cofinancés.

Il y a un avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission. Je remercie les services et la direction pour tout le travail engagé cette année et pour l'année à venir.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Gaëlle. Est-ce qu'il y a des remarques des interventions ? Mme QUÉRIC.

**Mme QUÉRIC** – Je profite de cette assemblée fournie de conseillers départementaux et de responsables des services présents pour proposer une offre d'emploi. Je ne doute pas que dans vos réseaux vous trouverez cette perle rare qui permettra avant Noël de satisfaire les exigences de l'employeur avant le 3 janvier 2023, date prévue de l'embauche.

Cette offre se situe dans le bassin d'emploi de Lorient Quimperlé. Elle concerne au-delà de l'agglomération de Lorient les villes de Le Faouët et de Guémené. Bref, l'offre, que nous appellerons l'offre raisonnable d'emploi, prévoit une mobilité à 30 km de Lorient et je suis au regret de vous annoncer que la personne choisie n'obtiendra pas de frais de transport ni de restauration.

Évidemment, il y a des critères. En tout premier lieu, être reconnu travailleur handicapé. En deuxième lieu, être demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi depuis plus de 12 mois. Et surtout, je cite, car c'est une offre réelle, être une personne motivée qui aime la relation avec les enfants. En dernier lieu, il faudra être rapide et supporter un environnement bruyant puisque c'est un temps de service de cantine.

Voilà M. le président et chers collègues, un joli contrat avec parcours emploi compétences de 20 heures par semaine, soit 24 heures lissées car pendant les vacances scolaires il y aura quelques jours de travail pour faire le ménage de la structure, je cite.

Un joli contrat aux horaires suivants : de 11 h 30 à 15 h et de 16 h 30 à 19 h, avec plus ou moins une demi-heure sur le temps de midi. Un joli contrat qui sera grassement rémunéré environ 740 € par mois nets.

Alors oui M. le président, nous sommes dans l'hésitation de voter la politique départementale de l'insertion que vous nous proposez. Et cette offre d'emploi en est la raison principale.

J'ai tendance à vous dire que cette offre d'emploi c'est le dilemme de tous les travailleurs sociaux en tout genre et en tout poil qui interviennent dans ce département, qu'ils soient conseillers en structures d'insertion, agents du Pôle emploi ou assistants sociaux. Doit-on communiquer ce type d'offres d'emploi à un privé d'emploi ? 740 €, est-ce suffisant pour vivre décemment ? Comment fera la personne embauchée qui sera en coupure entre 15 h et 16 h 30 ?

À la faveur de l'augmentation du prix de l'essence, peut-être choisira-t-elle de rester sur place dans un coin à lire un livre ou apprendre son code de la route car elle n'a pas le permis de conduire, évidemment. Peut-être en profitera-t-elle pour faire quelques courses au supermarché du coin car à 19 heures, fin de son travail, elle n'aura pas le temps de s'y



rendre. Ou bien elle pourra s'avancer dans son travail et faire quelques heures supplémentaires non payées bien sûr.

Non. Quand nous évoquons l'accès au droit, la lutte contre la précarité, l'accès à une formation qualifiante de qualité et correctement rémunérée, l'aide aux plus démunis et aux plus fragiles, n'oublions pas dans notre groupe de gauches de nous élever contre les pratiques insoutenables de la part des employeurs.

Nous voulons que soit étudié et chiffré le non-recours au RSA. Nous sommes attachés à la justice sociale. Nous voulons lutter contre le non-recours aux droits en mettant en place des mesures permettant de favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour tous, mais aussi l'accès à la culture, au sport, aux vacances. Les associations caritatives et de solidarité sur le territoire de Lorient Nord nous l'ont dit. De plus en plus de précaires, de plus en plus de travailleurs pauvres, de plus en plus d'étudiants qui ne peuvent manger.

Or, vous refusez d'étudier la mise en place d'une allocation d'autonomie de la jeunesse. Vous diminuez l'attribution d'aides directes aux personnes en difficulté d'insertion au motif que le nombre de bénéficiaires du RSA baisse. Vous refusez de voir les invisibles, ceux qui vivent dans la rue, étudiants en cité universitaire mal-logés et/ou foyers de jeunes travailleurs. À Lorient et à Vannes hier, les maires ont décidé d'ouvrir les gymnases pour lutter contre le grand froid. C'est ça la société qu'on propose en 2023.

Officiellement, la région présente en cette année 2022 le taux de chômage le plus faible des différentes régions françaises avec un taux de 5,9 %, d'ailleurs reproduit dans le département du Morbihan dans son ensemble. Les bassins de Vannes, Ploërmel, Pontivy, Loudéac présentent des taux de moins de 6 %. Et, il convient d'être attentif aux bassins de Carhaix et de Quimperlé qui comprennent certaines communes du département : Gourin, Le Faouët, Guisriff, par exemple. Les bassins d'Auray et de Lorient sont plus frappés par le chômage. On est au-dessus de 6 %. Passons aux trois bassins d'emploi littoraux. Pour celui de Vannes, on compte 12 191 offres d'emploi, dont 36,4 % au titre de l'emploi saisonnier.

Dans le bassin de Lorient, on compte 9 970 offres d'emploi, dont 31 % de saisonniers, 1 180 postes dans le secteur de l'hôtellerie, commerce, restauration et autant dans le champ des postes d'ouvriers non qualifiés de l'industrie. Pour le bassin d'Auray, largement orienté sur la côte, comprenant entre autres les communes de Carnac, de Belle-Île-en-Mer, de la presqu'île de Quiberon, de la ria d'Etel et d'une bonne partie du golfe, nous avons 7 600 propositions d'embauche, dont plus de 60 % de saisonniers.

Donc, si officiellement le chômage est en baisse, regardons le caractère saisonnier des emplois proposés, qui doit nous alerter sur la structure de l'emploi et qui conditionne le retour au travail. Le conseil départemental doit être attentif aux chiffres de l'emploi et à la structure de l'emploi, et surtout proactif.

M. le président, nous validons les principales propositions du rapport, mais nous avons des divergences et des différences sur le diagnostic et les solutions à apporter. Sur ce département, nous faisons entendre une voix différente et dissonante, constructive et non complaisante et sans langue de bois. M. le président, pourriez-vous faire étudier par les services le non-recours au droit au RSA, en appui des services de l'État et de la CAF, dans le cadre de l'expérimentation nationale qui sera proposée ?

L'automatisme des aides est bénéfique pour les habitants et pour notre collectivité. En termes de santé, de précarité, il y a déjà des expérimentations qui débutent, notamment chez nos voisins en Ille-et-Vilaine et en Loire-Atlantique, avec l'objectif de renforcer le soutien aux allocataires du RSA. Ne loupons pas le prochain train avec l'expérimentation proposée par le gouvernement : « *les territoires zéro non-recours* ». Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Plusieurs éléments. Ça frise un peu la caricature quand même votre affaire.

**Mme QUÉRIC** – C'est une vraie offre d'emploi.

**LE PRÉSIDENT** – Je ne dis pas que ce n'est pas une vraie offre d'emploi. On peut toujours en chercher parmi l'ensemble des offres d'emploi et en trouver une un petit peu caricaturale. On a aujourd'hui de belles offres d'emploi aussi qui ne trouvent pas parfois leur public, y compris d'ailleurs au sein des collectivités publiques, parfois d'ailleurs pour d'autres motifs. Ce n'est pas toujours la rémunération ou l'emploi en lui-même qui peut intéresser mais l'ensemble des éléments qu'il y a autour. C'est pour ça qu'il nous faut agir sur le logement, sur les transports, sur tout ce qui va avec.

Après, ce que j'ai compris de votre offre d'emploi, c'est que c'est une offre d'emploi dans une collectivité publique. C'est dans une cantine. Pour ceux qui ont été maires, la difficulté pour les élus que nous sommes dans les communes c'est comment est-ce qu'on peut parfois augmenter le temps de travail. Parce que la rémunération que vous donnez, c'est pour 20 heures. On ne peut pas non plus être rémunéré plus que le SMIC pour 20 heures.

Comment est-ce qu'on peut faire en sorte dans les collectivités de manière générale de compléter, d'essayer de faire des temps pleins ? C'est ce qu'on essaye de faire au maximum, mais ce n'est pas toujours possible dans la mesure où quand les gens vont dans les cantines, ils sont dans les cantines. Ce n'est pas évident de consolider des temps pleins parce que les effectifs à un moment donné de la journée sont tels qu'on n'arrive pas forcément à faire des temps pleins.

Donc les communes font face à un certain nombre de difficultés pour pouvoir recruter, on le sait. Et souvent ce sont des emplois assez locaux d'ailleurs au demeurant parce que le fractionnement horaire n'est pas toujours facile. Mais on peut aussi faire des choses en faisant en sorte que par exemple les heures de ménage se fassent sur le temps de travail, les temps de bureau. Ce n'est pas incompatible. Il y a plein d'améliorations qui sont parfois possibles.

De toute manière, il faut que les employeurs le fassent s'ils veulent aussi rendre attractifs les postes qui sont les leurs. Ce qu'on constate aussi aujourd'hui, c'est que sur les contrats que vous pouvez citer, ça peut aussi être des contrats d'État. Donc il s'avère que pour ce qui nous concerne d'abord on se réjouit de voir que les allocataires de RSA ont diminué, à mon sens pas à due concurrence de l'offre d'emploi qu'on a sur le territoire. Il aurait fallu que ça descende encore plus que ça puisqu'on est toujours à un peu plus de 12 000, je regarde Gaëlle. On est passé de 14 700 à 12 300, on est remonté un petit peu actuellement. On devrait être en dessous de ça quand on regarde le niveau d'offre d'emploi.

Donc on voit bien qu'il y a encore naturellement des efforts à faire. Vous parlez des crédits qui diminuent. D'abord on a les crédits du RSA lui-même, là c'est une prestation d'État ce n'est pas illogique dans la mesure où il y a moins d'allocataires. Ensuite, on a également des glissements de crédits notamment européens, pour 517 000 €, qui justifient qu'on passe de 5,3 M€ à 4,7 M€ sur cette partie-là.

Donc ce n'est pas non plus totalement illogique. Moi je serais réjoui quand on aura fermé les crédits d'insertion et quand tout le monde sera inséré. Ça n'arrivera pas, je ne suis pas suffisamment naïf pour le croire, mais je me réjouis plutôt de voir qu'il y a 2 500 personnes de moins au RSA dans le département aujourd'hui. C'est plutôt bien. Ça veut dire que notre politique d'insertion marche plutôt pas mal.

Il y a plutôt de l'emploi, même si comme vous je sais très bien qu'il y a des familles qui sont en difficulté, il y a des gens qu'il faut pouvoir accompagner pour s'en sortir. Il y en a d'autres qui y sont depuis très longtemps et avec tout un tas d'autres éléments à prendre en compte. Donc ce n'est pas si simple que ça. Pour autant, ce sera des éléments qui seront débattus dans la politique, dans le plan départemental de l'insertion parce qu'on a l'objectif de répondre à un certain nombre de trous dans la raquette s'il devait y en avoir et c'est ce qu'on a travaillé avec Gaëlle FAVENNEC.

Ce qu'on peut simplement dire, c'est que parfois les expérimentations d'État sont aussi des attrape-nigauds. Le principe de faire en sorte que les allocataires du RSA travaillent 15 ou 20 heures par semaine ça marche bien, sauf qu'il faut aussi une armée mexicaine pour gérer aussi tout ça. Donc au final, le coût de la mise en œuvre de cette mesure par rapport à son efficacité potentielle me semble particulièrement discutable. Donc nous on a choisi de ne pas aller dans cette expérimentation.

Certains y sont allés. On n'est pas non plus tout à fait prêts dans la mesure où on n'a pas encore voté notre PDI, que nous n'avons pas arrêté un certain nombre d'éléments. Ça fera partie de discussions et avec un certain nombre d'autres présidents de départements on a questionné le gouvernement sur quels étaient aussi les crédits d'accompagnement de tout ça.

Parce que ce n'est pas le tout, mais il faut accompagner quand même les allocataires du RSA. Si vous les faites travailler pour les liens en entreprise, il faut multiplier de manière significative nos effectifs. Cela fait des charges nouvelles ici, sans forcément avoir aucune visibilité sur la prise en compte de ces éléments-là.

Après, j'ai eu l'occasion tout à l'heure de répondre à Damien GIRARD sur ce qui se passe dans d'autres départements. L'emploi ici est une priorité. On a aussi le sujet de la formation qui est une compétence de la région. L'emploi est encore une compétence de l'État, nous c'est l'insertion qui est notre compétence. Il me semble que ce qu'on a fait est plutôt pas mal.

On trouvera toujours des contre-exemples mais on arrive à plutôt bien accompagner. Je voudrais saluer aussi les travailleurs sociaux sur le terrain, tout ceux qui se mobilisent pour qu'on y arrive. L'objectif, c'est l'insertion par le travail. C'est effectivement ce qu'on souhaite plutôt que de faire des allocataires. Je crois d'ailleurs que c'est ce que le premier secrétaire du Parti Communiste a rappelé avec force et je me retrouvais dans les propos qui étaient les siens.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Gaëlle.

**Mme FAVENNEC** – Je voulais juste rappeler et apporter une précision. Nous avons une étude sur les bénéficiaires du RSA qui est en cours, dont nous connaissons l'issue au mois de janvier. Nous en attendons tous beaucoup afin de pouvoir ajuster notre politique en matière d'insertion, avec des actions aussi à destination de ce public dont on sait aujourd'hui qu'il est encore plus fragilisé qu'avant la crise sanitaire. Même si nous avons observé une belle baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA après le Covid, il est vrai, comme le disait le président, que nous restons toujours à un seuil d'avant Covid, ce qui est aussi inquiétant. Donc ce focus sur notre public sera je pense très intéressant.

**LE PRÉSIDENT** – Ce qu'il faut aussi rappeler c'est que parfois c'est un peu compliqué aussi pour l'utilisateur face à l'enchevêtrement de nos compétences croisées. Le travail des adultes handicapés c'est une compétence de l'État. Il y a d'ailleurs une stratégie gouvernementale qui a été adoptée en 2019. L'aide alimentaire, c'est officiellement une compétence de l'État. Les travailleurs saisonniers, c'est une compétence croisée État, région, bloc communal. Les SDF, c'est une compétence État.

Donc en fait on voit bien qu'il y a des compétences dont peut se demander pourquoi elles sont à l'État et pas données localement, ce qui semblerait plus efficace. Et avec les contrats emploi jeunes, c'est vrai que l'État met le paquet, ça on peut le reconnaître et nous on complète mais l'idée ce n'est pas de créer encore un nouveau dispositif parce que les missions locales ont déjà du mal à absorber leurs objectifs en matière de CEJ actuel.

Des dispositifs d'État existent. Laissons-leur le temps de faire leurs preuves. On peut quand même se réjouir, je rappelle qu'on a connu des périodes de chômage à 10 %. Sous le président Hollande, c'était 800 chômeurs de plus pendant cinq ans, par jour. Au moins, la courbe s'est inversée.

Moi, je reste quand même satisfait que des gens aient retrouvé un emploi. Il y a un vrai sujet pour moi qui est quand même celui de la rémunération. Je reste persuadé que le niveau du SMIC actuel n'est pas suffisant pour garantir une différence entre le travail et finalement les droits sociaux qui peuvent être donnés par ailleurs. Je pense sincèrement que les 1 500 € souhaités me semblent être un chiffre décent pour pouvoir vivre normalement dans ce pays.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Alors nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Huit abstentions. Adopté à la majorité.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

## **Politique départementale en faveur du développement social**

**Mme FAVENNEC**, rapporteur de la 3<sup>ème</sup> commission – Au travers de ce rapport, le président nous propose de statuer sur les moyens consacrés à la mise en œuvre de notre politique départementale en faveur du développement social.

Rappelons tout d'abord que cette politique publique en faveur des Morbihannais en situation de vulnérabilité sociale est incarnée avant tout par l'intervention de nos propres équipes d'accueil et de travail social réparties sur notre territoire à travers un réseau de centres médico-sociaux, d'antennes et de permanences garantissant un point d'accueil pour chaque Morbihannais à environ 10 minutes.

Les moyens financiers évoqués dans ce rapport ne recouvrent donc que très partiellement l'ensemble des moyens mis en œuvre. Il s'agit davantage de moyens qui viennent compléter l'intervention de nos services.

Au total, il vous est proposé pour 2023 de voter la politique en faveur du développement social, un budget qui concerne trois programmes d'intervention : l'accompagnement social adapté, un programme de soutien aux personnes en difficulté et le pacte territorial pour le développement social et l'insertion.

Le premier programme regroupe les interventions spécialisées. Il s'agit notamment :

- du financement de mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire confiées à l'UDAF qu'il est prévu de maintenir à hauteur de 8 ETP de conseillères en économie sociale et familiale comme en 2022 au bénéfice de jeunes parents notamment ;
- de prestations de gestion de prestations familiales mobilisées en complément des mesures d'accompagnement social personnalisé, mesures proposées comme alternative à une mesure de tutelle à des adultes en situation de vulnérabilité ;
- du financement de moyens nécessaires à la mise en œuvre d'actions collectives par les travailleurs sociaux dans un cadre partenarial avec la CAF et les associations notamment.

Un montant global de 694 140 € et une recette de 10 000 € correspondant à la participation de la CAF aux actions collectives nous sont proposés pour la réalisation de ce programme.

Le second programme d'intervention dit « *de soutien à l'accompagnement social* » consiste principalement en la gestion d'un fonds unique d'aides financières. Ce fonds, qui permet d'attribuer environ 6 000 aides pour un montant moyen de 210 €, est devenu le principal poste de dépenses publiques de développement social. Afin d'ajuster le budget aux dépenses effectivement constatées lors des dernières années, soit 1 345 000 € en 2021 et 1 310 000 € en 2022, il est proposé de ramener le montant de ce fonds à 1 402 000 €.

En complément de ce dispositif d'aide financière individuelle, le département apporte son soutien à des actions dites « *de prévention primaire* » dans le champ de l'enfance qui ont pour objet de prévenir l'aggravation de situations et d'éviter leur prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE). À ce titre, un crédit de paiement de 825 360 € nous est proposé, en augmentation de 61 %, afin de se donner la possibilité de soutenir de nouveaux projets sur cette thématique.

Le troisième programme, intitulé « *pacte territorial pour le développement social et l'insertion* », vise à faire converger sur notre territoire des interventions en direction des publics vulnérables et notamment l'accueil social de proximité, notamment avec les associations caritatives, pour un montant de 241 000 €, et recouvre également quelques moyens dédiés au fonctionnement et à l'animation de nos interventions.

En conclusion, le président nous propose :

- de poursuivre notre politique en faveur du développement social ;
- de voter les crédits de paiement nécessaires à sa mise en œuvre tels qu'ils sont présentés en pages 107 et 108 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point ? Non. Des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Politique de protection maternelle et infantile

---

**M. LE NINIVEN**, rapporteur de la 3<sup>ème</sup> commission – Chers amis, chers collègues, au travers de ce rapport, le président nous propose de statuer sur les moyens à consacrer à la mise en œuvre de notre politique départementale de prévention précoce et d'éducation à la santé. Rappelons-nous tout d'abord que cette politique publique est déployée grâce à la mobilisation quotidienne de nos propres équipes réparties sur l'ensemble de notre territoire. Les moyens financiers évoqués dans ce rapport ne recouvrent donc que très partiellement l'ensemble des moyens mis en œuvre. Il s'agit davantage de moyens qui viennent compléter l'intervention de nos services.

Rappelons également que la PMI contribue très activement à la mise en œuvre de nos compétences en matière de protection de l'enfance. La PMI participe notamment aux évaluations médico-sociales et collabore au dispositif de prise en charge. À ce titre, les médecins de PMI sont en charge du suivi de la santé des enfants de 0 à 6 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance. Le budget 2023 soumis à votre approbation s'élève à 4 284 946 € en crédits de paiement pour des recettes qui sont estimées à 250 000 €.

Le premier domaine d'intervention de la PMI est celui de la prévention et de l'accompagnement des parents et de l'enfant, pour lequel un crédit de paiement de 1 005 100 € est inscrit en dépenses. Ce programme permet le financement des centres de planification gérés par les différents centres hospitaliers avec lesquels nous avons des conventions pour un crédit de paiement de 724 200 €. Le département intervient aussi pour les consultations prénatales qui permettent l'accès aux soins durant la grossesse avec la prise en charge des examens des femmes enceintes en situation de vulnérabilité. Cette mission est exercée dans le Morbihan en centre médico-social et au sein de deux centres hospitaliers.

En ce qui concerne le repérage précoce par les professionnels de PMI des troubles du développement ou de santé des jeunes enfants, trois dispositifs sont prévus pour un montant de 77 600 €. Le premier concerne les consultations médicales de prévention. Le second les bilans de santé pratiqués en école maternelle, qui permettent d'assurer le dépistage de difficultés d'apprentissage liées à des troubles sensoriels, moteurs ou comportementaux avec un accent mis sur les troubles du langage. Le troisième concerne la participation au réseau du suivi des nouveau-nés vulnérables et le repérage de la fragilité du lien mère enfant.

Un repérage de la fragilité du lien mère enfant est également réalisé dès la naissance. Il peut alors être proposé un accompagnement précoce par des techniciens en intervention sociale et familiale à domicile. Un crédit de paiement de 103 300 € est inscrit au budget pour le financement de cette action.

Le département est en outre tenu d'exercer à titre gratuit les vaccinations mentionnées dans le calendrier vaccinal actualisé, ce qui se traduit par l'inscription d'un crédit de paiement de 100 000 €. La politique vaccinale consiste en l'achat de vaccins auprès des laboratoires pour la vaccination des enfants jusqu'à 6 ans et des adultes (femmes enceintes et mères) pratiquée au sein des centres sociaux par les professionnels de la PMI.

Le 2<sup>ème</sup> programme d'intervention de cette politique concerne l'accueil du jeune enfant et la formation des professionnels pour lesquels un crédit de paiement de 3 535 100 € est inscrit au budget. Le département accompagne le développement des relais petite enfance et des lieux d'accueil enfants parents par l'attribution d'une aide financière à la création et à l'extension de ces services à la population.

Un soutien spécifique est accordé notamment aux structures d'accueil collectif favorisant l'accès des enfants handicapés afin de compenser les surcoûts en équipements et en personnels liés à l'accueil de ces enfants. Un crédit de paiement de 450 000 € est inscrit au budget pour le financement de cette action ainsi que 2 M€ pour le financement de

l'investissement dans les maisons d'assistants maternels et des multi accueil gérés par les collectivités et associations.

Naturellement, l'accueil des jeunes enfants est principalement pris en charge par les 4 500 assistants maternels du département. Le département est compétent pour délivrer leur agrément, les former, les accompagner et garantir ainsi un accueil de qualité pour les enfants chez les professionnels à leur domicile ou en maison d'assistant maternel. Un crédit de paiement de 293 200 € est inscrit au titre de cette action.

Enfin, une formation de 120 heures est également dispensée avant tout accueil par un organisme partenaire, pour laquelle un crédit de paiement de 236 900 € est inscrit au budget 2023.

Un crédit global de 555 000 € est également proposé pour contribuer avec l'ARS au financement des centres d'action médico-sociale précoce, qui ont une action essentielle dans le dépistage précoce, assurent la cure ambulatoire et la rééducation d'enfants de moins de six ans présentant des déficiences sensorielles, motrices ou mentales.

Enfin, un crédit de 44 746 € est proposé au titre du programme d'intervention « *Soutien aux actions départementales* » afin de permettre de financer les organismes et associations œuvrant dans des domaines en lien avec les politiques de la protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance.

En conclusion, le président nous propose :

- de poursuivre notre politique en faveur de la protection maternelle et infantile ;
- de voter les crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre tels qu'ils sont récapitulés en page 114 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci Dominique. Y a-t-il des interventions ? Mme QUÉRIC.

**Mme QUÉRIC** – Nous notons que les montants sont quasiment similaires à ceux de l'an dernier. Le budget de la PMI en fonctionnement est légèrement en-deçà de celui prévu en 2022 : 2,6 M€ en 2022, 2,57 M€ en 2023. 1,9 M€ étaient prévus en investissement en 2022 et 2 M€ sont prévus en 2023, soit une légère hausse. Simplement, nous voulons insister sur la vigilance permanente que notre collectivité doit avoir concernant le sujet des assistantes maternelles, spécialement au regard de leur accompagnement et de leur formation.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. D'une manière générale, toutes nos politiques sociales sont en augmentation de 5 % environ. Après, par ligne, on ne met pas toujours plus de crédits là où il n'y a pas besoin d'en avoir plus. Mais effectivement, pour les assistantes maternelles, il y a d'abord les sujets d'agrément. On les suit quand même particulièrement bien. On est plutôt dans ce département un peu mieux doté que dans d'autres secteurs.

On a aussi des initiatives que nous avons prises comme les MAM, qui donnent entière satisfaction. C'est près d'une trentaine de structures qui ont pu être accompagnées depuis qu'on a mis ça en place. Donc effectivement, c'est quelque chose que nous suivons avec quand même en perspective l'objectif que chaque Morbihannaise et chaque Morbihannais ait une possibilité de mode de garde pour ses enfants. C'est quand même aussi ce qui nous anime dans une logique d'emploi, parce que c'est quand même aussi un frein parfois à l'emploi. Si vous le voulez bien, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.



## Politique de protection de l'enfance

---

**M. LE NINIVEN**, rapporteur de la 3<sup>ème</sup> commission – C'est là un très beau bordereau, vous verrez à l'issue que le département a une politique très ciblée sur la protection de l'enfance. Le département a affiché de très fortes ambitions dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance 2020-2025. Le président nous propose d'adopter aujourd'hui un budget en hausse de 7,85 % afin de permettre la traduction concrète de cette volonté.

Ce budget prend notamment acte de la nécessaire augmentation des prix de journée des services autorisés afin de permettre le financement de la revalorisation des métiers du social conformément aux décisions gouvernementales et de tenir compte de l'inflation.

Le budget 2023, soumis à votre approbation, s'élève à 86 588 290 € en crédits de paiement pour des recettes qui sont estimées à 1 226 000 €.

En premier lieu, 8 386 100 € sont inscrits en crédits de paiement sur le programme d'intervention « *Aide à domicile et en prévention individuelle* ». Il regroupe le financement de dispositifs d'intervention qui sont des outils de soutien à la parentalité et de prévention du placement : 350 100 € pour les aides financières ponctuelles accordées aux familles et 2 470 000 € pour accompagner au domicile les familles en difficulté dans la prise en charge de leurs enfants sur un plan éducatif ou budgétaire en proposant l'intervention de techniciens d'intervention sociale et familiale.

Enfin, un crédit de 5 531 000 € est inscrit au budget pour financer les actions éducatives réalisées au domicile des familles, décidées quand les conditions d'éducation et de vie du mineur sont compromises. Le déploiement de 130 places nouvelles est en réflexion pour un déploiement en 2023.

En second lieu, 2 122 700 € sont inscrits au programme d'intervention « *Parentalité et prévention collective* » et un crédit de paiement de 1 107 100 € est inscrit pour, d'une part, le financement de structures mère-enfant dont le prix de journée évoluera avec un taux directeur de 4 %, d'autre part, le financement de l'évolution du soutien apporté aux unités d'accueil médico-judiciaires et pédiatriques, qui permettent de conduire l'audition et l'examen médico-légal des enfants victimes de violence dans un cadre sécurisant et adapté à leur situation et compréhension.

En outre, un crédit de paiement de 607 000 € est inscrit pour le financement de la prévention spécialisée qui vise à prévenir la dégradation des situations des mineurs en situation de rupture sociale, familiale et scolaire ou en trajectoire de délinquance, à orienter et proposer des alternatives positives.

Enfin, les actions visant à accompagner la sortie des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance se poursuivront avec notamment une action d'intermédiation locative réalisée sur le secteur de Vannes. Un crédit de paiement de 408 600 € est inscrit au budget pour cette action.

Le troisième programme d'intervention de cette politique concerne les enfants confiés et donne lieu à l'inscription d'un crédit global de dépenses de fonctionnement de 73 980 000 €. Plus des deux tiers des accueils des mineurs confiés sont pris en charge par les assistants familiaux. Il nous est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 36 406 800 € pour permettre le financement des assistants familiaux employés par le département. 7,6 M€ sont en outre inscrits en crédits de paiement pour le financement du dispositif d'accueil familial de la Sauvegarde 56.

La loi du 7 février 2022 a introduit diverses dispositions visant à améliorer les conditions de rémunération et d'exercice de cette profession, que le département avait devancées et complétées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

De plus, un crédit de 2 470 700 € est inscrit pour le financement des allocations aux enfants confiés, qui permet de couvrir les frais d'habillement et de scolarité par exemple. Le département a prévu une meilleure prise en compte de certaines dépenses, comme le dépassement des frais de cantine, l'achat de vélo ou de trottinette, ou encore le financement du permis de conduire.

Au regard de leur situation singulière, une partie des mineurs est confiée et placée en établissement. Un crédit de paiement de 21 497 000 € nous est proposé pour le financement de ces dispositifs, parmi lesquels 275 places habilitées à l'aide sociale à l'enfance en maison d'enfants à caractère social.

L'année 2023 viendra également constater le coût de l'année pleine, soit 1,8 M€, d'un dispositif destiné à prendre en charge une vingtaine de jeunes qui cumulent des problématiques multiples. Par ailleurs, le budget du centre départemental de l'enfance est reconduit.

Enfin, un crédit de paiement de 5 797 500 € nous est en outre proposé pour nous permettre de financer environ 275 places pour l'accueil de mineurs non accompagnés.

Un crédit global de paiement de 1 325 000 € est inscrit au programme d'intervention destiné également à financer les autres modes de prise en charge. Ce crédit permettra, d'une part, de soutenir le fonctionnement des foyers de jeunes travailleurs pour lesquels un crédit de paiement de 475 000 € est inscrit et, d'autre part, de prendre en charge les frais d'entretien des enfants confiés auprès des tiers dignes de confiance pour lesquels un crédit de paiement de 850 000 € est également proposé.

Afin de sécuriser la prise en charge des enfants par un tiers, le département a confié au centre départemental de l'enfance l'ouverture d'un service nommé « *À nos côtés* » qui a pour mission d'évaluer les capacités des tiers et de les accompagner dans l'accueil des enfants.

Enfin, le dernier programme d'intervention de cette politique vise à permettre le financement de la construction et la restructuration des structures d'accueil. Il a fait l'objet d'une inscription de crédits de paiement à hauteur de 774 490 €.

Le schéma départemental de l'enfance a mis en exergue la nécessité d'adapter nos capacités d'accueil aux besoins de l'enfance confiée. Cette orientation passe en partie par le soutien aux travaux de construction et de modernisation du parc immobilier dédié aux accueils en établissement. Ce programme permettra d'accompagner pour l'exercice 2023 la création d'une nouvelle maison d'enfants à caractère social, en projet sur l'agglomération lorientaise, pour une capacité de 14 places ainsi que le versement d'une aide à l'investissement pour SOS villages. En effet, depuis 2022, cette association a été autorisée suite à un appel à projets pour la création de 60 places nouvelles réparties en deux villages d'enfants destinés à accueillir essentiellement les fratries.

En conclusion, le président nous propose :

- de poursuivre notre politique en matière de protection de l'enfance ;
- de voter les crédits de paiement nécessaires à la mise en place tels qu'ils figurent en pages 125 et 126 du livre des rapports ;
- d'approuver avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la nouvelle grille de prestations versées aux mineurs confiés ainsi que les nouvelles modalités de prise en charge des frais de cantine.

Je voudrais, avant de terminer ce bordereau, vous dire qu'il y a eu un avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission et également je souhaiterais remercier Mme DOREAU et Mme ABEL ainsi que les services qu'elles représentent pour leur travail et leur disponibilité.

**LE PRÉSIDENT** – Merci Dominique, et je me joins aux remerciements que tu viens de faire. Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations ? Mme QUÉRIC.

**Mme QUÉRIC** – Nous notons une augmentation du budget de fonctionnement, ce qui va selon nous dans le bon sens. Néanmoins, nous voulons rappeler que certains personnels sont dans des situations inconfortables à cause de la pression, mais aussi de moyens

insuffisants. Il nous faut aussi continuer à améliorer le quotidien des enfants confiés à l'ASE. La loi nous donne des outils, mais il y a aussi des sujets, tels que les vacances des enfants, qui demandent à être développés et mieux accompagnés par le département. Nous relançons publiquement en séance la question de l'extension de la prime Ségur aux personnes dites oubliées du Ségur et nous appelons le département à envisager une compensation pour ces oubliés.

**LE PRÉSIDENT** – Sur ceux que vous appelez les oubliés du Ségur, il faut juste rappeler que le Ségur, à l'origine, a été mis en place pendant la crise du Covid, notamment pour le monde hospitalier, particulièrement les infirmières. C'était ça à l'origine. Et puis, finalement, il s'est étendu, c'était un choix du gouvernement, à un certain nombre d'autres professionnels, dans les maisons de retraite et autres établissements. Donc ça concernait pour partie le département. On attendait tout un tas de décrets d'application qui sont aussi fumeux que les textes en eux-mêmes au demeurant.

Donc on a fait une analyse très claire de tout ça puisque, il faut quand même le rappeler, il y a aussi eu une revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 %, ce qui pour nous est loin d'être négligeable. Donc nous avons, tout d'abord avec notre ancienne directrice générale des services, et puis avec la directrice des ressources humaines et avec les moyens informatiques, nous avons regardé tout ça. Avec notre nouveau directeur général des services, en lien avec Mme JEHANNO, en charge du dialogue social, nous avons regardé ces éléments de manière plus précise pour appliquer la loi.

Ceux qui sont dans le Ségur ont été pris en compte. Ensuite, il y a eu une analyse, mais nous on applique la loi. Donc effectivement il y a des gens qui ne sont pas prévus dans le Ségur. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la loi. Donc nous on a appliqué la loi. On a eu pour quelques situations particulières une analyse un petit peu plus détaillée. On a d'ailleurs été un petit peu plus loin que la stricte application de la loi dans certains cas particuliers. Puisqu'on parle de la protection de l'enfance, on peut parler des CRIP par exemple, le recueil des informations préoccupantes qui chez nous va un peu plus loin. Donc on a pris quelques éléments en compte. On a intégré tout ça. Je crois que ça a été plutôt pas mal perçu, enfin la manière dont le département a intégré cela.

Je dirais que c'est plutôt au gouvernement qu'il faudrait que vous vous adressiez sur ce sujet-là. Mais, il y a des personnels qui ont été largement étendus par rapport aux listes initiales qui sont considérées. On les a pris en compte. Ce sont des sommes non négligeables pour le département puisqu'en année pleine c'est presque 8 M€ de plus sur l'ensemble de la masse salariale, ce qui pour nous est quand même assez considérable. Mais, on applique la loi avec intelligence quand il faut juger des situations totalement égales. Mais, après, il y a aussi des cadres d'emplois, des filières qui sont prévus. C'est comme ça. La filière administrative par exemple n'est pas au rang des filières qui sont éligibles au Ségur. Donc voilà un exemple concret par exemple de choses qui sont à intégrer.

On a travaillé sur tout ça. Les arbitrages ont été rendus de manière plutôt plus favorable, mais il n'empêche que tout le monde aurait voulu avoir l'augmentation du Ségur. C'est vrai que ça fait une différence, 180 € nets environ, c'est vraiment une différence, mais les souhaits des uns et des autres ne font pas pour autant qu'ils sont éligibles au Ségur. On applique la loi.

Il y a eu une revalorisation et le salaire moyen dans ce département, le salaire médian est plutôt pas mal par rapport à d'autres collectivités territoriales. On peut toujours trouver qu'on pourrait faire plus, mais après on doit tenir l'ensemble des budgets du département. Ça ne veut pas dire que les personnels concernés sont moins méritants ou plus méritants que les autres. C'est juste que le législateur a prévu que certains cadres d'emploi et certaines filières, certains postes soient éligibles à la prime Ségur et pas d'autres. On applique la loi et, à situations purement identiques, on a été plutôt un peu plus souples que cela.

D'ailleurs quand ça a été voté en comité technique il n'y a pas eu de voix contre il me semble. Il y a eu quelques abstentions de deux des trois syndicats. Un a voté pour. Ça montre que le travail a plutôt été fait me semble-t-il.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Si non, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Aménagement foncier

---

**M. GUÉGAN**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission – Chers collègues, le département mène aujourd'hui une politique d'aménagement foncier à visées multiples intéressant toutes les composantes de l'espace rural. En 2023, la politique du département du Morbihan dans ce domaine s'élèverait à 50 000 € en autorisations de programme et à 1 205 000 € en crédits de paiement. Cette politique se décline en deux programmes d'intervention.

Le premier porte sur les procédures d'aménagement foncier pour lesquelles le président nous propose de voter des crédits de paiement à hauteur de 1 140 000 €. Les dépenses liées à ce programme comprennent des études préalables aux procédures d'aménagement : les marchés de géomètre, les études impact environnemental, ainsi que les différents frais annexes inhérents aux procédures. Pour mémoire, le département porte actuellement six opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental en phase projet, et neuf études d'aménagement à différents stades d'avancement.

Le second programme d'intervention porte sur le soutien aux outils d'aménagement foncier. Le président nous propose de voter une autorisation de programme de 50 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 65 000 €. Il s'agit principalement de subventions aux travaux connexes à l'aménagement foncier, c'est-à-dire les travaux de remise en état des sols, des dessertes et de reconstitution du bocage nécessaires après les échanges parcellaires. Au titre du fonctionnement, les crédits sont prévus pour une aide aux indemnités de déficit d'arbres octroyées aux propriétaires lésés en termes de valeur de bois après les échanges. Cette aide favorise le maintien sur pied de nombreux arbres à la fin des opérations d'aménagement.

Pour ces deux programmes d'intervention, les communes bénéficieront d'un appui financier renforcé faisant suite aux modifications apportées au dispositif d'aide relatif à l'aménagement foncier et voté par notre assemblée lors de notre réunion du 28 septembre dernier. En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2023 la politique départementale en matière d'aménagement foncier et de voter les crédits tels que figurant en page 129 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Est-ce que vous avez des remarques ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci, à l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

**LE PRÉSIDENT** – Pour le point suivant, je vais être obligé de demander à certains conseillers départementaux de sortir. Il concerne la politique départementale de l'habitat et du logement. Je ne doute pas qu'ils souhaiteraient rester, mais je pense qu'il faut qu'ils sortent pour l'ensemble du bordereau. C'est Dominique GUÉGAN (la présidente du CAUE), Soizic PERRAULT (la vice-présidente en charge du logement), c'est Mohamed AZGAG, Stéphane HAMON qui n'est pas là, Stéphane LOHEZIC et Boris LEMAIRE parce qu'ils sont au conseil d'administration du CAUE. On va voter les crédits. Alors, c'est vrai que parler de la politique départementale de l'habitat sans la vice-présidente à l'habitat, on arrive un peu à des absurdités avec ces règles aujourd'hui de départ mais il n'empêche, c'est comme ça.

---

*Dominique GUÉGAN, Soizic PERRAULT, Mohamed AZGAG, Stéphane LOHEZIC et Boris LEMAIRE sortent de la salle des délibérations, ainsi que Mme Catherine QUERIC.*

---

## Politique départementale de l'habitat et du logement

---

**M. JAGOUDET**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission – Le présent rapport nous invite à nous prononcer sur les moyens financiers nécessaires à la poursuite de la politique de l'habitat et du logement pour l'exercice 2023. Dans le détail, il nous est proposé tout d'abord d'inscrire un montant global de crédits de paiement de 922 000 € au programme d'intervention « *Études et prospective de l'habitat* » afin notamment d'honorer les crédits alloués à l'ADIL. Il est à noter une augmentation significative du soutien au fonctionnement du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) pour accompagner le développement de son activité.

Il est ensuite proposé d'inscrire au programme d'intervention « *Habitat public* » une nouvelle autorisation de programme de 6 M€ afin de financer la construction, la rénovation et la démolition de logements locatifs sociaux, question prégnante du fait des enjeux énergétiques mais aussi du manque de logement social avéré dans notre département dans un contexte de fusion au 1<sup>er</sup> janvier prochain des trois offices publics de l'habitat au sein d'une seule et même structure : Morbihan Habitat.

Au titre du programme d'intervention « *Habitat privé - Maintien dans le logement* », une nouvelle autorisation de programme est proposée à hauteur de 870 000 € et des crédits de paiement pour un montant de 860 915 €. Ces prévisions tiennent notamment compte des programmes d'intérêts généraux départementaux en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et de la lutte contre l'habitat indigne qui permettent de mieux accompagner les propriétaires modestes dans la rénovation et l'adaptation de leur logement.

Au titre du fonds de solidarité pour le logement, le nouveau règlement intérieur du FSL est mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Il vise à simplifier les procédures, à réduire le temps d'instruction et à faire baisser nos frais de gestion. L'année 2023 permettra d'en faire un premier bilan et d'adapter autant que de besoin nos modalités d'intervention à ce nouveau contexte en tension, porté sur les enjeux énergétiques.

Sur ce programme d'intervention, la somme de 3 014 900 € est inscrite en dépenses pour couvrir les besoins relatifs aux aides à octroyer ainsi qu'aux conventions de partenariat qui concourent à la mise en œuvre du dispositif, à l'instar du dispositif Morbihan solidarité énergie (MSE), qui est positionné sur la lutte contre la précarité énergétique. En parallèle, un montant de 945 000 € est inscrit en recettes correspondant au montant des contributions attendues de l'ensemble des partenaires.

En conclusion, le président nous propose :

- de poursuivre la politique départementale en faveur de l'habitat et du logement ;
- de voter les crédits budgétaires correspondants, récapitulés en page 134 du livre des rapports ;
- d'arrêter le montant de reversement de la taxe d'aménagement à 800 000 € au titre du financement pour l'année 2023 du CAUE.

Pour rappel, il y a eu un avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme MÉTAYER.

**Mme MÉTAYER** – M. le président, chers collègues, en cohérence avec le discours de politique générale de Damien GIRARD, nous nous abstenons sur ce rapport. En effet, pour être efficace dans la politique habitat logement et avoir des réponses à la crise actuelle, nous pensons que le département ne peut faire l'impasse sur un plan

départemental de l'habitat et nous sommes toujours en attente d'un plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – On a annoncé très clairement qu'on allait élaborer cette stratégie départementale de l'habitat. La feuille de route a été signée puisqu'il y a une commande on va dire qui a été passée par le département et de facto maintenant par le syndicat du logement social dans le département au CAUE, avec pour objet que cette feuille de route soit élaborée en 2023, mais fallait-il quand même qu'on ait cadré les choses au niveau de Morbihan Habitat. Ce sera effectivement le cas. On en a parlé avec le préfet également pour que les services de l'État puissent aussi agir pour ce qui les concerne. Donc on a bien pris en compte cet objectif et c'était bien notre ambition depuis longtemps. J'ai bien noté votre abstention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Donc les voix pour de la majorité moins ceux qui ne sont pas là. Merci. Le bordereau est adopté.

Le résultat des votes est de :

- 29 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 6 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF et Rozenn MÉTAYER*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

---

*Dominique GUÉGAN, Soizic PERRAULT, Mohamed AZGAG, Stéphane LOHEZIC et Boris LEMAIRE reviennent dans la salle des délibérations.*

---

## Accompagnement du développement territorial

---

**Mme PERRAULT**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission – Pour l'accompagnement du développement territorial, le dynamisme démographique morbihannais est un atout et notre esprit de vigilance est nécessaire afin d'accompagner ces évolutions. Les besoins en aménagement d'équipements et de services sont utiles à notre qualité de vie et ceci en tout point du département, afin d'offrir un chaque Morbihannais un niveau d'équipement qu'il est en droit d'attendre.

En tant que garant des solidarités et de la cohésion territoriale, le département maintiendra en 2023 sa politique volontariste en faveur des communes et de leurs groupements, notamment dans le cadre du programme de solidarité territoriale. Ainsi, pour 2023, la politique en matière d'accompagnement au développement territorial s'élèvera à 24 950 000 € en autorisations de programme et à 33 746 615 € en crédits de paiement.

Pour satisfaire l'ensemble des demandes, une autorisation de programme de 22 500 000 € assortie d'un crédit de paiement en investissement de 29 905 000 € figurent au projet de budget. De plus, pour soutenir les territoires dans la lutte contre le réchauffement climatique, vous l'avez dit en préambule, je vous propose dans le cadre simplifié du PST la bonification de cinq points, ce qui donne une moyenne de 21 % supplémentaires de crédit, du taux de solidarité départementale pour des projets de rénovation et de réhabilitation durable des équipements publics d'intérêt général. Il y sera consacré un budget de 3 M€ en 2023.

Au titre des « *Partenariats territoriaux et de la recherche* », pour répondre à nos engagements antérieurs et faire face aux nouvelles demandes, figure au projet de budget un crédit de paiement de 27 615 €.

L'agriculture constitue une activité socle en zone rurale. Elle est un facteur d'attractivité et de développement pour d'autres activités économiques. Nous poursuivrons notre soutien aux agriculteurs en complément de la région Bretagne. Aussi, je vous propose d'inscrire une autorisation de programme de 100 000 € et un crédit de paiement en investissement de 104 000 €.

S'agissant de notre soutien aux actions et travaux concourant à la sécurité maritime, il vous est proposé pour 2023 d'inscrire une autorisation de programme de 350 000 €, un crédit de paiement en investissement de 1 250 000 € et un crédit de paiement en fonctionnement de 35 000 €. Il vous est également proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 € à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

Véritable outil au service de l'aménagement portuaire, le département soutient la Compagnie des ports du Morbihan qui gère 17 ports de plaisance. Je vous propose de poursuivre notre soutien aux investissements engagés par ses soins en inscrivant une inscription de programme de 2 M€ pour soutenir les travaux prioritaires de sept ports pour un coût total de 7 015 000 €. Un crédit de paiement de 2 M€ est aussi nécessaire pour honorer nos engagements antérieurs auprès de la SPL ainsi qu'un crédit de fonctionnement de 35 000 €.

Enfin, afin de financer les demandes en matière de soutien à l'animation et à la vie locale, je vous propose l'inscription d'un crédit de 390 000 € à engager par la commission permanente.

En conclusion, le président nous propose :

- d'approuver les modifications apportées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au dispositif « *Programme de solidarité territoriale* », telles que présentées dans l'annexe 1 ;
- de voter les crédits budgétaires que je viens de vous énoncer, récapitulés en page 140 du livre des rapports ;



- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 € à la SNSM ;
- d'autoriser le président à signer l'avenant à intervenir avec la région Bretagne, prolongeant jusqu'au 30 juin 2023 le dispositif d'aide à l'irrigation des exploitants agricoles en production de légumes de plein champ (annexe 2) ainsi que la convention à intervenir avec la SNSM (annexe 3).

Il y a avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des questions ? Des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

**LE PRÉSIDENT** – On va peut-être sans faire un petit dernier pour la route. Sur le développement touristique, il va falloir que sortent, pour les subventions à l'ADT, Gérard PIERRE, Ronan LOAS, Marie-Jo LE BRETON, Soizic PERRAULT, Gilles DUFEIGNEUX, Nicolas JAGOUDET, Muriel JOURDA et Rozenn METAYER. Sort également, pour l'attribution d'une subvention à la Chambre d'agriculture, Alain GUIHARD et sortent également, pour l'attribution d'une subvention à la Semaine du Golfe, Denis BERTHOLOM et Marie LE BOTERFF.

---

*Gérard PIERRE, Ronan LOAS, Marie-Jo LE BRETON, Soizic PERRAULT, Gilles DUFEIGNEUX, Nicolas JAGOUDET, Muriel JOURDA, Rozenn METAYER, Alain GUIHARD, Denis BERTHOLOM et Marie LE BOTERFF sortent de la salle des délibérations.*

---

## Développement touristique

---

**M. GUÉGAN**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission – Le Morbihan est une destination touristique de choix, la première de la région Bretagne et la cinquième de France en termes de clientèle française. Cette forte attractivité qui ne se dément pas au fil des années repose sur les richesses géographiques de notre département, la variété des paysages naturels ou encore la qualité de notre patrimoine historique. Pour 2023, la politique du département dans ce domaine s'élèverait à 4 655 000 € en crédits de paiement.

D'une part, afin de soutenir les organismes qui œuvrent pour la promotion et le rayonnement touristique du Morbihan, il nous est proposé d'inscrire au budget primitif 2023 un crédit de paiement de 2 955 000 € en fonctionnement pour à la fois soutenir l'Agence de développement du tourisme du Morbihan et lui permettre de conduire la stratégie marketing du département. À ce titre, c'est une subvention de 2 050 000 € qu'il nous est proposé de lui attribuer.

Il s'agit d'accompagner la chambre d'agriculture du Morbihan afin qu'elle poursuive le développement de l'agritourisme morbihannais en lui accordant une subvention de 30 000 €, d'honorer notre participation annuelle de fonctionnement au syndicat mixte du haras national d'Hennebont, d'attribuer une subvention de 460 000 € à la semaine du golfe du Morbihan pour l'organisation de la 12<sup>e</sup> édition de l'événement éponyme en 2023, d'accompagner l'organisation de manifestations d'animation et de promotion touristique.

D'autre part, la démarche territoriale des contrats d'activité touristique s'est achevée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant, afin d'honorer nos engagements antérieurs, le président nous propose de voter un crédit de paiement en investissement de 1 700 000 €.

En conclusion, le président nous propose :

- de voter les crédits budgétaires correspondants sur la base des éléments financiers récapitulés en page 152 du livre des rapports ;
- d'attribuer les trois subventions qui viennent de vous être proposées ;
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec les trois organismes bénéficiaires de ces subventions.

Il y a avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Est-ce qu'il y a des remarques ? M. LEMAIRE.

**M. LEMAIRE** – M. le président, chers collègues, ce rapport présente la politique du développement touristique portée par le département et nous voterons favorablement. Je saisis l'occasion qui nous est donnée ici de saluer le travail remarquable de l'équipe de Morbihan tourisme. Elle cherche constamment à être au plus près des besoins et des initiatives des professionnels. Les professionnels de l'Agence départementale du tourisme participent fortement au développement de cette économie dans le sens du tourisme d'affaires, de loisirs et du tourisme durable.

Par ailleurs, nous l'avons déjà abordé ici et dans la commission, nous souhaitons mettre un petit point sur la question d'un tourisme accessible à toutes et à tous. Notre collectivité est en charge de la mission des œuvres de politique de solidarité et la transversalité pourrait s'appliquer sur ce thème. Seraient visées les personnes touchées par des problèmes familiaux pour les enfants, la protection de l'enfance, les personnes qui ont des problèmes de santé, des problèmes de handicap, des accidents de la vie par le vieillissement et la perte d'autonomie.

Ces personnes fragilisées ont souvent peu accès aux parenthèses respirantes et réconfortantes qu'offrent quelques jours de vacances, avec son lot de découvertes, de rencontres ou simplement de repos. Nous avons évoqué au sein de la commission 4 la

possibilité de travailler sur la question du tourisme et de l'ASE. Où en sommes-nous concernant le tourisme inclusif ? Le conseil départemental pourrait s'emparer de ces questions et se coordonner avec les acteurs. Nous avons toutes les cartes en main pour réaliser ce travail transversal. Comment nous positionnons-nous ? Quelle est notre volonté, M. le président ? Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Plusieurs questions dans la question. Sur l'ASE, le tourisme, la capacité de partir en vacances doit être universelle. Je pense que ça fait partie de ce qu'on souhaite, de ce qu'on encourage, de ce qu'on soutient me semble-t-il au niveau du département. Mais il y a plusieurs choses.

Il y a des enfants dont on a la responsabilité. Je crois que ce qu'on a voté tout à l'heure permet qu'ils puissent partir en vacances. Et il y a aussi les enfants de l'ASE d'autres départements, que nous accueillons dans nos territoires. Je reste persuadé qu'il faut aussi que nous soyons en capacité de garder des structures d'accueil qui malheureusement, particulièrement sur le littoral, ont eu parfois tendance à se réduire ou à disparaître au cours des dernières années.

Il faut que les maires, je l'ai vu dans la commune qui est la mienne, il y a souvent des ambitions de projet immobilier sur toutes ces structures-là qui sont ô combien essentielles parce que beaucoup d'enfants de l'ASE viennent dans ces structures l'été. Il faut donc qu'on garde une capacité d'accueil social au sens large du terme pour les enfants de l'ASE. C'est fondamental d'avoir envie de rêver, de passer des vacances aussi comme les autres.

Et puis comme on a aussi les vacances de nos aidants, il faut s'occuper des enfants de l'ASE pendant ces périodes-là. Peut-être que Dominique LE NINIVEN pourra compléter. Mais donc on fait déjà pas mal de choses à cet égard sur ce point-là.

Après, sur le tourisme, l'inclusion notamment en matière touristique, on a plusieurs points, mais notamment on soutient assez fortement les initiatives des collectivités territoriales dans la mise en accessibilité aussi des sites touristiques. Ils ne sont pas tous forcément accessibles, mais ils le sont de plus en plus. En tout cas un certain nombre le sont pour permettre aussi aux personnes en situation de handicap de bénéficier de la capacité à voir ce qu'il y a à voir dans notre département. Notamment avec le PST ou d'autres, on intervient quand même assez fortement à ce niveau. Je ne sais partir sur ce volet tu veux compléter Dominique.

**M. LE NINIVEN** – Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je pense que tu as tout dit là-dessus.

**LE PRÉSIDENT** – Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 30 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

---

***Pause à 13 h 10 – Reprise à 14 h 30***

*Retour de tous les conseillers départementaux dans la salle des délibérations*

---

## Déploiement du très haut débit

---

**M. QUÉRO**, rapporteur de la 4<sup>ème</sup> commission – En 2023, la politique sectorielle du département du Morbihan en matière d'aménagement numérique s'élèvera à 5 333 684 € en crédits de paiement et à 100 000 € en recettes de fonctionnement. Avant de vous soumettre de manière plus détaillée les propositions budgétaires pour 2023, un état des lieux concernant l'avancement du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné dans le Morbihan s'impose.

Je débiterai donc mon propos par un mot chanté par Claude François : « *le téléphone pleure quand elle ne vient pas* ». Je veux parler de la fibre. Elle ne vient pas, mes chers collègues. En effet, depuis 2014, le département participe aux côtés des EPCI et de la région au déploiement issu du projet Bretagne très haut débit porté par Mégalis Bretagne.

Ce projet a pour objectif d'équiper d'ici 2026 l'ensemble du territoire en fibre optique. En septembre 2021, le rapport de la cour régionale des comptes relatif à l'examen de la gestion du syndicat mixte Mégalis Bretagne à compter de l'exercice 2015 pointait les retards de déploiement du projet Bretagne très haut débit.

Les données publiées par l'ARCEP pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 permettent de constater que la région Bretagne occupe la dernière position des régions métropolitaines avec un taux de 46 % des locaux raccordables à la fibre optique. On va se rassurer, parce que le Morbihan occupe quant à lui la 90<sup>ème</sup> place du classement national des départements en terme de pourcentage de locaux raccordables à la fibre.

Le Morbihan comprend 45 % de locaux éligibles à la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Notez que sur l'ensemble des locaux raccordables, une partie ne l'est pas par Mégalis. Je veux parler du secteur Vannetais et Lorientais. Le déploiement est en voie d'achèvement dans la zone de déploiement des opérateurs privés qui ont choisi d'investir en fonds propres pour équiper 45 communes morbihannaises des communautés d'agglomération de Vannes, Lorient et Cap Atlantique. Certains locaux plus éloignés correspondant à des nouvelles constructions restent cependant à équiper.

En parallèle, on observe un taux d'équipement en dessous des prévisions dans la zone de déploiement de Mégalis Bretagne. S'agissant de la phase 1 (2014-2018), qui représente environ 57 000 locaux morbihannais à équiper, il convient de noter que quatre années après la fin programmée des travaux, les entreprises retenues par Mégalis rencontrent d'importantes difficultés à achever les déploiements et à remettre au maître d'ouvrage les dossiers de récolement des réseaux créés. Seulement 57 % des locaux morbihannais concernés par cette phase ont été rendus éligibles à la fibre optique à ce jour. Donc 57 % pour la phase 1.

Passons à la phase 2, qui concerne 100 000 locaux morbihannais. Elle est déployée par la société Axione. Selon les derniers indicateurs datant de septembre, seulement 6 % du nombre total des locaux morbihannais concernés par cette phase ont été rendus éligibles à la fibre optique. Au-delà des problématiques de déploiement qui sont identiques sur d'autres parties du territoire national, la question de l'intégration des prises construites au sein du système d'information de l'exploitant du réseau, la société Très haut débit Bretagne, constitue aujourd'hui un point de blocage majeur.

Nous n'avons pas fini la phase 1, nous sommes mal embarqués sur la phase 2, mais la phase 3 du projet Bretagne très haut débit (2023-2026) portera sur environ 150 000 locaux morbihannais à équiper par Mégalis. Elle a été engagée en fin d'année 2021 et les études correspondantes sont actuellement en cours.

Toutes phases confondues, le projet Bretagne très haut débit atteint aujourd'hui un taux de réalisation de 10 %, bien en deçà des objectifs du projet. Pour rappel, l'objectif initial

consistait à équiper 50 % des prises dans la zone de déploiement de Mégalis pour la mi-année 2023. Vous le savez déjà, nous ne serons pas au rendez-vous.

Les retards liés au projet Bretagne très haut débit et l'état d'avancement des déploiements sur le périmètre de déploiement des opérateurs privés ont contribué à accentuer la fracture numérique présente sur notre territoire. Les chiffres figurant dans le tableau présenté en page 168 du livre des rapports parlent d'eux-mêmes.

Les derniers chiffres communiqués par Mégalis concernant le nombre de prises raccordables à la fibre ne permettent pas de rattraper le retard accumulé par notre territoire. En effet, les actions correctives engagées par Mégalis pour fluidifier les échanges entre les entreprises de travaux et l'exploitant des réseaux ne semble produire que des effets limités. À l'heure où les études de la phase 3 démarrent, il apparaît nécessaire de faire basculer le projet en mode industriel pour résorber la fracture numérique présente aujourd'hui sur notre département.

M. le président, je pense assurément que c'est un remède de cheval qu'il est nécessaire d'adopter. Il nous faut pour réduire cette fracture un chirurgien maintenant, au risque d'avoir besoin d'un médecin légiste demain. Les déploiements sont toutefois en phase de montée en puissance et le syndicat Mégalis devra faire face à d'importants besoins de trésorerie.

Le département, fidèle à ses engagements, poursuivra donc son soutien financier en 2023 et une nouvelle convention de financement devrait être signée avec Mégalis au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 afin d'assurer le financement de l'ensemble du projet. Ainsi, pour les opérations du programme haut et très haut débit, il nous est proposé l'inscription au budget 2023 de 3 813 684 € de crédits de paiement, dont 3 708 584 € en investissement et 105 000 € en fonctionnement.

Compte tenu des versements déjà réalisés par le département sur la phase 1, aucun crédit de paiement n'a été inscrit au projet de budget. Pour la phase 2, la région, les départements et le syndicat Mégalis Bretagne ont arrêté leurs participations réciproques dans le cadre d'un plan de financement qui a été validé dans le cadre de la convention globale de financement du 17 juin 2021.

Mégalis indique qu'une convention bilatérale faisant suite à cette convention pourra être signée mi-2023, probablement plutôt en septembre, afin d'opérer un recalage complet des participations du département sur l'ensemble du projet.

L'effort d'investissement global du département devrait s'élever à 38,2 M€ en investissement. À noter que les versements s'élèvent à ce jour à 15 M€. Dans l'attente de cette convention bilatérale, il vous est proposé de verser le solde de la subvention d'investissement prévue dans la convention signée avec Mégalis pour le financement de la phase 2 et de voter par voie de conséquence un crédit de paiement de 2 528 008 €.

En parallèle une subvention de fonctionnement de 340 000 € a été accordée à Mégalis à l'occasion du vote du budget primitif 2019 pour assurer le financement des dépenses de fonctionnement liées au déploiement de la phase 2. Or, le concours du département s'élève en définitive à la somme de 343 184 €. Il vous est donc proposé le vote d'une subvention complémentaire de 3 184 € et l'inscription d'un crédit de paiement de 52 000 €.

Par ailleurs, une subvention d'investissement de 2 440 000 € a été accordée à Mégalis lors du vote du budget 2019 au titre du fonds de sécurisation et de développement du très haut débit afin de financer les déploiements de montée en débit ADSL et de pouvoir sécuriser le financement du déploiement du projet Bretagne très haut débit.

Afin d'accompagner le syndicat au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, avant la conclusion de la convention de financement global du projet Bretagne très haut débit, le président nous propose de voter un crédit de paiement d'investissement de 1 180 676 € correspondant au solde de la subvention votée en 2019. En parallèle, un crédit de paiement de fonctionnement de 13 000 € a été inscrit afin de financer la maintenance des infrastructures de montée en débit déployées sur le territoire.

Enfin, depuis 2016, le département exploite la liaison en fibre optique entre Quiberon et Belle-Île-en-Mer, qui a été mise à disposition des opérateurs Orange, Free et Bouygues Télécom. Pour assurer la maintenance de cette liaison, un crédit de paiement de fonctionnement de 40 000 € a été inscrit au projet de budget. Un crédit de paiement de recettes de fonctionnement de 90 000 €, correspondant aux produits commercialisés auprès des opérateurs, est également inscrit. Il s'agit essentiellement de l'utilisation des ouvrages départementaux par les opérateurs en question.

Dernier point de ce rapport, je vous rappelle qu'afin de garantir un niveau de connectivité élevé pour les sites départementaux, notre assemblée a décidé d'engager en 2018 un programme de raccordement des sites départementaux à la fibre optique. Le raccordement de ces sites au réseau fédérateur du département nous permet de répondre durablement aux besoins liés à l'exercice des missions des agents départementaux (communication, logiciels métiers) en démultipliant les débits disponibles tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Il s'agit notamment de nos collègues.

Plusieurs phases de déploiement ont été engagées pour connecter les sites localisés à Lorient, Auray, Hennebont, Muzillac, Questembert et Pontivy, et nous avons adopté un nouveau programme, lors de notre réunion du 28 septembre dernier, pour connecter les sites de Locminé, Ploërmel, Mauron, Josselin et Guéméné.

Afin de poursuivre ces déploiements qui incluront des travaux de génie civil et le déploiement de câbles, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 1 500 000 € et un crédit de paiement de fonctionnement de 20 000 € afin d'assurer l'exploitation et la maintenance des liaisons de fibre optique.

Je le sais, M. le président et mes chers collègues, ces bordereaux sur le très haut débit ne sont pas satisfaisants et malheureusement tout porte à croire que ce sujet reviendra. J'ai commencé avec Claude FRANÇOIS, vous me permettrez de terminer avec lui : « *comme dans une chanson populaire, ça s'en va et ça revient* », malheureusement en matière de ralentissement du déploiement de la fibre.

En conclusion, il est proposé de poursuivre en 2023 la politique départementale en matière d'aménagement numérique, de voter les crédits budgétaires correspondants sur la base des éléments financiers figurant en page 171 du livre des rapports, et enfin d'attribuer au syndicat mixte Mégalis Bretagne une subvention de fonctionnement de 3 184 € au titre du financement de la phase 2 du projet Bretagne très haut débit. J'ajoute qu'il y a un avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission qui unanimement condamne la lenteur du déploiement de la fibre dans notre département.

**LE PRÉSIDENT** – Merci mon cher collègue. Ce serait risible si ce n'était pas aussi triste. C'est la démonstration qu'on a eu tort sans doute de confier notre sort à la région ou de lier plutôt notre sort à la région. Je discutais avec notre directeur général des services qui vient du Calvados où la maîtrise d'ouvrage a été assurée par le département. Ils en sont à plus de 90 % et ils en seront à 100 % à fin 2023. Nous sommes à 10 %, les derniers de la classe. Téléchargez le niveau de raccordement des départements en France et vous verrez qu'il y a une zone blanche : la région. C'est la faillite très clairement de la région dans les compétences qui sont les siennes. Elle veut se mêler de tout ce qui ne concerne pas ses compétences, mais pour ce qui relève de sa compétence, elle est aux abonnés absents. Il serait temps que la région se reprenne.

Nous sommes dans le syndicat mixte, mais nous sommes un petit partenaire dirons-nous. Là où les autres départements sont à 90 %, on est à 10 %. On a beau entendre les discours disant que ça va aller mieux, oui un jour ou l'autre on finira par avoir la fibre, mais on sera les derniers de la classe et la région en porte la responsabilité. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? M. DUFEIGNEUX.

**M. DUFEIGNEUX** – Je n'ai pas de question, mais un témoignage. Ce n'est pas très glorieux, mais je me souviens qu'en 2010 j'étais contre-rapporteur sur ce sujet au conseil régional, sujet qui avait été initié par le gouvernement de François FILLON. À ce moment-là, on s'imaginait arriver, on prenait comme référence la Corée du Sud, les pays baltes qui avaient complètement équipé en très haut débit leur pays en cinq ans. On imaginait qu'on

pourrait faire aussi bien, en tout cas la majorité au conseil régional nous annonçait qu'on ferait aussi bien en Bretagne.

À l'époque, il y avait déjà un classement régional et la Bretagne était la 2<sup>ème</sup> région sur 21 en termes de prémisses au déploiement du très haut débit en France. On nous annonçait un déploiement de toute la région pour 2018. On s'était permis de mettre en doute un certain nombre de ces projections, en particulier compte tenu du caractère monolithique et extrêmement technocratique de Mégalis.

Nous avons donc raison et je le dis de façon très humble et en même temps triste. Aujourd'hui, nous sommes derniers. En termes d'attractivité, en termes de rayonnement et en termes d'installation d'entreprises, le fait de ne pas être équipé c'est maintenant un handicap majeur.

On nous annonce un nouveau calendrier mais le retard qui est pris aujourd'hui sera quand même difficile à rattraper je pense. Voilà pour moi l'exemple d'une faillite complète d'une politique publique régionale. Un jour ou l'autre, il faudra quand même qu'on en discute sérieusement.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Je ne peux que souscrire à vos propos sur ce sujet. C'est bien triste. La région pourrait nous répondre « *ce n'est pas grave, les métropoles en sont dotées* », puisqu'on voit bien que les politiques sont uniquement centrées sur les métropoles. Mais pourquoi ça marche dans les métropoles ? C'est parce que la région n'en a pas la charge, en tout cas techniquement. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter ce bordereau. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19** (Pos. 21157)

---

**Eau**

---

**M. GUIHARD**, rapporteur de la 5<sup>ème</sup> commission – Le département poursuivra en 2023 prioritairement les actions et travaux opérationnels et, conformément aux orientations budgétaires, ses soutiens et appuis tant techniques que financiers aux acteurs de l'eau.

En 2023, la politique du département du Morbihan dans le domaine de l'eau s'élèvera à 5 350 000 € en autorisations de programme et 5 291 200 € en crédits de paiement, dont 4 950 000 en investissement et 341 200 € en fonctionnement. 290 000 € de recettes sont également prévus.

Pour le programme d'intervention « *Qualité des milieux aquatiques* », M. le président nous propose de voter une autorisation de programme de 1 350 000 €, des crédits de paiement à hauteur de 1 291 200 € et 290 000 € en recettes.

Tout d'abord, ces crédits permettront de poursuivre le soutien apporté sous forme d'une participation statutaire à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Aulne. Le département étant membre de cette structure qui porte cette démarche, il s'est désengagé des structures similaires, les EPCI y ayant désormais une place prépondérante.

Par ailleurs, le département continuera à apporter son assistance et son accompagnement technique aux maîtres d'ouvrage en matière d'assainissement collectif et de travaux de restauration des milieux aquatiques. Les opérateurs qui en bénéficient manifestent beaucoup de satisfaction dans l'appui qui leur est donné.

Enfin, le département poursuivra son soutien financier essentiellement aux maîtres d'ouvrage publics qui programment et réalisent des travaux de restauration d'entretien des cours d'eau et de rétablissement des continuités écologiques, principalement piscicoles.

Ce soutien concerne aussi les actions de lutte contre les pollutions diffuses, surtout agricoles à l'échelle des bassins versants. Dans ce cadre, le président nous propose une augmentation des autorisations de programme et des crédits de paiement compte tenu d'une dynamique d'action en augmentation depuis 2022 et qui se poursuivra en 2023 pour permettre de satisfaire les objectifs de la directive cadre de l'eau d'ici à 2027.

Pour le programme d'intervention « *Soutien en eau potable et en assainissement* », M. le président nous propose de voter une autorisation de programme de 4 M€ et des crédits de paiement en investissement à la même hauteur. Ce programme permet de financer essentiellement, après examen au cas par cas, des projets d'assainissement qui répondraient à un intérêt majeur pour le territoire départemental dans le cadre d'un fonds d'intervention spécifique. En 2023, le département devrait être sollicité pour le financement de grosses opérations d'augmentation des capacités et de modernisation de plusieurs stations d'épuration littorales.

En conclusion, M. le président nous propose de voter les crédits budgétaires tels qu'ils figurent en page 175 du livre des rapports. Il y a un avis favorable de la 5<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.



## Espaces naturels et activités de nature

---

**M. LOHEZIC**, rapporteur de la 5<sup>ème</sup> commission – Le programme d'intervention espaces naturels sensibles décline des opérations de mise en œuvre du schéma départemental, actuellement en révision. Les objectifs de protection et de valorisation des espaces naturels et des paysages se déclinent aussi dans deux programmes d'intervention relatifs, d'une part, à la randonnée et d'autre part au bocage et à la forêt.

Le département intervient également pour la régulation des moustiques sur les territoires de 21 communes littorales dans le cadre d'un programme d'intervention de démoustification.

En 2023, le président nous propose pour cette politique 4 926 000 € en autorisations de programme, 6 707 000 € en crédits de paiement, et 627 500 € en recettes. Une part du produit de la taxe d'aménagement permettra le financement de ces actions à hauteur de 4 700 000 €.

Au titre du programme d'intervention « *Espaces naturels sensibles* », le président nous propose de voter les crédits budgétaires suivants :

- une autorisation de programme de 2 M€ pour réaliser des études, les acquisitions et les aménagements nécessaires ;
- une autorisation de programme de 200 000 € pour les subventions en accompagnement des communes, de leurs groupements et des associations dans la réalisation d'actions de restauration et d'équipement de sites naturels remarquables ;
- une recette de 20 000 € et des crédits de paiement de 3 955 000 €, répartis à raison de 2 100 000 € au titre de l'investissement et de 1 855 000 € au titre du fonctionnement.

Concernant la randonnée, pratique bien implantée en Bretagne, le département développe et accompagne la réalisation d'infrastructures de qualité et sécurisées en s'appuyant sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Ces efforts se poursuivront en vue d'un meilleur maillage des itinéraires et des chemins accessibles à tous. Au titre de ce programme d'intervention, le président nous propose de voter deux autorisations de programme, l'une de 2,5 M€ pour permettre l'aménagement et la promotion des itinéraires départementaux et l'autre de 100 000 € pour accompagner les communes et les groupements pour la création, la gestion et la promotion d'itinéraires locaux de randonnée.

En outre, 2 345 000 € de crédits de paiement sont prévus, répartis à raison de 2 090 000 € au titre de l'investissement et de 255 000 € au titre du fonctionnement, ainsi qu'une recette de 370 000 €. Les crédits proposés en termes d'investissement sont maintenus à un niveau élevé pour accompagner une forte dynamique de travaux, un grand nombre de projets étant encore prévus en 2023. Les importantes recettes attendues sont liées à des subventions obtenues dans le cadre du plan national de relance « *France vue sur mer* » pour accélérer la réalisation de cheminement sur le littoral.

Pour l'amélioration des patrimoines bocage et forestiers, le département participe financièrement à des actions liées à la création et à la restauration du bocage et à la préservation des forêts du Morbihan. La mise en œuvre de ces actions nous permet de contribuer à la sauvegarde de notre environnement et de valoriser les paysages.

Pour le bocage, l'élaboration du programme Breizh bocage 3 par la région, auquel devrait participer le département, est en cours.

Au titre du programme d'intervention « *Bocage et forêts* », le président nous propose le vote d'une autorisation de programme de 120 000 €. En outre, 273 000 € de crédits de

paiement sont répartis à raison de 90 000 € au titre de l'investissement et 183 000 € au titre du fonctionnement. Ces crédits de fonctionnement doivent notamment permettre d'aider financièrement plusieurs acteurs de la forêt qui participent à la mise en valeur et à la protection du patrimoine forestier du territoire départemental.

Enfin, en matière de régulation des moustiques, le département a repris depuis trois ans en régie directe des actions de surveillance, de suivi, de traitement et de contrôle des populations de moustiques dans le cadre d'un programme d'intervention intitulé « *Démoustication* ».

À ce titre, le président nous propose de voter une autorisation de programme de 6 000 € nécessaires à l'acquisition de matériels. En outre, 134 000 € de crédits de paiement sont prévus, répartis à raison de 6 000 € au titre de l'investissement et 128 000 € au titre du fonctionnement ainsi qu'une recette de 237 500 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires tels que figurant en pages 180 et 181 du livre des rapports. Il y a un avis favorable de la 5<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci à vous. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?  
M. GIRARD.

**M. GIRARD** - Je vais consacrer mon propos sur les espaces naturels sensibles. Comme je l'avais déjà indiqué dans cet hémicycle, les enjeux sur ce rapport sont importants. Le département doit pouvoir agir à son niveau afin de participer à la lutte contre l'effondrement dramatique de la biodiversité. Pour cela, le levier des espaces naturels sensibles est stratégique et il pourrait permettre, par une politique d'achats ciblée et une gestion adéquate, la constitution de corridors écologiques participant à la préservation d'espèces en déclin.

Je l'avais aussi évoqué, concernant le schéma actuel, il avait été évoqué la possibilité ou la nécessité plutôt de préserver 15 000 ha de surface, ce qui nous aurait permis d'arriver à nos fins d'ici trois siècles, ce qui semble un rythme évidemment trop lent. En ce moment même, se tient la COP 15 biodiversité à Montréal. Malheureusement, comme celle dédiée à la préservation du climat, elle patine. Il n'est pas sûr que l'issue soit positive.

Nous ne pouvons pas agir pour que les États puissent se montrer à la hauteur, mais notre collectivité est en charge des ENS. Elle doit faire ce qui est en son pouvoir sur son territoire. Malheureusement, pour 2023, nous ne changerons toujours pas de rythme dans ce domaine et pourtant nous en avons les moyens.

Nous attendons bien sûr beaucoup de la révision du schéma départemental des espaces naturels sensibles et on en a déjà parlé ici. Il y a un travail qui est en cours et qui est sérieux et qui part d'un diagnostic assez ambitieux et d'un comparatif avec d'autres territoires. On espère beaucoup. La commission 5 se réunira spécifiquement pour travailler sur cette question et je l'en remercie. Mais, en l'état, pour 2023, au vu des budgets alloués et du programme envisagé, il ne nous convient pas, étant insuffisamment ambitieux à ce stade. Donc nous voterons contre, tout en espérant que l'année prochaine nous pourrions voter pour ce bordereau puisque d'ici là le nouveau schéma sera adopté. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Vous avez la réponse dans votre question. On a le schéma départemental des ENS qui sera approuvé au 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour la période 2023-2032. Il est ambitieux. On avait déjà informé lors de notre session du mois de septembre qu'on allait se donner les moyens y compris financiers puisqu'il devait être décidé avant la fin du trimestre, ce qui a été fait. On a une politique me semble-t-il assez ambitieuse, tant en acquisition qu'en gestion, et là, on va mettre aussi toute la « *politique* » en matière de signalétique. Tout cela va être aligné avec notre nouvelle charte graphique. On a l'ambition de se dire : on a un peu moins de 4 000 hectares d'espaces naturels sensibles au sein du département. C'est déjà beaucoup. On ne sera pas propriétaire de la totalité des corridors écologiques puisqu'un certain nombre sont dans des territoires qui ne sont pas des territoires ENS. Pour autant, nos ENS sont souvent des corridors écologiques majeurs, ou en tout cas des éléments majeurs en termes de biodiversité.

On a me semble-t-il une politique plutôt assez ambitieuse au niveau du département. Là c'est la dernière année de l'exercice de l'ancien schéma. J'entends que vous votez contre

ces éléments là, mais on n'a peut-être jamais eu autant d'ambition et de crédits que ce que nous avons, même si les modalités de calculs font encore peser quelques doutes sur le montant réel de ce que l'on va toucher au titre de la taxe d'aménagement.

On a aussi demandé que sur les espaces forestiers, il y ait une vraie stratégie puisqu'on a quand même 3 700 ha de territoires forestiers dans le département, pour les enjeux climatiques. J'ai eu une discussion avec un maire qui avait une forêt qui mutait. Voilà, c'est quelque chose qu'on est capable potentiellement d'acheter. Il y a une volonté d'agir dans ce domaine-là. On a aussi une convention avec l'Office national des forêts qui marche plutôt bien. Donc notre politique ENS est à notre sens volontariste. J'entends que vous souhaiteriez qu'elle le soit plus, mais on aura l'occasion de se revoir lors de l'approbation du schéma départemental des ENS et vous verrez que cette ambition sera traduite.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Huit voix contre. Des abstentions ? Donc à la majorité, ce point est adopté.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 8 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

## Plan quinquennal d'équipements numériques des collèges

**Mme PENHOUE**, rapporteur de la 6<sup>ème</sup> commission – Le 3<sup>ème</sup> plan d'équipements numériques des collèges 2018-2022 arrive à échéance en cette fin d'année et doit faire l'objet d'un renouvellement. Nous y avons travaillé en partant d'une évaluation complète du plan 2018-2022 et en interrogeant les partenaires sur leurs attentes et en tenant compte des observations faites lors des instances.

Pour ce qui concerne l'évaluation, les chefs d'établissement et enseignants du public et du privé ont activement répondu à un questionnaire très complet qui leur a été proposé. Nous avons également constitué avec eux des groupes de travail. Comme il vous est indiqué dans le rapport, les évaluations du précédent plan sont globalement très positives, mais il faut poursuivre. Parmi ces constats, nous pouvons mettre en exergue les éléments suivants :

- nos dispositifs Collège numérique 56 et Ticothèque ont été plébiscités tout au long de l'évaluation. Le Morbihan peut être fier et satisfait de ces montages originaux, pérennes depuis 2005, qui apportent une valeur ajoutée importante à notre politique ;
- la cohérence d'ensemble doit être obtenue avec la reprise de la maintenance informatique par le département ;
- la pertinence du choix d'équiper tous les enseignants d'une tablette ;
- l'importance d'adapter des équipements aux usages ;
- le nécessaire accompagnement du ministère de l'Éducation nationale à la fois prescripteur au travers du socle numérique diffusé en février dernier mais également opérateur ne serait-ce que pour la formation des enseignants ;
- la question fondamentale du très haut débit Internet.

Parmi les principes, les suivants doivent particulièrement retenir notre attention :

- privilégier une approche égalitaire et homogène ;
- augmenter le niveau d'équipement des établissements, notamment le matériel nomade à destination des élèves ;
- conserver notre ambition pour le Morbihan sans se contenter de calquer un socle numérique de base préconisé par le ministère de l'Éducation nationale ;
- poursuivre le développement du nomadisme en lien avec le déploiement du Wi-Fi, notamment la tablette enseignant plébiscité pour ses usages pédagogiques.

Le président nous proposons de décliner le futur plan d'équipement numérique de la manière suivante :

- un programme d'acquisition d'équipements numériques qui consistera à doter chaque établissement d'un équipement de base en terminaux (ordinateurs fixes et portables, tablettes numériques et ultrabooks), en vidéoprojecteurs et en dispositifs de copie vidéo, concernant l'infrastructure des serveurs, des bornes Wi-Fi et des switchs seront également fournis ;
- un programme de prêts gracieux de matériels par le biais de la Ticothèque départementale se poursuivra.

Les adaptations majeures à notre précédente modalité d'intervention consistent alors :

- à proposer un nombre d'équipements fixe et homogène entre les établissements suivant leurs effectifs,

- à procéder pour les collèges publics au remplacement des équipements en cas de panne ou d'obsolescence indépendamment d'un droit de tirage,
- à doter chaque enseignant d'une tablette, d'accessoires et d'un accès à un cloud éducatif dès l'instauration du Wi-Fi dans l'établissement,
- à permettre à l'établissement de disposer d'une flotte de six tablettes par salle de classe pour répondre aux contraintes de réservation et de déplacement et faciliter ainsi les usages des tablettes par les élèves,
- à proposer une flotte de PC portables à destination des enseignants pour répondre aux besoins ponctuels non couverts par la tablette,
- à supprimer le PC des salles de classe à l'issue d'une période de transition permettant aux enseignants d'être suffisamment formés à la tablette,
- à poursuivre la suppression progressive des espaces multimédias dédiées au profit de leur remplacement par des solutions mobiles et mutualisées,
- à substituer aux PC classiques des équipements reconditionnés ou de type Raspberry lorsque les prérequis techniques seront validés et que les usages correspondront aux possibilités de l'outil.

Pour les collèges publics, le plan consistera donc à fournir à chaque établissement les équipements tels que détaillés dans le référentiel présenté en bas de la page 202 du livre des rapports. Pour tenir compte des équipements déjà présents dans les collèges qui n'auront pas besoin d'être renouvelés dans les cinq ans à venir, le nombre de terminaux nécessaires dans le cadre de ce plan quinquennal est projeté comme indiqué dans le tableau présenté en haut de la page 203.

La différence entre les besoins d'acquisition et l'atteinte du référentiel pour chaque collège est évaluée à environ 20 %, les matériels ayant une durée de vie moyenne estimée à 6 ans. Par exemple, un collège de la catégorie 450/550 sera équipé de 283 terminaux mais seulement 244 seront acquis sur cinq ans pour maintenir le volume global du matériel en parfait état de fonctionnement.

En tenant compte d'un prix moyen des terminaux de 583 €, le besoin de financement nécessite donc une autorisation de programme de 5 M€, échelonnée sur les cinq années du plan.

Concernant les établissements privés, les modalités d'intervention sont différentes. Le département procède directement à l'acquisition des équipements pour le compte des collèges publics alors que les collèges privés bénéficient d'une subvention calculée sur la base du prix moyen des équipements déployés dans les collèges publics. Ainsi, sur une base paritaire avec le déploiement effectué dans le collège public, le coût total pour l'acquisition des terminaux dans les écoles privées s'élèverait à environ 5 650 000 €.

Par ailleurs, dans les établissements publics, les vidéoprojecteurs et les matériels associés à l'infrastructure réseau sont pris en charge directement dans le cadre des actions de maintien en condition opérationnelle. Le nouveau plan prévoit d'aider les collèges privés à l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du réseau pour les volumes de matériel comparables à ceux renouvelés dans les établissements publics sur une durée de cinq ans. Le coût total pour l'acquisition du matériel numérique hors terminaux est estimé à 935 000 €, sur la base du nombre d'équipements indiqués dans le tableau présenté en bas de page 203 et en haut de page 204.

Le coût total pour l'acquisition de l'ensemble des équipements numériques des collèges privés est donc évalué à 6 585 000 €.

Enfin, le président nous demande de valider la poursuite du fonctionnement de la Ticothèque départementale dans ses modalités d'organisation et d'étoffer la quantité et le type d'équipements pouvant être empruntés dans ce cadre en maintenant également l'accompagnement des équipes éducatives dans le cadre de l'opération « *Collège numérique 56* », animée par deux agents départementaux.

Pour résumer, la mise en œuvre du plan d'équipement ainsi proposé est évaluée à 11 785 000 € sur cinq ans. L'inscription budgétaire de deux autorisations de programme, en investissement direct et indirect, vous est soumise dans le rapport « *Politique en faveur des collèges* », présenté lors de cette même réunion.

Pour rappel, les autorisations de programme votées pour le plan qui s'achève étaient de 7,90 M€. Des éléments d'explication sur la hausse très significative du budget à consacrer à cette politique d'équipement vous sont apportés dans le rapport mais, hors phénomènes extérieurs, ce qui explique véritablement cet effort particulièrement conséquent, c'est notre engagement au bénéfice de la qualité des conditions d'éducation des collégiens morbihannais.

En conclusion, le président nous propose d'approuver le plan quinquennal d'équipements numériques des collèges pour les années 2023 à 2027 conformément aux modalités récapitulées en pages 205 et 206 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission. J'en profite pour remercier tous les contributeurs de ce projet, particulièrement le service Éducation, qui a permis de répondre et d'apporter des réponses attendues sur le terrain dans l'intérêt de tous nos collégiens.

**LE PRÉSIDENT** – Merci Christine. C'est l'occasion de rappeler combien ce plan est ambitieux, important. Il a été concerté. On peut toujours trouver quelques personnes qui penseraient que les usages ne sont peut-être pas tout à fait adaptés, mais il a vraiment été vu avec l'Éducation nationale, avec l'inspection académique. Moi, je me réjouis de la qualité de ce plan, qui a aussi été discuté avec les professionnels, les chefs d'établissement, les enseignants. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce point ? M. CARIS.

**M. CARIS** – M. le président, chers collègues, je n'interviendrai pas sur le plan quinquennal en tant que tel, qui effectivement présente un intérêt évident pour les établissements scolaires. Nous l'approuverons, bien évidemment.

Je voudrais faire une observation sur la méthode qui a amené à la construction de ce plan. Nous avons cru comprendre à travers certains de vos propos voici quelques mois que la commission 6 serait amenée à formuler, si ce n'est des propositions, a minima des observations aux différentes étapes de la construction de ce plan. Or, force est de constater, que cela n'a pas été le cas.

De mai à octobre 2022, cinq réunions ont été organisées sans que nous y ayons participé. Au final, il a fallu attendre le 8 décembre, c'est-à-dire la semaine dernière pour avoir connaissance d'un plan tout ficelé où on nous a simplement demandé d'émettre un avis, avis qui de toute façon ne sera pas pris en compte puisque le plan apparaissait déjà dans le rapport qui nous avait été envoyé.

Ce n'est pas franchement notre conception du travail d'élus. Certes, ne vous inquiétez pas pour cela, nous l'avons bien compris, vous nous l'avez répété déjà à plusieurs reprises, c'est l'exécutif qui décide. Pour autant, nous vous demandons une fois de plus, comme l'a fait ma collègue Myrienne, de changer votre façon de faire en vous inspirant me semble-t-il d'une citation que j'ai bien aimée, d'un ancien président qui ne disait pas que des bêtises, qui appartenait à la famille politique d'un certain nombre d'entre vous, à savoir Jacques CHIRAC, qui disait : « *il y a plus d'idées dans deux têtes que dans une* ». Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – En fait, vous êtes comme moi quand je cite des communistes pour amadouer Mme QUÉRIC. Vous faites pareil avec CHIRAC pour essayer de m'amadouer sur ce sujet. Je ne peux pas contredire le président CHIRAC quand il dit qu'il y a plus d'idées dans deux têtes, mais il s'avère qu'à l'époque, si je me souviens bien, quand on a discuté de ça en commission, c'était l'époque où vous étiez un peu on va dire... vous cherchiez à retrouver le mandat que vous aviez perdu donc il y avait une petite période... que vous avez retrouvé d'ailleurs et je vous en félicite, mais il y a eu une petite période vous ne siégiez plus dans la commission. Il me semble que des sujets ont été discutés à ce moment-là.

**M. CARIS** - C'est à partir du mois de mai que ça a été discuté.

**LE PRÉSIDENT** – Je crois que Christine peut témoigner, mais...

**Mme PENHOUET** - Je rejoins le président. En fait, la commission 6 a abordé ce sujet au moment vous étiez dans la période d'entracte. Votre groupe devait être représenté, mais la personne n'est pas venue. Ensuite, on a présenté en commission le projet, la méthode. La méthode peut toujours être contestée. En tout cas, elle repose essentiellement sur les utilisateurs, dans l'intérêt des usagers, et honnêtement ce sont eux qui ont eu aussi le plus à dire et on a tenu compte de leurs attentes.

**LE PRÉSIDENT** – Sur le principe, que tout le monde concourt dans l'exercice de son mandat, et pas seulement, les acteurs aussi, qu'on enrichisse ce projet au regard des compétences qui sont les vôtres, aucun problème, mais là ça a été quand même très largement concerté. Ce n'est même pas deux têtes que nous avons eues là-dedans puisqu'on a eu de multiples acteurs sur ce sujet, mais ça a pu coïncider avec un moment un petit peu compliqué. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Travaux dans les collèges

---

**Mme HERRY**, rapporteur de la 6<sup>ème</sup> commission – Outre l'accueil, la restauration et l'hébergement, le département a également la charge des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des 42 collèges publics. La politique sectorielle « *Collèges* » prévoit ainsi un programme d'intervention « *Travaux dans les collèges* » qui présentent l'ensemble des actions de travaux destinés à la fois à répondre à des besoins nouveaux et à maintenir le parc en état.

En 2023, la politique du département du Morbihan dans ce domaine s'élèvera à 38,8 M€ en autorisations de programme, 4,6 M€ en autorisations de programme complémentaires, 26 736 787 € en crédits de paiement, dont 25 436 687 € en investissement et 1,3 M€ en fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement, il nous est tout d'abord proposé d'inscrire un crédit de 22 086 687 € pour honorer les engagements antérieurs gérés en autorisations de programme. Ce montant intègre notamment un crédit de 300 000 € au titre de la subvention à la région pour les travaux réalisés à la cité scolaire de Guer. L'opération majeure « *Déconstruction partielle - Reconstruction du collège Saint-Exupéry de Vannes* » serait également abondée de 4,6 M€ pour la revaloriser à 30,1 M€. Dans ces conditions, l'autorisation de programme 2022 serait ainsi portée de 37,3 M€ à 41,9 M€.

Il nous est par ailleurs proposé de voter une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 38,8 M€ et d'y affecter les opérations suivantes :

- 12 M€ pour l'opération majeure « *Collège de Saint-Jean-Brévelay – Restructuration/extension* » ;
- 19 M€ pour l'opération majeure « *Collège de Lanester – Déconstruction/reconstruction* » ;
- 7,8 M€ pour l'opération « *Restructuration dont grosses réparations* » afin de permettre chaque année la réalisation d'un programme d'études et de travaux divers.

Enfin, il nous est proposé de clore deux opérations majeures qui à ce jour sont totalement achevées : la restructuration de la demi-pension du collège de Ploërmel et le préau sportif du collège d'Étel.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le président nous propose d'inscrire au budget 2023 un crédit de paiement de 1,3 M€ qui se décompose de la façon suivante :

- 373 000 € pour les fournitures de petits équipements nécessaires aux travaux réalisés par les différentes équipes de maintenance ;
- 473 000 € pour les travaux de réparation et d'entretien sur les biens mobiliers et immobiliers (terrains, bâtiments et matériels) et maintenance des installations, confiés aux entreprises ;
- 250 000 € pour les locations mobilières (location de constructions modulaires) ;
- 204 000 € pour les honoraires, études et prestations diverses : transports de biens, gardiennage, frais de nettoyage, combustible (bois).

En conclusion, il vous est proposé de voter des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux dans les collèges tels que récapitulés en pages 185 et 186 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ces points ? M. CARIS.

**M. CARIS** – Sans revenir sur ce qui a déjà été dit lors du débat d'orientations budgétaires concernant les travaux dans les collèges, que nous approuverons, je souhaite néanmoins



insister une fois de plus sur la nécessité qu'il y a d'associer les usagers et notamment les équipes pédagogiques à l'élaboration des projets de travaux de restructuration ou de construction, en particulier lorsque cela touche leurs conditions de travail.

J'ai été particulièrement embêté d'entendre les interventions des représentants des enseignants et des parents d'élèves lors du CDEN du 1<sup>er</sup> décembre, qui ont mis en évidence que ce n'était pas le cas ou en tout cas pas suffisamment, avec toutes les remontées négatives que l'on a pu avoir concernant le collège de Tréfaven. Il serait à mon sens souhaitable qu'un effort soit fait de ce côté-là. Bien sûr ce ne sont pas les décideurs, mais il faudrait au moins qu'ils soient entendus plus largement.

**LE PRÉSIDENT** – Là aussi on essaye d'associer tout le monde. Je n'ai jamais vu un CDEN sourire à tout crin. On a davantage de gens qui se plaignent que de gens qui viennent applaudir. Il n'empêche qu'il faut écouter ce que les gens ont à dire, notamment sur Tréfaven, on avait eu l'occasion d'en parler. Ce collège a été livré. Ça a été une réussite. Pour autant, il y avait effectivement un courrier des personnels que l'on a reçu sur un certain nombre de sujets à corriger, qui l'ont été. J'en ai parlé avec Denis BERTHOLOM en tant que président de la société maître d'ouvrage, qui était une filiale du département. La quasi-totalité des points ont pu être réglés. Ça peut être le cas lors de la livraison de collège neuf.

Après, il y a des sujets, des parti pris d'aménagement qui peuvent ne pas être suivis, mais il y a eu un important dialogue avant de pouvoir élaborer le cahier des charges et la construction. C'est ce qu'on fera d'ailleurs aussi sur de grosses opérations qui vont être lancées : la restructuration extension du collège de Saint-Jean-Brévelay, qui était attendue, et la déconstruction reconstruction du collège de Lanester. On ne manquera pas de concerter l'ensemble des professionnels pour que ce soit une réussite, notamment au niveau de la SEGPA, puisque c'est là où nous avons des urgences dans ce domaine-là.

On peut toujours s'améliorer en termes de concertation, mais il me semble qu'elle est quand même à un assez haut niveau au niveau du département. Je vous propose s'il n'y a pas d'autres interventions que nous votions. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Politique en faveur des collèges

---

**Mme PENHOUE**, rapporteur de la 6<sup>ème</sup> commission – La politique du département en faveur des collèges est construite autour de trois objectifs :

- offrir des conditions d'accueil et d'études de qualité dans les collèges,
- favoriser l'ouverture d'esprit et le sens de l'initiative des collégiens,
- mettre en œuvre une politique de restauration de qualité et accessible.

Ils traduisent notre volonté d'accompagner les collégiens du département vers la réussite, tout en ayant, d'une part, le souci d'une gestion rigoureuse et efficace des moyens consacrés à l'éducation et, d'autre part, le respect du principe d'équité.

Pour mettre en œuvre cette politique, les modes d'intervention privilégiés sont les dotations et subventions aux collèges publics et privés ainsi que les actions à destination des collégiens. La très grande majorité de ces dispositifs a été votée lors de notre réunion du 28 septembre dernier. Les éléments du présent rapport reprennent donc en termes budgétaires nos engagements réguliers envers les collèges publics et privés, mais aussi ceux issus de la décision importante qui vient d'être prise concernant l'équipement numérique.

Au-delà des éléments que je vais vous détailler, il faut rappeler que notre politique en faveur des collèges inclut les rémunérations des personnels, notamment les agents techniques des collèges pour environ 14 M€, les travaux de raccordement à la fibre optique et, pour assurer les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des bâtiments, un volume de crédits de paiement de 26 740 000 €, qui font l'objet d'inscriptions budgétaires qui vous sont présentées par ailleurs.

Concernant tout d'abord les dotations et subventions en collèges publics, le président nous propose le vote de deux autorisations de programme : la première étant relative à l'investissement direct pour un montant de 730 000 € et la deuxième à l'investissement indirect pour un montant de 603 165 €.

Le président nous propose également un crédit de paiement de 6 384 796 €, des recettes de 1 230 000 € correspondant à la participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèges publics et des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire.

Ces sommes intègrent les différentes composantes des dotations aux 42 collèges publics liées à leurs besoins en termes de fonctionnement et d'équipements courants, de premier équipement mobilier et d'accès aux installations sportives. Il faut noter que ce budget 2023 renouvelle, au sein des crédits dédiés à l'équipement, un fonds commun cogéré avec les établissements abondé à hauteur de 500 000 €.

Il intègre également les besoins budgétaires liés à nos décisions sur l'augmentation des indemnités d'utilisation des équipements sportifs en éducation physique et sportive, soit 259 000 €, et une baisse de recettes issue de notre volonté de donner plus de moyens aux établissements pour acheter des denrées (15 centimes par repas, soit 8 % d'augmentation du crédit nourriture).

Concernant les dotations et subventions aux collèges privés, le président nous propose de voter une autorisation de programme d'un montant total de 2,2 M€, des crédits de paiement de 14 029 164 €, dont 12 029 164 € en fonctionnement et 2 M€ en investissement, et des recettes à hauteur de 120 000 € correspondant à la participation des départements limitrophes au fonctionnement des collèges privés.

Ce programme en direction des 45 collèges privés se compose des dotations de fonctionnement et d'équipements courants, du soutien à l'équipement immobilier et des

dotations d'accès aux installations sportives. À l'instar des collèges publics, le budget intègre les besoins liés à nos décisions sur l'augmentation des indemnités d'utilisation des équipements sportifs en EPS, soit 174 000 €.

Ensuite, différents dispositifs menés dans le cadre de notre politique éducative s'adressent à l'ensemble des collégiens morbihannais. Le président nous propose le vote de crédits de paiement à hauteur de 2 239 000 € et de recettes à hauteur de 61 000 €. Il s'agit des dispositifs liés à la restauration, en particulier Rest'O Collège 56, pour lequel une augmentation de 200 000 € est prévue consécutivement à une décision de juin dernier, élargissant le nombre de bénéficiaires et revalorisant de 25 % le montant de l'aide.

Il s'agit également du dispositif CollègeTrotter56, soutenant les échanges avec les établissements d'un pays de l'Union européenne et de l'ensemble de notre offre pédagogique thématique, fortement sollicitée par les enseignants pour laquelle le président nous propose de maintenir l'effort consenti en 2022 en y consacrant 821 000 €. Il faut noter qu'au sein de ces derniers crédits figure le financement des actions de lutte contre la précarité menstruelle.

Enfin, concernant l'équipement informatique des collèges, dont nous venons d'approuver la politique pour les cinq prochaines années, le président nous propose le vote de deux autorisations de programme, la première étant relative à l'investissement direct pour un montant de 5 807 000 € et la deuxième en investissement indirect pour un montant de 6 585 000 €, avec un crédit de paiement de 2 962 000 €.

Il s'agit de financer le plan présenté précédemment, mais également d'intégrer les dépenses que nous devons consacrer à la maintenance informatique, respectivement 2 962 000 € pour cet exercice 2023. Il faut noter que les actions de raccordement des collèges publics à la fibre optique présentée dans le rapport pour le déploiement du très haut débit complète ces dispositifs.

Après l'énumération de ces différents dispositifs et des engagements financiers que le président nous demande de prendre en faveur des collèges, je tiens à en faire le récapitulatif pour vous faire noter que 25 614 000 € en crédits de paiement, c'est une augmentation de 2 315 092 € par rapport au budget primitif 2022, ce qui constitue un effort de 10 %, sans compter l'effort sur les recettes diminuées de 109 000 €. Cela démontre une nouvelle fois l'engagement très fort du département du Morbihan au service de l'éducation des collégiens.

En conclusion, le président nous propose de reconduire notre politique départementale en faveur des collèges et de voter des crédits budgétaires correspondants, récapitulés en pages 193 à 195 du livre des rapports. Il y a eu avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des commentaires ? M. CARIS.

**M. CARIS** – Bien évidemment nous approuverons ce dossier. Nous l'avons déjà approuvé de toute façon en septembre pour une partie. Je voudrais juste vous proposer une action à destination des collégiens, une action peu coûteuse mais efficace.

L'un des objectifs affichés de la politique éducative étant de favoriser l'ouverture d'esprit et le sens de l'initiative des collégiens, nous souhaitons vous proposer la création et la mise en place d'un conseil départemental de jeunes collégiens. Ce conseil départemental pourrait être un lieu de réflexion, de découverte et d'apprentissage de la citoyenneté, de la vie publique et de la démocratie locale pour nos jeunes collégiens et nos jeunes collégiennes. De telles instances de participation ont fait leurs preuves et leur création est encouragée par la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, avec notamment pour enjeu de réduire l'abstentionnisme, notoirement élevé chez les jeunes.

Il me semble d'ailleurs que de nombreux conseillers départementaux dans cet hémicycle sont élus dans des communes qui ont un conseil municipal pour les plus jeunes, puisque ça s'adresse en général aux jeunes du primaire. Je pense notamment à la commune de Sarzeau. Il serait intéressant qu'ils nous disent ce qu'ils en pensent. Et moi, je vous proposerais que la commission 6, à laquelle j'appartiens, travaille sur un cadre et sur des objectifs à soumettre à notre assemblée concernant la création d'un conseil départemental

des jeunes collégiens et collégiennes. M. le président, élus de la majorité, chers collègues, y êtes-vous favorables ?

**LE PRÉSIDENT** – Merci bien. Nous n’y sommes pas défavorables. Nous avons eu mardi dernier une réunion avec Christine PENHOUE, notre vice-présidente, avec Marie-Hélène HERRY, la présidente de la commission, et il y avait un certain nombre d’autres personnes. Nous étions un certain nombre d’élus de la majorité à réfléchir sur la façon dont nous pourrions renforcer ce lien avec la jeunesse de manière générale, pour qu’elle voit aussi que les actions qu’on met en place leur sont aussi destinées, comment les impliquer encore plus fortement et une des hypothèses qui a été évoquées à cette occasion c’est justement un conseil départemental des jeunes, comme on peut avoir des conseils municipaux des jeunes, destinés plutôt aux écoliers, ou des conseils régionaux des jeunes destinés aux lycéens.

On a trouvé que c’était plutôt une bonne idée sur laquelle on a admis qu’il fallait poursuivre un peu la réflexion pour poser quelque chose au cours de l’année 2023, y compris de manière plus large sur l’association des jeunes à un certain nombre de mesures que nous souhaitons mettre en place et comment mieux faire connaître ce qui existe déjà et renforcer en plus des mesures en faveur des jeunes. Donc on y est naturellement tout à fait favorable. S’engager dans ces instances apprend la citoyenneté et c’est un bon exercice.

Est-ce qu’il y a d’autres interventions ? On va passer au vote. Est-ce qu’il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l’unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l’unanimité.

## Partenariats éducatifs

---

**Mme BALLESTER**, rapporteur de la 6<sup>ème</sup> commission – L'objectif du département en matière de partenariats éducatifs est de favoriser la réussite des jeunes morbihannais, d'encourager leur ouverture d'esprit et de les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie.

Par ailleurs, le département soutient des initiatives associatives locales mettant en œuvre des actions en direction des jeunes de notre territoire, dans les domaines de l'information, de l'orientation, de la découverte des métiers ou de la prévention.

À cette fin, trois programmes d'intervention sont mis en place. Le premier vise à soutenir les initiatives en faveur de la jeunesse. À cette fin, le président nous propose d'inscrire 825 000 € en crédits de paiement de fonctionnement. Ce programme est constitué des aides à la formation et aux études (subventions d'études, bourses au transport des élèves internes octroyées sous condition de ressources), des aides aux associations du territoire en faveur des jeunes morbihannais, du soutien aux organisateurs publics et privés d'accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes morbihannais.

Le deuxième programme d'intervention a pour objectif de conforter le développement de l'enseignement supérieur. Le président nous propose un crédit de paiement de 500 000 €.

Enfin, le troisième programme d'intervention a pour but de favoriser l'ouverture au monde des jeunes Morbihannais grâce aux aides individuelles « *CampusTrotter* », soutenant la mobilité individuelle dans le cadre du cursus scolaire. Pour répondre à cette demande, le président nous propose d'inscrire un crédit de paiement de 240 000 €.

En conclusion, le président nous propose de reconduire en 2023 la politique départementale en faveur des partenariats éducatifs et de voter des crédits budgétaires correspondants, récapitulés en pages 197 et 198 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Politique en faveur du sport

---

**Mme LE BRETON**, rapporteur de la 6<sup>ème</sup> commission – Dans le cadre de sa politique en faveur du sport, le département favorise des pratiques sportives de loisirs et de compétition, en particulier des jeunes morbihannais. À ce titre, il soutient les associations, les comités départementaux, les organisateurs de manifestations, ainsi que les clubs évoluant au niveau national et les centres de formation labellisés.

Il est proposé de reconduire les dispositifs consacrés à cette politique en 2023 en y consacrant les moyens adaptés. Ainsi, pour l'encouragement des pratiques sportives amateur, il nous est proposé l'inscription au budget départemental de 2 281 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, et pour le soutien au sport de haut niveau, il est prévu un crédit de paiement en fonctionnement de 950 000 €.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2023 la politique départementale en faveur du sport et de voter en conséquence les crédits nécessaires tels que récapitulés en page 208 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

**LE PRÉSIDENT** – Pour la prochaine délibération, nous allons demander à Karine BELLEC et Gérard PIERRE de bien vouloir sortir puisque nous allons voter les subventions à l'association Paysage de mégalithes.

---

*Karine BELLEC, Gérard PIERRE et Denis BERTHOLOM sortent de la salle des délibérations.*

---

## Politique en faveur de la culture et du patrimoine

---

**M. LOAS**, rapporteur de la 6<sup>ème</sup> commission – L'action du département s'articule autour de ses compétences obligatoires (lecture publique, archives départementales, enseignement artistique) et d'interventions volontaires en matière de patrimoine historique, de soutien à la création et à la diffusion des œuvres. Son objectif est de sauvegarder le patrimoine morbihannais et de garantir l'accès à une offre culturelle et patrimoniale de qualité pour le plus grand nombre et sur tout le territoire.

Pour cela, le département intervient directement sur le territoire et propose aux acteurs culturels et aux collectivités un accompagnement non seulement financier mais aussi en matière de conseil et d'expertise.

Le département porte une forte ambition sur les domaines de Suscinio et de Kerguéhenec qui sont le cadre d'une programmation culturelle riche et attentive à tous les publics. Pour affirmer cet engagement en faveur de la culture et du patrimoine, il nous est proposé d'inscrire 7 258 500 € en autorisations de programme nouvelles et 600 000 € en autorisation de programme complémentaire, 16 133 183 € de crédits de paiement répartis comme suit : 4 980 750 € en fonctionnement et 11 152 433 € en investissement. Il est également proposé d'inscrire 707 400 € de recettes.

Tout d'abord, au titre du programme d'intervention relatif à la lecture publique, compétence obligatoire du département, il nous est proposé d'inscrire pour l'exercice 2023 une autorisation de programme de 130 000 €, 549 000 € de crédits de paiement (soit 130 000 € au titre de l'investissement et 419 000 € au titre du fonctionnement), et 12 700 € de recettes à percevoir sur la commune de Noyal-Pontivy au titre de sa participation à l'ouverture au public de l'antenne de la médiathèque départementale. Ces crédits permettront au département de mettre à disposition des médiathèques morbihannaises un large éventail de ressources, de continuer à proposer aux professionnels une riche offre de formation et de proposer un ambitieux programme d'actions culturelles.

Parallèlement, le département continuera à accompagner la mise en réseau des médiathèques et leur évolution face aux nouveaux enjeux. La participation du département fonctionnement de l'établissement public de coopération régionale « *Livre et lecture en Bretagne* » est inscrite à hauteur de 15 000 €.

Ensuite, s'agissant des enseignements artistiques et de la diffusion culturelle, je vous épargne les chiffres et les crédits prévus, ils permettront de mettre en œuvre le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques 2022-2028, que nous avons voté fin juin dernier, visant à développer la sensibilisation des publics aux pratiques artistiques. Afin d'accompagner les associations, les communes et les groupements dans les projets qu'ils portent dans ce secteur, il est proposé d'inscrire en investissement un crédit de paiement de 63 230 € et en fonctionnement un crédit de paiement de 965 000 €.

Par ailleurs, afin de continuer à soutenir le développement de l'offre culturelle et artistique ainsi que la valorisation du patrimoine immatériel et la langue bretonne, il est proposé d'inscrire en fonctionnement un crédit de paiement de 1,9 M€. Le département étant membre fondateur de l'établissement public de coopération culturelle « *Office public de la langue bretonne* », un crédit de paiement de 55 000 € en fonctionnement serait inscrit pour acquitter notre contribution.

La convention d'objectifs signée avec cet établissement engage le département à renforcer son action en faveur de la langue bretonne. À ce titre, il est proposé d'élargir le dispositif d'accompagnement d'étude de la langue bretonne, le fameux dispositif DESK, aux personnels des crèches, aux assistantes maternelles et à d'autres métiers en lien avec l'éducation, le sport et la jeunesse. C'était une demande de ces différents personnels.

Enfin, le département mène un ambitieux programme culturel en direction du public de l'action sociale, de l'insertion, de l'aide sociale à l'enfance et de la prévention de la perte d'autonomie. Dans ce cadre, il est proposé en fonctionnement des crédits de paiement de 60 000 €. C'est un acte qui est apparu dans le cadre du nouveau schéma de développement des enseignements artistiques et culturels.

S'agissant ensuite du programme d'intervention relatif au patrimoine culturel, je vous épargne là encore les chiffres mais ces crédits vont permettre notamment aux archives départementales de mener à bien les missions de sauvegarde et de transmission du patrimoine documentaire départemental et plus particulièrement l'acquisition de fonds privés et des travaux de conservation et de numérisation de fonds. Un crédit de paiement de 303 500 € en investissement et un crédit de paiement de 114 750 € en fonctionnement sont proposés. À noter qu'une somme de 125 000 € est prévue en recettes à percevoir sur les produits de gestion courante ainsi que sur les participations de l'État, comprenant une aide à l'acquisition du fonds de Kerantré.

Afin de poursuivre son accompagnement des propriétaires publics et privés dans les projets de restauration et de valorisation du patrimoine architectural et immobilier, il est proposé d'inscrire en investissement un crédit de paiement de 4 793 252 € et un crédit de paiement de 555 000 € en fonctionnement. Ces crédits permettraient également d'assurer la conservation des collections départementales patrimoniales mais également contemporaines.

91 000 € sont prévus en recettes au titre des redevances d'affermage dues par les délégataires.

Il est proposé d'élargir le dispositif d'aide actuel aux édifices situés hors des périmètres protégés dès lors qu'ils bénéficient d'un label délivré par la Fondation du Patrimoine. Outre une garantie de qualité de restauration, ce label permettrait aux propriétaires de bénéficier également de déductions fiscales.

On va signer une convention avec la Fondation du Patrimoine qui permettra un financement conjoint, 2 % pour la fondation, 18 % pour le département, le département accorde ensuite une aide à la Fondation du Patrimoine. L'aide départementale serait ainsi de 20 %, équivalent au taux actuel pour les édifices privés du périmètre protégé. Il est proposé d'autoriser le président à signer la convention de partenariat correspondante.

Il est proposé ensuite d'attribuer à l'association Paysages de mégalithes de Carnac et du sud du Morbihan, qui porte le projet d'inscription à l'UNESCO des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan, une subvention de 275 000 € et d'autoriser le président à signer la convention de partenariat correspondante.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion du domaine de Suscinio est confiée à la société Kléber Rossillon dans le cadre d'une convention de délégation de service public. La contribution départementale s'élève à 305 000 €, comme prévu dans la convention, est présentée dans le rapport relatif aux espaces naturels et activités de nature. Un crédit de 10 000 € est proposé afin de prendre en charge les visites des collégiens morbihannais.

Compte tenu de l'augmentation des charges générées, entre autres, par le développement de l'offre proposée, la société Kléber Rossillon a proposé de modifier sa grille tarifaire. C'est une augmentation d'1 € du tarif plein.

Afin de s'adapter au mieux aux demandes du public, le délégataire propose également d'avancer l'horaire d'ouverture de 10 h à 9 h 30 l'été et d'ouvrir en hiver jusqu'à 18 h. Ces deux évolutions feront l'objet d'un avenant au contrat passé lors d'une de nos prochaines réunions.

Le montant cumulé des différents avenants entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant global du contrat et conformément au dispositif du CGCT, l'avis de la commission de délégation de service public a été sollicité et elle a naturellement émis un avis favorable.

Par ailleurs, le service d'archéologie des opérations d'archéologie préventive intervient en lien notamment avec différents chantiers départementaux (routes, collèges). Il intervient également dans le cadre du programme de recherche plus spécifique relatif aux fouilles du



château de Suscinio. Il mène par ailleurs des actions dans le cadre du projet d'inscription à l'UNESCO. Pour poursuivre ces missions, des crédits de paiement de 117 000 € en fonctionnement et de 60 000 € en investissement sont proposés.

Est également prévue une recette de 130 700 € au titre des produits et services, mais c'est surtout la participation de l'État à ces recherches.

Enfin, l'objectif prioritaire du département est de renforcer le rayonnement du domaine de Kerguéhennec auprès de tous les publics. Une saison culturelle basée sur le triptyque : identité patrimoniale - qualité paysagère - création artistique sera proposée. Parallèlement, plusieurs chantiers de restauration et d'aménagement vont être poursuivis ou lancés : restauration du bâti, nouveau parking, dont les travaux sont inscrits dans la politique publique « *Infrastructures et mobilité* », réflexion sur la signalétique et les cheminements... Afin de mettre en place ces actions, un crédit de paiement de 450 000 € en fonctionnement et de 820 000 € en investissement sont proposés.

En recettes, 170 000 € sont prévus au titre des recettes directes du domaine et des participations de l'État et de la région à la programmation culturelle.

S'agissant ensuite du programme d'intervention relatif à la gestion des cairns de Gavrinis et de Petit-Mont, je vous rappelle que la convention de délégation de service public avec la Compagnie des Ports du Morbihan a été renouvelée pour la période 2023-2025. Un crédit de 400 000 € est prévu en fonctionnement pour assurer cette gestion.

Vous trouvez également un programme d'intervention dédié à la gestion des cairns de Gavrinis et de Petit-Mont. Je vous rappelle que la convention de délégation de service public avec la Compagnie des Ports du Morbihan a été renouvelée pour la période 2023-2025, période plus courte mais en rapport avec le classement au titre de l'UNESCO. Un crédit de 400 000 € est prévu en fonctionnement pour assurer cette gestion.

Enfin, et pour terminer mes propos, les travaux dans les bâtiments culturels et des propriétés historiques départementales, en plus de les valoriser on les entretient pleinement, feront l'objet d'une autorisation de programme de 710 000 € et de crédits de paiement de 4 982 451 €. Plusieurs chantiers majeurs vont être ainsi menés ou lancés, comme les travaux de rénovation de la toiture et des menuiseries extérieures du château de Kerguéhennec, la restauration de la chapelle et du bassin de la cour d'honneur, la construction d'un bâtiment d'accueil sur le site de Petit Mont, la rénovation du logis est du château de Suscinio.

Parallèlement, des travaux d'aménagement et d'entretien courant seront réalisés sur les sites historiques et culturels dont le département est propriétaire. Il est proposé de revaloriser de 600 000 € l'autorisation de programme 2021 portant sur l'opération majeure « *Kerguéhennec - Menuiseries extérieures/reprise charpente/rénovation toiture* », qui serait ainsi portée de 4,16 M€ à 4,76 M€.

Par ailleurs, une recette de 178 000 € correspondant au solde de la subvention pour l'extension des archives est prévue.

Il y a eu un avis favorable de la 6<sup>ème</sup> commission. C'est un budget en hausse sur quasiment tous ces points, structuré par différents schémas, pour certains votés en juin dernier.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup pour ce rapport long et complet. Est-ce qu'il appelle de votre part des questions ? Non. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 39 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

**LE PRÉSIDENT** – On peut faire venir nos collègues surtout que Gérard PIERRE va rapporter le point suivant. On va passer aux rapports de la 7<sup>ème</sup> commission.

---

*Karine BELLEC, Gérard PIERRE et Denis BERTHOLOM reviennent dans la salle des délibérations.*

---

## Infrastructures routières

---

**M. PIERRE**, rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission – Le réseau routier est une de nos compétences majeures. Il convient de poursuivre l'aménagement de notre réseau départemental, long de 4 100 km, pour faciliter et sécuriser les trajets. C'est l'objet du programme routier qui contribue au renforcement des liaisons vers les principaux pôles du département et souligne l'importance de la gestion patrimoniale.

Pour 2023, ce sont 36 767 000 € de crédits de paiement, 21,7 M€ d'autorisations de programme et 850 000 € de recettes qui sont inscrits au projet de budget.

En ce qui concerne les programmes routiers départementaux, que ce soit pour les projets en cours d'achèvement, tel que l'axe Triskell, et plus particulièrement la liaison Vannes-Pontivy, ou pour les gros travaux de remise en état des ouvrages d'art, il nous est proposé de voter une autorisation de programme de 3,5 M€ et des crédits d'investissement d'un montant de 16 877 000 €.

S'agissant des subventions routières, afin de répondre aux demandes des communes dans leurs interventions sur les routes départementales, une participation financière peut leur être allouée pour les travaux incombant normalement au département. Il en est de même lors du transfert de routes départementales dans le domaine public communal lorsqu'une soulte est prévue, pour tenir compte de l'état de la voirie.

Dans le cadre du plan routier breton, les études et travaux relatifs à l'aménagement de l'échangeur de Saint-Antoine à Ploërmel ont débuté en 2022. Quant à l'aménagement de l'échangeur du Liziec, à Vannes, il s'inscrit également dans la démarche globale d'amélioration des conditions de circulation de l'aire urbaine vannetaise. Une concertation publique a été organisée autour de plusieurs variantes et ce dossier doit faire l'objet d'une inscription au titre du contrat de plan État/Région, voire du plan de relance. À ce stade, l'engagement du département est estimé à 15 M€. Cette opération sera ultérieurement intégrée dans une autorisation de programme spécifique.

Pour toutes ces actions, il nous est proposé de voter une autorisation de programme de 600 000 € et d'inscrire des crédits de paiement de 1,4 M€ en investissement.

S'agissant maintenant des acquisitions foncières et des études, pour mettre en œuvre nos différents projets, il est nécessaire de mener de multiples études et d'acquérir les terrains. Pour ce faire, il nous est proposé de voter une autorisation de programme de 1,2 M€ affectée à hauteur de 500 000 € pour les acquisitions foncières et de 700 000 € pour les études. Des crédits de paiement d'un montant de 1,6 M€ en investissement et 1 000 € en fonctionnement sont inscrits au projet de budget ainsi qu'une recette de 50 000 €.

Pour permettre l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, et poursuivre la politique départementale menée en matière d'infrastructures routières, il nous est proposé le vote d'une autorisation de programme de 16,4 M€, soit 14 M€ pour les travaux de grosses réparations, 1,8 M€ pour la signalisation, 200 000 € pour l'entretien de la voirie départementale et 400 000 € pour la sécurité routière.

Un bilan de la politique d'entretien sur les renouvellements de chaussée est prévu en vue de l'adapter si nécessaire.

Concernant les crédits de paiement, ils sont inscrits à hauteur de 13,75 M€ en investissement et 3 139 000 € en fonctionnement. Des recettes sont inscrites pour un montant de 800 000 €.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2023 la politique départementale menée en matière d'infrastructures routières et de voter les crédits budgétaires correspondants, tels que figurant en pages 234 et 235 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 7<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?  
M. LEMAIRE.

**M. LEMAIRE** – Avant de parler de ces trois rapports, je ferai une seule intervention mais je voulais juste revenir... comme vous l'imaginez, et j'imagine que c'est pareil pour vous, je n'aime pas être pris en défaut.

Concernant le plan quinquennal d'équipements numériques, j'ai revérifié mes notes parce que la première réunion de la commission 6 a eu lieu entre les deux tours, ou avant le premier tour des élections. J'étais présent pour remplacer mon collègue et nous avons parlé du diagnostic. Je reprends mes notes : « *COPIL mars, juin, septembre. Réunion de travail avec les établissements mars, avril, mai. Finalisation du plan en juillet, août et vote en session ce jour.* »

Moi, je n'ai pas été sollicité entre le 9 mars et le 13 mai, jour où nous avons réintégré nos collègues au sein du conseil départemental. Je voulais juste le préciser. Nous étions là au moment en tout cas nous avons été sollicités.

S'agissant du bordereau qui nous concerne sur les infrastructures routières, nous nous satisfaisons du changement de politique en matière de mobilités douces. Je ne ferai qu'une seule intervention pour les trois rapports, pour plus de rapidité.

Pour cette modification de politique que nous voyons opérer sur notre département par le conseil et cette assemblée, à notre demande vous avez accepté d'adhérer au collectif « *Vélo & Territoires* ». Nous vous en remercions, car ce réseau sera un atout pour mener à bien cette politique. Le plan pluriannuel d'investissement 2023-2028, présenté lors du débat d'orientations budgétaires, annonce un programme de 223 M€ sur les infrastructures routières et 25,5 M€ pour les mobilités. C'est un effort notable.

Puisque nous sommes sur la séance budgétaire, il est bon d'aller chercher quelques chiffres et je me suis permis de creuser l'enquête Territoires 2019 Politique cyclable des collectivités, menée par l'ADEME et l'association « *Vélo & Territoires* ». De 2014 à 2019, les conseils départementaux avaient des équipes en charge de la stratégie vélo départementale qui sont en moyenne passées de 1,7 à 2,7 ETP, soit une progression moyenne de 58 %. En 2022, nous avons lancé cette stratégie cyclable et nous avons recruté un chargé de mission, que je félicite d'ailleurs pour le travail qu'il nous a présenté lors de la dernière commission, qui était d'une grande qualité.

La question est : cela sera-t-il suffisant pour mener à bien cette ambition ? De 2014 à 2019, dans le cadre des stratégies vélos départementales, les dépenses d'investissement sont passées de 2,47 € par an et par habitant à 3,75 € en moyenne, soit une progression de 51 %. Si l'on ramène ce chiffre pour le PPI qui nous est proposé de 2023 à 2028, cela représentera 5,6 € par habitant et par an. Nous serons donc au-dessus de la moyenne nationale. Je le redis, nos efforts sont notables, bravo à nous, bravo à vous sur ce sujet.

Seulement voilà, vu que 90 % des départements ont mis en œuvre une stratégie vélos depuis au moins 2014, nous avons du retard en la matière. L'estimation que nous en faisons est que globalement nous avons un retard d'investissement d'environ 23 M€ sur les huit dernières années s'agissant de cette stratégie.

Puisqu'il convient de ne pas être dogmatique, en tout cas c'est toujours le parti que nous prenons, j'ai choisi de nous comparer à la Haute-Savoie. Pourquoi la Haute-Savoie ? Avec 840 000 habitants, nous sommes dans la même strate. De plus, l'activité touristique y est très significative. Enfin, ce conseil départemental est de la même tendance politique que celle de cette assemblée et vous ne pourrez pas me taxer d'être un doux rêveur. Engagé depuis 2017 au moins, c'est déjà 30 M€ qui ont été investis sur la politique vélo et les chiffres se recourent donc avec ce que j'ai précisé juste avant. En 2021, ils ont mis 9,4 M€ sur cette politique.

Autre volet de la politique de ce budget, la sécurité routière. Comme nous sommes bien conscients que les infrastructures routières doivent faire l'objet d'une politique volontariste en matière de sécurité, j'ai également comparé ces chiffres dans les deux départements.

En matière de résultats entre 2012 et 2021, le nombre de tués est passé de 49 à 29 en Haute-Savoie. Pour le Morbihan, sur la même période, nous sommes passés de 55 à 40. Si l'on ramène à ces chiffres au nombre d'habitants, nous affichons une baisse des tués sur la route de 27 % sur ces six ans contre 46,5 % pour la Haute-Savoie.

Avec ces derniers éléments, nous nous inquiétons donc d'un éventuel retour à 90 km/h sur nos routes départementales, que vous avez évoqué cet été, alors même que le nombre de morts sur les routes morbihannaises est déjà supérieur à celui de l'année dernière. A l'heure où nous parlons, je rappelle ici que la vitesse est en cause dans 30 % des accidents mortels sur les routes.

Comme je l'ai dit avant, nous avons un retard conséquent sur ces deux volets, sécurité routière et mobilités cyclables. En conséquence, nous allons nous abstenir et surtout vous enjoindre à changer de braquet pour le bien de toutes les Morbihannaises et de tous les Morbihannais. Merci.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Je connais très bien la Haute-Savoie pour y aller régulièrement. J'ai rencontré la maire d'Excenevex, qui est vice-présidente du département mais aussi présidente de « *Vélo & Territoires* ». C'est d'ailleurs la seule commune où il y a une plage sur le lac Léman et elle est tout près du siège d'une belle institution internationale que je connais bien.

Nous avons pu discuter vélo ensemble, mais il faut juste se dire que le conseil départemental, si nous on est plutôt classé dans les départements qui ont des moyens parce qu'ils sont bien gérés, certains sont non seulement bien gérés mais en plus ils ont vraiment beaucoup de moyens.

Ils ont voté leur budget mardi dernier me semble-t-il. 1,3 Md€ de budget pour 10 % d'habitants de plus que nous. Leur PPI sur les collèges est de 1 Md€. 127 M€ seront consacrés aux collèges cette année, 157 M€ aux routes. On est donc un peu dans un autre monde d'un point de vue financier. Ils ont les moyens, ils investissent et ils ont un très grand plan vélo. J'ai pu moi-même regarder ce qu'ils ont fait autour du lac d'Annecy et d'autres endroits, en utilisant parfois des vieilles voies ferrées. Ils sont même presque victimes de leur succès par endroits où les voies cyclables ne sont presque plus assez grandes.

Donc on a bien sûr à apprendre de ce département-là. On peut sans doute mieux faire encore à notre niveau, mais ce qu'on constate c'est qu'il faut de l'ingénierie. On a aujourd'hui un ingénieur de qualité au département, en matière de route et d'aménagement. On aura sans doute besoin d'étoffer aussi les choses à terme parce qu'il est évident que la politique qu'on veut mettre en œuvre suppose qu'on ait de l'ingénierie derrière, mais ce qui nous a été présenté, la qualité des documents qui seront soumis, le dialogue avec les EPCI va faire que les choses vont avancer.

Et puis il y a deux choses au niveau du département. Il y a notamment ce qui est sous maîtrise d'ouvrage du département, où là on a déjà une ambition assez forte, mais on n'a pas pour ce qui nous concerne vocation à être maître d'ouvrage partout. À côté de ça, on a effectivement renforcé de manière très significative nos soutiens financiers aux collectivités, communes et EPCI qui font le maillage de niveau inférieur.

Donc si on voulait vraiment calculer le poids de notre politique vélo, il faudrait le calculer à la lumière aussi des financements que l'on verse aux collectivités territoriales. Quand on soutient à 50 % des ouvrages de franchissement dans la limite d'1 M€ subventionnable, c'est 500 000 € à chaque fois. Donc nous allons sur de très grosses sommes et nous allons aller sur de très grosses sommes.

Notre montant d'investissement par rapport aux 20 M€ qu'il manquerait sur les dernières années, si l'on tient compte de ce que l'on va mettre en direct et de ce qu'on va subventionner, je n'ai pas trop de doute qu'au final on aura rattrapé une partie du retard. On va vraiment continuer d'avancer sur ce volet. L'idée c'est que quand on va vous présenter le schéma des mobilités et son volet des mobilités douces, on puisse concrètement traduire tout ça.

Ce qu'on a aussi remarqué, on a fait une réunion avec notre collègue Gérard PIERRE, avec les services et le directeur général des services, le sujet que nous avons, c'est qu'en fait on pourrait dépenser plus, et les procédures à mettre en œuvre sont souvent assez identiques à celles des routes. Donc entre le moment où on veut commencer et où on appuie sur le bouton, ce n'est pas tout à fait aussi immédiat que la livraison derrière des routes. C'est là où on peut inscrire aujourd'hui ce qu'on est à peu près sûr de réaliser. On aurait les moyens objectivement d'en financer un peu plus, mais on n'est pas convaincu qu'on pourrait avancer plus vite sur ce volet-là. Le facteur limitant n'étant pas forcément à ce stade l'inscription budgétaire, ce sont les difficultés de recrutement parce que beaucoup de départements comme vous l'avez dit ont mis en œuvre des politiques vélos et il y a donc un peu pénurie d'ingénieurs au niveau national. J'ai eu la semaine dernière une réunion de travail toute la matinée avec le président de la Fédération européenne des cyclistes (des usagers de la bicyclette, pas de la compétition), qui a comme membre en France la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette), et c'est un constat que l'on faisait. C'était un peu le manque d'ingénierie que nous avons à l'échelle même européenne sur ce sujet-là et qui est un frein aujourd'hui au développement du vélo. On a d'ailleurs convenu que l'on avait sans doute à travailler sur ce point, y compris avec la présidente de « *Vélo & Territoires* », que c'est un axe d'amélioration parce que s'il y a des départements comme la Haute-Savoie ou le Morbihan qui ont les moyens d'investir, faut-il encore que les procédures puissent être assez simplifiées. Nous, ce pour quoi l'on milite aussi, et ce que milite « *Vélo & Territoires* », c'est que l'on soustrait peut-être du ZAN dans l'application les surfaces qui seront destinées à la mobilité douce puisqu'aujourd'hui elles y sont. Je regarde Muriel JOURDA, puisqu'il y a une proposition de loi d'un sénateur de la Manche, mais résident de l'une des plus belles communes du Morbihan, qui propose des amendements à la loi ZAN pour que justement on prenne en compte certaines réalités. Cela en est une qui permettrait peut-être d'accélérer les choses à l'avenir et qu'on ne nous dise pas que l'on ne fait pas certains aménagements parce que nous n'aurions pas les espaces concernés. Donc, beaucoup de challenges sur ce point, mais notre volonté est là. Voyez ça comme un début et pas comme une fin.

**M. LEMAIRE** – Effectivement, on manque d'ingénieurs. Je comprends. D'ailleurs il me semble que le département vient de me prendre un technicien sur la commune de Questembert. Du coup on dépouille à l'étage en dessous, ce n'est pas forcément mieux. En revanche, je serais intéressé par une vision un peu analytique et comptable pour consolider certaines politiques comme celles-ci qui peuvent se retrouver dans différents étages d'un exercice budgétaire qui lui est plus contraint techniquement.

**LE PRÉSIDENT** – Je rejoins tout à faire votre analyse, parce qu'au moins on aurait... c'est exactement comme le sujet de la transition énergétique où on en retrouve dans différentes lignes et où une fois cumulé finalement notre intervention est beaucoup plus importante que la seule ligne inscrite au budget. Je propose que sur l'aspect vélo on puisse peut-être détailler globalement les sommes qu'on y met.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Huit abstentions. À la majorité, ce point est adopté.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

## Mobilité

---

**M. POULAIN**, rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission – En 2023, la politique du département dans le domaine de la mobilité s'élèvera à 5 000 000 € en autorisation de programme et à 716 612 € en crédits de paiement d'investissement.

Cette politique se décline en deux programmes d'intervention. Le premier concerne le ferroviaire pour lequel le président nous propose de voter des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 60 000 € au titre du projet Bretagne à grande vitesse au côté de sept autres collectivités bretonnes, et 156 612 € pour la participation du département au fonds de financement de mesures complémentaires de traitement des nuisances sonores.

Le second programme d'intervention porte sur les mobilités douces. Le président nous propose de voter une autorisation de programme de 5 000 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 500 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires tels que figurant sur les pages 237 et 238 du livre des rapports. Il y a un avis favorable de la 7<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Infrastructures portuaires

---

**Mme JEHANNO**, rapporteur de la 7<sup>ème</sup> commission – Sur les 31 ports départementaux conservés à l'issue de la loi NOTRe, 17 sont exploités par la Compagnie des ports du Morbihan (15 dans le cadre d'un contrat de concession unique et 2 en tant que sous-déléataire), les autres étant exploités par des communes ou établissements publics de coopération intercommunale.

Le département assure une surveillance et une maintenance régulière, en particulier pour réaliser des travaux d'amélioration de la sécurité portuaire ainsi que pour les travaux de réparation de cales départementales.

Pour 2023, au titre du programme intervention « *Aménagements portuaires* », le président nous propose de voter une recette de 715 000 € et des crédits de paiement en dépenses de 165 000 € répartis à raison de 15 000 € en fonctionnement et 150 000 € en investissement. Une partie de ces crédits d'investissement pourra être mobilisée pour les démarches d'investigations complémentaires et les démarches nécessaires aux travaux de confortement du môle de Lomener à Ploemeur.

En conclusion, le président nous propose de voter des crédits budgétaires tels que figurant en page 240 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 7<sup>ème</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Le port de Lomener n'étant pas l'affaire du siècle pour le département, mais pour la ville c'est très important, nous avons délégué le port et nous avons gardé le môle. On a des affaires qui marchent mieux que d'autres si vous voulez, mais celle-ci était un accord ancien. Mais je me doute que la commune n'aurait pas non plus récupéré le port si on lui avait laissé le môle, vu le peu de bateaux qu'il y a derrière. C'est le fruit de l'histoire. Il y a quand même des projets sur l'énergie houlomotrice ou d'autre chose qui sont en cours. Tu peux peut-être dire un petit mot.

**M. LOAS** - Très rapidement, afin de montrer que d'une difficulté on peut faire aussi un intérêt. On est en pleine étude avec le groupe pour faire de Lomener un site innovant en termes d'énergie houlomotrice, qui consiste à récupérer l'énergie des vagues. Ça pourrait aussi permettre d'aller reconsolider ce môle. Pour ceux qui connaissent le plan d'action prévention inondation, le môle permet que tout le secteur qui est dans le plan de prévention des risques littoraux puisse être protégé du risque de submersion marine. On est en train de travailler là-dessus ce qui fait qu'il y a certainement différents acteurs, outre le département, mais région, voire agglomération parce qu'ils ont la compétence GEMAPI. D'un point de vue technique, cela a été validé. On pourrait produire quasiment 2,5 MW et 5 sur Kerroch si le premier projet marchait bien.

**LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Donc on pourrait avoir finalement un investissement qui pourrait être moindre que celui-là, c'est ce que j'essaie de traduire des propos du maire de Ploemeur. Merci à vous. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Voilà qui conclut les rapports de la 7<sup>ème</sup> commission. Il nous reste maintenant les cinq rapports de la 1<sup>ère</sup> commission. Et donc, on va commencer par le sujet de la « *Dettes départementales et autres mouvements financiers* ». Nul doute que M. DUFEIGEUX sera aussi bref que la dette du département qui descend régulièrement.



## **Dettes départementales et autres mouvements financiers**

---

**M. DUFFEIGNEUX**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission – A n'en point douter M. le Président. Sujet révélateur et stratégique, révélateur d'une gestion d'une collectivité locale et stratégique en particulier en période de hausse des taux. Cette politique sectorielle intègre les opérations liées à la gestion de la dette (départementale et dette garantie) ainsi que les subventions diverses et des crédits prévisionnels à répartir par notre commission permanente ou destinés à financer des opérations spécifiques.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de la dette départementale passera en-dessous de la barre des 120 M€. Le remboursement en capital de la dette d'un montant de 22,38 M€ et l'absence de recours à l'emprunt en 2022 ramènera ainsi l'encours à 118,68 M€ contre 141,07 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La gestion de cet encours conduit à une inscription de 21 M€ pour l'amortissement des emprunts et de 3,31 M€ en frais financiers. Parallèlement, un crédit de 6,72 M€ est prévu, tant en dépenses qu'en recettes, pour permettre les éventuels mouvements sur les emprunts « *revolving* ».

Un crédit global de 210 000 € est enfin proposé pour permettre de faire face à d'éventuelles mises en jeu consécutives à la dette que le département a garantie, dont le volume est le double de celui de la dette départementale puisqu'atteignant 239 527 881 €. Cet encours est constitué à hauteur de 61 % par des garanties relevant du logement social.

Au titre des subventions et cotisations, il nous est proposé de voter pour le fonds d'intervention départemental (FID) une autorisation de programme de 500 000 €, dotée d'un égal crédit de paiement en 2023 et d'inscrire un crédit de fonctionnement de 339 000 €, dont 139 000 € pour les cotisations et subventions aux organisations syndicales.

Ensuite, c'est un volume de 1 121 316 € qu'il vous est proposé de voter au titre des opérations financières, principalement constituées des crédits nécessaires à d'éventuelles annulations, remises de dette ou admissions en non-valeur. Il a également été inscrit un crédit de recettes de 1 910 000 €.

Enfin, l'intégration du LDA au sein du GIP Inovalys conduira, à l'issue de différents mouvements comptables, à constater une recette nette de 937 530 €, somme inscrite au projet de budget.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sur la base des éléments financiers récapitulés aux pages 21 et 22 du livre des rapports, étant précisé que le volume des emprunts nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à 98 965 484 €, mobilisés bien entendu en tant que de besoin. Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des questions ? Non. On passe au vote pour y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Moyens logistiques et gestion du patrimoine

---

**M. AZGAG**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission – Si vous permettez en propos liminaire, j'aimerais dire l'importance de ce bordereau. Depuis ce matin nous votons, quelquefois à l'unanimité, avec bonheur, des schémas, des orientations, des décisions. Cette ambition départementale se doit aussi de se doter des moyens logistiques qui permettent de les atteindre.

Je crois que ce bordereau en est l'argument je vais essayer de faire un peu comme Benoit QUÉRO et je vais prendre en référence Napoléon qui disait qu'on ne pouvait pas gagner une bataille sans une bonne cantinière. La retraite de Russie lui a malheureusement donné raison et je pense aussi que ce bordereau nous donne les moyens d'atteindre nos ambitions.

Mes chers collègues, les moyens logistiques et la gestion du patrimoine regroupent les différents aspects liés au fonctionnement des services du département. Figurent au sein de cette politique les systèmes d'information, la gestion du patrimoine mobilier et immobilier, l'ensemble des moyens qui concourent au bon fonctionnement des services du département ainsi que la communication.

Au titre de ces programmes d'intervention, il nous est proposé un volume global d'autorisations de programme de 9 128 500 €, qui permettront d'engager les nouveaux projets.

Les crédits de paiement 2023 sont ventilés de la façon suivante pour chaque programme d'intervention. Les propositions relatives aux systèmes d'information, qui englobent les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à l'informatique, aux télécommunications et à la reprographie, permettent de poursuivre les opérations et les marchés en cours ainsi que le lancement de nouveaux projets. Pour ce faire, les sommes de 6 077 000 € en investissement et 2 076 000 € en fonctionnement ont été inscrites pour 2023.

S'agissant du patrimoine mobilier, il est proposé l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement de 3,31 M€ destiné principalement au renouvellement de la flotte automobile et un crédit de paiement de fonctionnement de 3,23 M€, dont 1,48 M€ pour les carburants et 0,56 M€ pour permettre l'acquisition de pièces mécaniques pour l'atelier intégré du centre d'entretien des matériels roulants.

S'agissant du patrimoine immobilier, qui regroupe les acquisitions immobilières et les opérations de travaux des bâtiments départementaux, à l'exception des collèges et des bâtiments liés à la politique culturelle, il vous est proposé d'inscrire au projet de budget 2023 un montant de crédits de paiement d'investissement de 8,42 M€. Sont notamment envisagés l'an prochain l'achat du rez-de-chaussée d'un immeuble situé boulevard de la Paix à Vannes et l'achat du terrain du collège de Houat. En termes de travaux, sont prévues la rénovation du bâtiment de l'hôtel du département et de l'hémicycle, et l'opération d'extension du bâtiment qui accueillera prochainement le service de la gestion de la flotte automobile.

En fonctionnement, les crédits inscrits sur ce programme d'intervention s'élèvent à 1,82 M€. Il comprend les charges locatives à hauteur de 0,60 M€ ainsi que les dépenses liées à la maintenance et à l'entretien des sites départementaux pour 0,65 M€. Par ailleurs, il est envisagé une recette de 1,35 M€ correspondant à la vente de l'ancien CIO de Lorient et d'anciens biens désaffectés.

Au titre des moyens des services, des crédits de paiement de fonctionnement d'un montant total de 4,95 M€ sont proposés pour 2023 pour financer les énergies et fluides, l'affranchissement, les assurances, les matériels de protection contre le Covid, etc. En la matière, il faut faire remarquer que la collectivité ne sera pas impactée en 2023 par la

hausse des coûts de l'énergie car elle bénéficie d'un marché de l'énergie géré par le syndicat Morbihan Énergies jusqu'au 31 décembre 2023. Par contre, à l'instar de tous les acteurs économiques, la collectivité est confrontée à la hausse du prix des matières premières pour l'ensemble de ses achats, carburants, fournitures, etc.

Enfin, il nous est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 600 000 € pour la communication externe du département.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre en 2023 la politique départementale en matière de moyens logistiques et de gestion du patrimoine, de poursuivre en 2023 la politique départementale en matière d'information et de communication, de voter les crédits budgétaires correspondants sur la base des éléments financiers récapitulés dans les pages 28 à 30 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des interventions ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## **Contribution financière au service départemental d'incendie et de secours et aides en faveur des centres d'incendie et de secours**

**M. BERTHOLOM**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission – En tant que principal financeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le département du Morbihan s'est fixé pour objectif de lui apporter les moyens nécessaires à la poursuite de ses activités de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Cet engagement s'est traduit financièrement au budget primitif 2022 par une contribution composée d'une dotation de fonctionnement de 27 930 040 €, en hausse de + 2 % par rapport à 2021, et d'une subvention d'investissement de 1 000 000 €.

Une contribution exceptionnelle de fonctionnement de 2 300 000 € a été attribuée au SDIS en 2022 afin de participer au financement de dépenses dans le cadre de la lutte contre les incendies de l'été.

Des objectifs ont été fixés par le département et le SDIS dans le cadre de la convention pluriannuelle 2022-2025. En application de l'article 2.2.1 de cette convention, le niveau de contribution départementale nécessaire au budget du SDIS a été déterminé au regard des prévisions sur l'évolution des ressources et des charges prévisionnelles de l'établissement ainsi que de la capacité financière du département.

À ce titre, il a été inscrit au projet de budget 2023 une contribution en fonctionnement de 29 689 633 €, soit une augmentation de 6,3 % par rapport au budget primitif 2022 et de 1 000 000 € en investissement. La hausse de la contribution en fonctionnement est identique à celle des communes et EPCI et doit permettre au SDIS de faire face aux dépenses nouvelles en année pleine : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet, la réforme de la catégorie C et la revalorisation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires de 8,08 € à 8,36 € au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Par ailleurs, le département est un acteur clé de la politique conduite, à l'échelle du Morbihan, en matière de secours. Notre collectivité accompagne les collectivités (communes et EPCI) pour l'acquisition, la construction et l'aménagement de leurs centres d'incendie et de secours. Ce soutien financier se concrétise à travers le dispositif « *centre d'incendie et de secours* » pour les centres de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories. Les centres de 1<sup>ère</sup> catégorie font, quant à eux, l'objet d'un examen par l'assemblée départementale.

En 2023, pour assurer le financement des centres d'incendie et de secours de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories, le projet de budget prévoit un crédit de paiement de 400 000 € en investissement dont 300 000 € afin d'honorer nos engagements antérieurs.

En conclusion, M. le Président nous propose de poursuivre en 2023 la politique départementale de prévention et de sécurité civile, de voter les crédits budgétaires correspondants sur la base des éléments financiers récapitulés en page 33 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Y a-t-il des interventions ? M. LE NAY, président du SDIS.

**M. LE NAY** - Simplement pour vous remercier, chers collègues, comme je l'ai fait la dernière fois. L'unanimité a été acquise lors du conseil d'administration de mercredi et l'ensemble des personnes qui étaient au conseil d'administration et des personnels qui étaient présents ont salué l'effort financier effectué par le département pour accompagner le SDIS dans cet exercice budgétaire particulièrement compliqué. Merci à tous.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Une nouvelle fois, c'est l'occasion de saluer les pompiers et leur engagement, notamment pendant tous les feux de cet été. On a pu constater avec les élus, avec le préfet, l'engagement sans faille des pompiers.

Le département a aussi été au rendez-vous quand il a fallu par deux commissions permanentes rallonger des crédits pour arriver à 2,3 M€ supplémentaires, ce qui a permis au SDIS de faire face aux engagements qui étaient les siens, de rémunérer les pompiers pour les heures d'intervention supplémentaire qu'il y avait eu. On a eu des discussions budgétaires avec le président du SDIS notamment pour cadrer les choses. On est allé au maximum de ce que l'inflation autorisait, à tout le moins pour la part communale.

Je sais qu'il y a eu un avis favorable qui a été voté au conseil d'administration du SDIS, mais aussi parce qu'on a dit très clairement que lorsqu'il y aura des événements exceptionnels, le département sera toujours là pour donner un coup de main au SDIS comme nous l'avons fait. Et nous veillerons aussi à pouvoir accompagner l'investissement, soit avec des subventions d'investissement, ce qui évite d'aller emprunter ou de piocher dans les excédents quand il y en a, soit en portant nous-mêmes certains investissements en lieu et place du SDIS, ce qui évite ensuite des loyers pour le SDIS.

Y a-t-il des interventions ? Non. On va donc passer au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

## Politique en matière de ressources humaines

---

**M. BERTHOLOM**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission – Le département, comme vous le savez, exerce son rôle d'employeur en veillant à maintenir un haut niveau de compétences nécessaires à la mise en œuvre de ses missions et à accompagner de manière dynamique les parcours et les carrières des agents, tout en contenant l'évolution de la masse salariale.

En 2023, la politique du département en matière de ressources humaines s'élèvera à 115 746 800 € en crédits de paiement, répartis à hauteur de 115 713 800 € en fonctionnement et de 33 000 € en investissement, avec 741 000 € de recettes.

Au titre de la masse salariale, M. le Président nous propose le vote d'un crédit global de 108 860 000 € en dépenses de fonctionnement, en évolution de 6,4 % par rapport au budget primitif 2022 en raison essentiellement des mesures nationales qui s'imposent au département, et de 681 000 € en recettes de fonctionnement.

Les facteurs d'évolution sont les suivants :

- permettre des évolutions de carrières traditionnelles, dont les mesures réglementaires sont estimées à 507 000 € (avec des avancements d'échelon estimés à 440 000 € et des avancements de grade et des promotions internes évalués à 67 000 €) ;
- prendre en compte les nouvelles mesures réglementaires statutaires, pour un montant de 2,2 M€ environ au titre de la hausse de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, de la revalorisation de l'allocation de retour à l'emploi, de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie B ou encore de l'application du Ségur à la fonction publique territoriale ;
- prendre en compte les mesures départementales spécifiques, à l'instar du versement du complément indemnitaire annuel aux agents pour reconnaître leur engagement professionnel ;
- identifier des mesures de maîtrise de la masse salariale grâce à un pilotage renforcé de l'enveloppe affectée aux emplois non permanents et à la poursuite de l'optimisation des moyens qui visent à évaluer finement chaque remplacement en cas de départ en retraite ou de mobilité et à mettre en place des adaptations d'organisation de nos services permettant alors des redéploiements vers les secteurs les plus tendus ou des suppressions ou gels de poste.

Concernant l'enveloppe budgétaire affectée aux emplois non permanents, M. le Président nous propose pour 2023 de l'inscrire à hauteur de 7,5 M€, montant intégrant l'impact de l'indemnité de fin de contrat qui est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux contrats conclus pour une durée inférieure ou égale à un an.

Il convient par ailleurs d'actualiser le tableau des effectifs. Cette actualisation permet de procéder chaque année à l'adaptation des postes budgétaires de la collectivité. Pour 2023, le président nous propose également, en cohérence avec le travail d'optimisation des effectifs mené depuis 2014, la suppression de quatre postes à l'effectif départemental. En conséquence, le nombre de postes figurant à l'annexe des effectifs budgétaires du budget primitif 2023 sera de 2 174 (hors assistants familiaux).

Au titre de la formation, du recrutement et de la communication interne, la poursuite des actions menées par le département est indispensable pour développer l'employabilité des agents, favoriser la mobilité et renouveler les effectifs, expliquer et accompagner les changements. M. le Président nous propose l'inscription en dépenses de fonctionnement d'un crédit de paiement de 794 500 € aux actions de formation et de recrutement et d'un crédit de paiement de 100 000 € au titre de la communication interne.

Au titre de l'action sociale et de la santé au travail, le département met en œuvre une action sociale en faveur du personnel départemental sous différentes formes.

En 2023, le président nous propose une augmentation des dépenses en faveur de l'action sociale du personnel, avec l'augmentation de la participation-employeur du coût d'entrée au restaurant administratif acquitté par les agents (passant de 2,04 € à 3 € de participation), mais aussi avec l'octroi d'une carte cadeau de 130 € au profit de tous les agents. Avec ces mesures, et en ajoutant la subvention versée au COS (148 720 €) et sa participation au CNAS (705 000 €), le département augmente de

15 % ses dépenses consacrées à l'action sociale du personnel. Je le souligne, car c'est là la marque très concrète de notre engagement en faveur des agents de l'administration départementale.

Le département développe également, au titre de la santé au travail, différentes mesures qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Au total, pour la mise en œuvre du programme d'intervention consacré à l'action sociale et à la santé au travail (hors participation mutuelles), il vous est proposé le vote d'un crédit global de 2 721 000 € en dépenses, dont 33 000 € en investissement, et d'un crédit de 60 000 € en recettes.

Pour financer les indemnités des élus départementaux, le président nous propose un crédit de 2 000 000 €. Est également proposé au projet de budget un crédit de 202 500 € pour la rémunération des collaborateurs de groupe d'élus.

Pour assurer le financement des frais de déplacement, 1 068 800 € sont prévus à ce titre au projet de budget.

Enfin, M. le Président nous propose d'approuver la mise en œuvre du Ségur de la santé au sein des services départementaux. Cette mesure prévue par décret du 30 novembre 2022 permettra de revaloriser la rémunération de près de 500 agents :

- soit à hauteur de 49 points d'indice majoré, soit environ 188 € nets par mois, sous forme d'un complément de traitement indiciaire ;
- soit à hauteur de 517 € bruts par mois sous forme d'une prime de revalorisation selon la situation.

Le détail du périmètre des agents concernés est mentionné dans le rapport.

En conclusion, M. le président nous propose :

- de supprimer de l'effectif départemental quatre postes budgétaires ;
- de transformer les postes dont la liste figure en pages 45 à 48 du livre des rapports ;
- de fixer le montant de la participation employeur au prix de revient du repas au restaurant administratif à 3 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- de renouveler l'autorisation d'accès au restaurant administratif situé sur le site de l'hôtel du département pour les personnels relevant d'entités extérieures au département ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 148 720 € au COS ;
- d'octroyer une carte cadeau de 130 € aux agents du département, y compris les assistants familiaux et les agents de la maison départementale de l'autonomie ;
- d'approuver la mise en œuvre du Ségur de la santé ;
- de voter les crédits budgétaires correspondants tels que récapitulés en pages 50 et 51 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission.

**LE PRÉSIDENT** – Merci Denis. Y a-t-il des remarques ? M. GLAZ.

**M. GLAZ** - Si ce rapport présente des avancées intéressantes, on peut saluer notamment l'effort fait sur les actions de recrutement, la communication interne ou bien la meilleure participation employeur au prix des repas au restaurant administratif, ce rapport appelle néanmoins deux remarques, qui nous amèneront à nous abstenir.

D'abord, le rapport acte la poursuite de la politique de suppression des postes engagée depuis plusieurs années. Les quatre postes budgétaires supprimés ici vont porter à 118 le nombre de postes budgétaires détruits au cours de la décennie passée. Cette mécanique implacable touche en particulier ces dernières années les agents d'entretien, dont l'activité est peu à peu externalisée.

Cette diminution, qui se traduit par une baisse du nombre d'agents publics, pose question quand dans le même temps la population morbihannaise ne cesse d'augmenter. En 2014, le Morbihan comptait 741 000 habitants. Aujourd'hui, nous sommes 770 000, soit 30 000 Morbihannais de plus, soit deux fois l'équivalent de la ville de Pontivy, ce qui vous le reconnaîtrez n'est pas anodin.

Vous allez nous dire qu'une politique de ressources humaines sérieuse ne se limite pas à un ratio simpliste entre le nombre d'habitants et le nombre d'agents, mais qu'il faut examiner avec rigueur l'intérêt de maintenir ou non chaque poste vacant. À regarder de près, ce que vous considérez être une bonne gestion, on constate que l'évolution est toujours orientée à la baisse.

Est-ce à dire que pour mieux fonctionner le département doit sans cesse être mis au régime sec ? Cela est d'autant plus incompréhensible et même inquiétant qu'au même moment plusieurs remontées de terrain signalent par exemple qu'à Lorient nombre d'assistantes sociales sont débordés par leur charge de travail et peinent à suivre et à traiter leurs dossiers dans les délais conformes aux besoins des habitants.

Ma seconde remarque porte sur l'action sociale du département à destination de ses agents. Si la contribution au comité national d'action sociale se maintient comme l'an passé à hauteur de 700 000 €, celle versée au comité des œuvres sociales diminue fortement puisqu'elle passe, cela a été dit, de 268 000 € à 148 000 €, soit une subvention de fonctionnement diminuée de 100 000 €, divisée par deux par rapport aux années passées, et la mise à disposition d'un agent là où il y en avait deux jusqu'à cette année.

Pour rappel, le COS réunit environ 1 700 agents actifs et 300 retraités. Parallèlement à cette décision, vous introduisez une nouveauté qui a aussi été évoquée, cette carte cadeau d'un montant de 130 € accordée à 2 864 agents, à la fois les agents départementaux, les assistants familiaux et aussi le personnel de la MDA qui, je crois, n'était jusque là pas intégré à cette action sociale du département. Avec un volume global de 1,23 M€, les dépenses d'action sociale augmentent donc par rapport au budget primitif 2022 et on pourrait s'en satisfaire. Mais on ne peut que regretter que là où l'universalité y gagne, l'équité, la proximité, le lien social entre les agents y perdent, puisque de l'agent de catégorie C au directeur de service, un même montant sera proposé avec cette carte cadeau, sans aucune progressivité, sans tenir compte du niveau de revenus ou de la situation familiale.

Vous savez l'inquiétude que ces décisions ont généré parmi les agents quant à l'avenir du COS. Pouvez-vous nous expliquer M. le Président un tel choix et pouvez-vous nous garantir aujourd'hui le maintien durable des moyens alloués à cette association ? Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Plusieurs questions dans la question. Je vais essayer d'y répondre à certaines. D'une manière générale, on doit aborder les politiques de ressources humaines. Ici, on a une politique des ressources humaines qui consiste à dire qu'on doit être le plus efficace possible, le meilleur service et que ça ne passe pas forcément par le plus grand nombre d'agents. C'est quand même ce qui nous singularise et ce qui nous différencie avec le groupe de l'opposition. Avouons quand même que du côté du centre et de la droite, on a plutôt historiquement eu tendance à serrer un peu les cordons de la bourse alors que d'autres collectivités, il n'y a pas besoin d'aller bien loin, on plutôt des effectifs pléthoriques. Quand Fabrice LOHER a hérité de la ville de Lorient, il y a quasiment deux fois plus d'agents



que la ville de Vannes pour à peu près la même taille. C'est une réalité. Il y a une différence. Je ne dis pas que les gens ne font rien, je dis simplement qu'il y a des organisations un peu différentes. Sauf qu'à la fin, ça génère de l'impôt puisqu'il faut bien de l'impôt pour payer tout ça. Et ça pèse aussi notamment sur ceux qui sont les plus fragiles. Ça, c'est aussi une réalité au quotidien.

Nous, nous pensons qu'il faut que la collectivité soit bien administrée, pas plus, pas moins. Là où il y a besoin de renforts on les met. Je n'ai pas peur, il y a plus d'une vingtaine de postes qui ont été mis dans des domaines où il y avait des besoins. Dernièrement, et je regarde Dominique LE NINIVEN, nous avons validé des postes à la protection de l'enfance qui nous paraissaient nécessaires. En matière d'ingénierie dans le domaine des routes, je parlais tout à l'heure du plan vélo, on a remis des effectifs complémentaires. Nous pensons qu'il y a des endroits où il faut sans doute des effectifs complémentaires, mais la modernisation facilite aussi l'instruction des dossiers de la MDA par exemple. La numérisation a quand même diminué un certain nombre de tâches et il y a eu un certain nombre de gains de poste. C'est une réalité. Et c'est plutôt bien d'ailleurs au demeurant. Nous, l'objectif, c'est que la politique soit la plus efficace possible et qu'elle coûte le moins cher et que pour autant les agents qui le fassent soient correctement rémunérés pour ce qu'ils font. C'est bien ce qu'on essaye de faire sans arrêt, en modernisant l'action publique. C'est ce qu'on attend de nous. C'est peut-être ce que d'autres ne font pas. Quand je disais au tout début dans mes propos qu'on a une certaine constance et une certaine vision, sur ce point, on est conforme à notre vision des choses et on peut faire parfois mieux en utilisant des outils modernes, en s'améliorant. À l'inverse, quand il faut mettre des moyens supplémentaires, on sait les mettre. On continuera de les mettre là où il le faut.

Vous parliez tout à l'heure des quatre postes des agents de ménage. Il faut savoir qu'aujourd'hui en tant que tels les postes n'existent plus dans le tableau. C'est une association d'insertion qui intervient. Donc il y a effectivement des agents qui interviennent à ce niveau-là.

On a aussi des domaines, vous avez sans doute vu dans la presse quotidienne régionale ces jours-ci un rapport qui indique que d'une manière générale les routes bretonnes sont en bon état et que le Morbihan est plutôt un bon élève en matière de coût d'investissement. Mais quand vous verrez le ratio du nombre d'agents par kilomètre, c'est chez nous qu'on a le plus d'agents par kilomètre. Si on prend la moyenne régionale, on a 69 agents de plus que la moyenne des autres départements. C'est une réalité. Donc il n'y a pas toujours moins d'agents dans le département du Morbihan. On a fait ce choix-là d'avoir des routes plutôt mieux entretenues, mais parfois on a plus d'agents que d'autres collectivités si ça relève potentiellement d'un choix, même si tout cela a été rationalisé. Donc oui on fera toujours attention parce que derrière ça les marges de manœuvre.

Quand je vous ai dit qu'il y a plein de politiques qu'on peut mettre en œuvre, vous avez d'ailleurs salué certaines d'entre elles, pourquoi pouvons-nous mettre en œuvre ces politiques ? On peut mettre en œuvre ces politiques parce qu'on a quelques marges de manœuvre qui sont liées nous semble-t-il à notre bonne gestion d'aujourd'hui et d'hier, parce que nos prédécesseurs ont eu aussi cette bonne gestion, ce qui fait que ça singularise notre département du Morbihan. Regardons le département des Côtes-d'Armor, qui avec 160 000 habitants de moins ou 170 000 habitants de moins, a 900 agents de plus. Effectivement, ils sont un peu aux abois. Quand il faut investir, et eux ils ont à peu près le même montant de subventions aux collectivités, sauf que nous c'est par an et eux c'est sur l'ensemble du mandat. Donc il y a une vraie différence. Ça, c'est effectivement le fruit de notre gestion, qu'on assume complètement.

Ensuite, vous relevez le sujet du COS et de l'action sociale au sens large du terme. D'abord, ce qu'il convient de préciser, c'est que l'action sociale sera renforcée comme jamais elle ne l'a été. Jamais il n'y a eu de telles augmentations de notre côté. Globalement, sur l'ensemble, c'est 15 %. Mais si on prend de manière plus spécifique, vous avez cité le CNAS, effectivement le COS, et si vous rajoutez la prime cadeau, ça fait 224 % d'augmentation. Ce n'est quand même pas rien.

Nous avons aujourd'hui baissé la partie COS. Le COS est une association qui continue d'exister. On continue d'y mettre un poste. Il y aura une subvention de 100 000 €. Pour

comparaison, je crois que le Finistère c'est juste 50 ou 58 000 €, avec un peu plus d'agents que nous. Donc le COS existe et ça lui permet peut-être de se recentrer là aussi où le CNAS ou d'autres n'y sont pas, et le chèque cadeau y compris pour l'ensemble des agents, y compris les assistants familiaux, c'est quand même 372 000 € nouveaux qui n'existaient pas. Donc il y a 90 000 € de moins d'un côté, il y a 260 000 € de plus de l'autre. La réalité, c'est que tous les agents vont en bénéficier. Aujourd'hui, on a 1 000 agents qui ne sont pas adhérents au COS. Ces agents-là vont bénéficier du chèque cadeau. Vous dites que c'est la même chose selon les catégories. C'est plutôt bien. Ça veut dire que les catégories C auront la même chose que les catégories A. Il ne faut pas le voir dans l'autre sens. Donc je trouve que c'est plutôt bien pour tout le monde. Il y a pas mal d'agents qui m'ont dit que ça leur allait très bien.

Je respecte aussi tout à fait, et j'ai reçu les représentants du COS, je respecte aussi tout à fait leur point de vue, qui pour certains souhaiteraient avoir plutôt des actions collectives, partir en vacances avec leurs collègues. C'est tout à fait respectable et c'est d'ailleurs pour ça qu'on a revu à la hausse par rapport à notre prévision initiale les soutiens au COS puisqu'on avait plutôt prévu d'être à 70 000 €. On est remonté à 100 000 €. Ça permet de garantir une continuité d'activité du COS pour qu'il puisse continuer à faire des activités qui sont les siennes.

Toutes les actions sociales qu'on met, il y a un des agents du COS qui va passer au service des ressources humaines pour mettre en œuvre tout ça. Il ne perdra pas l'ADN de son métier, mais il exercera au sein des ressources humaines. Donc oui c'est un choix, mais c'est un choix de renforcement. Après on peut ne pas être d'accord sur ce point, et je respecte tout à fait l'avis des agents qui ne sont pas d'accord. Par contre, la manière dont ça a été présenté était quand même éhontée. Des choses volontairement erronées ont été dites.

Après je ne suis pas dupe. Il y avait les élections professionnelles et il était de bon ton de montrer des différences. Moi je me suis refusé à prendre la parole pendant toute cette période d'élections professionnelles en considérant que quelque part ça aurait pu être vu comme une sorte d'interférence dans ces élections et qu'elles devaient se dérouler normalement. Je salue d'ailleurs celles et ceux qui ont été élus. J'irai à la première réunion d'installation du comité technique au mois de janvier ou début février, justement pour continuer ce dialogue social et je salue Anne JEHANNO qui à cette tâche au quotidien, à côté de nos services.

Si on avait diminué par deux les financements du COS sans rien mettre à côté, j'aurais effectivement admis qu'on me dise « *là, vous faites quelque part des économies sur le dos des agents* ». Loin s'en faut. On augmente de manière significative notre aide. Après certains peuvent préférer qu'elle se fasse différemment. Le chèque cadeau, ce n'est peut être pas ce que souhaite certains, qui souhaitent plus le COS. Mais il y a toute une majorité silencieuse aussi qui est assez satisfaite de ce qui est mis en place. Et cela nous semblait de ce fait que les 1 100 agents qui n'ont rien aujourd'hui, demain allaient pouvoir bénéficier de cette action sociale. Donc c'est un choix, discutable j'entends, mais qui est assumé par la majorité et on a corrigé notre copie au regard des discussions que nous avons pu avoir le COS. Ce n'est pas tout à fait ce qu'ils souhaitaient, j'en conviens, mais il me semble que c'est une sorte de compromis qu'on a proposé et en renforçant l'action sociale à leur service.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce bordereau. M. GIRARD.

**M. GIRARD** – Pour entretenir un peu le débat. Sur la question du nombre d'agents et du fait qu'ici au conseil départemental du Morbihan on est dans une gestion très juste du nombre d'emplois par rapport aux services et au regard de l'exemple de Lorient, je n'ai pas entendu Fabrice LOHER depuis qu'il est élu se plaindre du nombre d'agents qu'il a au sein de son service. Je l'ai même vu recruter puisqu'il a doublé les effectifs de la police municipale.

**LE PRÉSIDENT** – Ce n'est pas une mauvaise chose, convenons-en.

**M. GIRARD** - Je dis factuellement qu'il n'a pas diminué le nombre de ses agents. Il a même poussé un peu les feux sur une catégorie. Et quand on parle de la question du

nombre d'agents, on peut faire les choses de façon très différente avec un nombre d'agents très différent. Est-ce qu'on le traite en régie avec tous les avantages et la gestion qui va avec ou est-ce qu'on externalise ?

Parfois, le nombre d'agents n'est pas très représentatif en fait du volume et de la capacité à faire et à porter des politiques publiques. Sur la MDA, on le voit bien depuis le début, c'est à notre sens l'une des raisons pour lesquelles à un moment le temps de réponse s'est allongé. On était avec des effectifs relativement contraints et dès qu'il y a un grain de sable, on se retrouve avec un temps de réponse qui part à la hausse.

On est évidemment sur des visions assez différentes de ce point de vue-là. On n'est pas sur nos bancs pour recruter parce qu'il faudrait le faire par essence, mais simplement à un moment ça a des conséquences et on l'a vu : sur la MDA on a toujours du mal à retrouver un temps de réponse relativement court parce que une fois que le pli est pris, c'est difficile de revenir, c'est difficile de recruter. Ça a été signifié la dernière fois. Il y a des postes ouverts et aujourd'hui il y a des difficultés à recruter. Quand on a un peu de marge, on a moins ces problèmes-là.

Par ailleurs, les Côtes-d'Armor sont gérées aujourd'hui par la gauche, mais il me semble que sous l'ancien mandat c'était une autre famille politique qui en avait la gestion.

**LE PRÉSIDENT** – Ils n'ont pas été assez longtemps au pouvoir pour redresser les choses.

**M. GIRARD** - C'est ça, d'accord. A priori en tout cas, les électeurs ont considéré que l'essai n'était pas satisfaisant. Voilà. C'était tout. Merci.

**LE PRÉSIDENT** – J'entends bien, parce que quand vous mettez de l'ordre quand il y a eu le désordre, ce n'est jamais très populaire. Moi je considère qu'en politique, et c'est la faiblesse de nos élus, je le dis très clairement, c'est qu'ils sont souvent là pour plaire. Ça arrange bien l'électeur, qui finalement s'y retrouve. Je prends par exemple la dette de la France. La dette de la France, tout le monde a pratiquement accepté qu'on pouvait emprunter sans fin. Les élus sont souvent dans le court terme. Ils pensent à plaire et pour plaire aux électeurs il vaut mieux dépenser, sans s'occuper spécialement de la dette. Finalement il y a un arrangement tacite entre l'élu et l'électeur. L'élu fait ce que l'électeur a envie et l'électeur est content que l'élu fasse ce dont il a envie.

Moi je trouve que c'est une faiblesse coupable. Ici au département on a toujours eu des choses inverses. Moi je préférerais ne pas être réélu mais être conforme à mes convictions et mener la politique qu'on doit mener dans le cadre de l'intérêt général plutôt que faire une politique qui viserait à être réélu mais qui ne serait pas dans le sens de l'intérêt du département et de l'intérêt général.

Ce que je regrette vis-à-vis d'un certain nombre d'élus de toutes sensibilités politiques d'ailleurs au demeurant, même si je considère qu'en termes de redressement de comptes publics, la sensibilité que je représente a été plus vertueuse mais pas totalement vertueuse non plus puisque le déficit s'est creusé. Il faut savoir prendre ses responsabilités. Nous les prenons. Effectivement, nous sommes attentifs à la gestion des ressources humaines.

Concernant la MDA, nous sommes en train de pérenniser quatre postes. Ce n'est pas si facile que ça de recruter dans certaines missions spécifiques de la MDA. Je lisais le bulletin du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, parce que je m'instruis aussi chez les voisins. Ce qui est intéressant c'est qu'il est écrit dans le dernier, vous pourrez aller le voir, que s'agissant de la MDA, ils ont des difficultés à peu près les mêmes, ils ont des délais qu'ils n'arrivent pas à résoudre, alors qu'ils ne sont pas forcément regardants sur le nombre d'agents. Ils ont prorogé les droits pour essayer de reculer le délai. Ça peut être aussi une solution, mais exactement le même sujet se pose. Donc ce n'est pas seulement lié à des ressources humaines. Et pour le coup, là j'ai toujours dit que je mettrai les ressources humaines nécessaires, ce que nous avons essayé de faire sur ce point. Il y a effectivement une différence, c'est normal qu'elle s'exprime à certains moments mais nous resterons fidèles à nos convictions là-dessus. Moi, ce qui m'avais étonné un jour c'est que, avant de quitter une belle collectivité que je présidais avant de venir ici, on a eu un rapport de la Chambre régionale de comptes qui était un peu ému du fait que la masse salariale n'augmentait pas. Je leur ai dit « *Vous devriez plutôt nous en féliciter !* » au lieu de nous

tacler dans le rapport. Il y a même parfois une culture chez le magistrat qui peut aussi être un peu identique. Tôt ou tard de toute manière, la France le paiera. Elle le paie déjà par son incapacité. Pourquoi on ne fait pas aujourd'hui d'investissements suffisants dans les hôpitaux, parce qu'on en a pas les moyens. Et pourquoi on en a pas les moyens, parce que le premier budget de l'Etat, c'est celui de la dette. Et que si on avait pas ce budget de la dette, les comptes de la France seraient à l'équilibre et on pourrait investir dans bien des domaines où on aurait besoin d'investir, les hôpitaux particulièrement mais aussi les infrastructures de train du quotidien notamment par ce que le Président a appelé de son vœux des RER. Je salue tout cela mais avec quoi on va financer cela concrètement ? La planche à billets fonctionne à plein sauf qu'à un moment donné, cela s'effondrera, peut être dans 10 ans, 20 ans, 30 ans, mais ce n'est pas très sérieux je trouve de la part d'élus de toujours reporter sur la génération future l'ensemble de nos déficits. C'est pour cela que le budget, et Muriel JOURDA nous en présentera une synthèse tout à l'heure de ce budget, on a un niveau de dette jamais atteint mais par le bas (118 M€), on passera sans doute en dessous de 100 M€ l'année prochaine. Il vaut mieux que le bateau soit assez solide pour affronter les temps difficiles qui nous attendent et, ici au département, on a une vision, une certaine politique et on s'y tient mais elle n'est pas du tout avec des volontés de systématiquement réduire les effectifs. Bien au contraire, là où il en a besoin, on les mettra et on fait aussi attention à ce que l'attractivité de nos métiers soit renforcée. Les engagements que l'on prend là sont aussi des engagements importants. 63 % quand même de bénéficiaires supplémentaires des actions sociales du département, ce n'est pas négligeable je trouve et je pense les agents, pour certains, ne seront pas insatisfaits même si Jean de la FONTAINE disait « *il n'est pas facile de satisfaire tout le monde et son père* ». L'insatisfaction restera de ce monde.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des voix compte ? Des abstentions ? Huit abstentions. Adopté à la majorité.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

## Budget primitif 2023

---

**Mme JOURDA**, rapporteur de la 1<sup>ère</sup> commission – Ce dernier bordereau est un peu la voiture balai de notre session puisque non seulement il est la traduction chiffrée des orientations budgétaires que nous avons pu discuter il y a quelques semaines, mais il reprend également l'ensemble des bordereaux qui ont pu être votés au cours de cette session sur les différentes politiques du département.

Un budget, on le sait, c'est l'acte politique d'un mandat puisqu'il traduit la politique d'une collectivité et il traduit surtout ses priorités, peut-être à deux bémols près. D'abord, le conseil départemental a des politiques obligatoires liées à ses compétences, ce qui fait que sans surprise vous verrez que les priorités sont essentiellement en matière sociale.

Autre bémol, et je reprends peu ou prou ce que vient de nous dire M. le Président, ce n'est pas l'importance d'un budget qui fait une bonne politique et ce n'est pas le fait qu'on investisse beaucoup d'argent qui fait une bonne politique, ou alors, quand nous voyons le taux de prélèvement de la France, nous devrions avoir des services publics hors-pairs.

Or, indépendamment de la volonté des agents qui le composent, le service public en France est malheureusement dans un triste état. Donc, la bonne politique à mon sens, c'est le rapport entre l'investissement qu'on y fait, l'argent qu'on y consacre et le résultat qu'on en tire, c'est-à-dire l'efficacité puisque c'est un terme qui a été admis comme pouvant être utilisé au sein de cet hémicycle.

Sur ce budget, le projet de budget primitif 2023 atteint un volume global de 837 985 776 €, en augmentation de 4,8 %. Je précise que je ne reprendrai pas les chiffres à l'euro près dans ce que je vais vous indiquer, d'une part, parce que vous les avez tous vus dans les bordereaux que vous avez reçus et, d'autre part, parce qu'un certain nombre d'entre eux ont déjà été indiqués tout au long de cette journée. Je reprendrai les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement ainsi que les autorisations de programme et les opérations d'ordre.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 711 965 292 €, en augmentation de 4,6 % par rapport au budget primitif 2022. Ces recettes de fonctionnement procèdent de sept sources principales. La fiscalité directe tout d'abord, pour 38 690 000 €, avec la CVAE, qui est sur la sellette. Elle sera probablement supprimée demain. Le vote a lieu demain. Pour l'instant, aucun élément de la loi de finances n'étant définitif, nous avons inscrit cette recette dans le budget primitif 2023 à hauteur d'un peu plus de 36 M€. Sa suppression entraînerait, je le rappelle, un remplacement par une fraction de TVA. Pour les IFR, nous avons inscrit 1 800 000 €. Voilà pour la fiscalité directe.

Pour les dotations de l'État, 135 670 000 €, dont 107 M€ en DGF, en légère augmentation, en lien avec la croissance démographique du département.

Troisième poste de recettes de fonctionnement, la fiscalité reversée, presque 300 M€, avec une fraction de TVA en compensation du transfert de la taxe sur le foncier bâti pour 157 M€ environ. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, le fonds national de garantie individuelle des ressources et le dispositif de compensation péréquée figurent à ce poste de fiscalité reversée.

Quatrième poste de recettes de fonctionnement, la fiscalité indirecte, estimée à 155 100 000 €, en augmentation par rapport au BP 2022. L'inscription au titre des droits de mutation est proposée à 140 M€. Elle n'est pas à la hauteur de celle que nous avons pu percevoir en 2021 et probablement en 2022, mais ainsi que le Président l'a indiqué, les conditions dans lesquelles le marché immobilier va se dérouler prochainement restent incertaines et nous avons préféré faire la moyenne des cinq dernières années. Nous avons

ensuite le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité, projetée à 9 600 000 €, et le produit de la taxe d'aménagement, estimé à 5 500 000 €.

Cinquième poste de recettes, les concours financiers de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour environ 50 M€, avec 3 M€ pour deux nouveaux concours destinés à financer le surcoût des revalorisations salariales dans le secteur social.

Sixième poste de recettes, les transferts interdépartementaux et régionaux. 10 400 000 € correspondent à la péréquation des droits de mutation et la compensation de la région département pour 3 400 000 €.

Enfin, sur ces recettes dernier chapitre, ce sont diverses recettes au titre de l'action sociale, à 11 900 000 €, avec d'autres recettes estimées à presque 8 M€. Il y a dans ces recettes notamment le reversement du GIP Inovalys.

Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 649 388 578 €, en hausse de 5,8 %. Les dépenses les plus notables sont les dépenses de solidarité et d'action sociale, pour 417 M€ à peu près. Les personnes âgées, augmentation de 8,9 % par rapport au BP 2022. Pour les personnes handicapées, augmentation de 12,4 %. Pour la politique d'insertion et de l'emploi, diminution de 6,9 % pour les raisons que nous avons évoquées, c'est-à-dire moins d'allocataires notamment du RSA. La protection de l'enfance est en augmentation de 7,9 %. Les autres dépenses concernent l'habitat et d'autres dépenses sociales, notamment la PMI et le développement social.

Les dépenses de fonctionnement concernent en outre le développement des territoires, pour 36 024 448 €. La contribution au SDIS, que nous venons de voter, en fait partie et en consomment la majeure partie.

Sont également à évoquer les dépenses consacrées à l'éducation, la culture et le sport, pour un peu plus de 30 M€. Ces dépenses concernent les collèges, la politique sectorielle « *Culture et sports* », mais aussi la politique sectorielle « *Partenariats éducatifs* », qui vous ont été détaillés cet après-midi.

Quatrièmement, la politique « *Infrastructures et mobilité* » est estimée à 3 155 000 €, avec une grande partie destinée à l'entretien de la voirie.

Enfin, la politique « *Ressources et transferts* » est estimée à 161 540 685 €. Elle intègre les ressources humaines, les moyens logistiques et la gestion du patrimoine ainsi que la dette et les mouvements financiers qui s'élèvent à 4 758 000 €, en diminution de près de 15 % par rapport au BP 2022. Nous avons ensuite différents volumes d'opérations liées aux transferts interdépartementaux et régionaux et les dépenses au titre de la communication.

Cela nous donne une épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, d'un peu plus de 63 M€. Si on enlève la charge d'amortissement de la dette, nous obtenons une épargne nette qui nous permet d'autofinancer une partie de nos investissements, épargne nette de 42 576 714 €.

Nous avons fini avec le fonctionnement.

Nous passons à l'investissement, dont les recettes sont estimées à 20 335 000 €. L'ensemble des moyens de financement, c'est-à-dire l'épargne nette et les recettes d'investissement, atteignent un total d'un peu plus de 62 M€. Le produit des emprunts qui est proposé pour équilibrer la section d'investissement est arrêté à 98 965 484 €, soit un peu plus que le BP 2022 en raison de l'importance de nos investissements. Nous verrons s'il faudra mobiliser effectivement cette autorisation d'emprunt en fonction de l'exécution budgétaire et des besoins qui se feront jour en trésorerie.

Sur les dépenses d'investissement, les dépenses d'investissement direct s'élèvent à 92 440 266 €, avec 34 198 239 € en faveur de l'éducation, de la culture et des sports, 32 877 000 € pour les infrastructures et la mobilité, 18 769 0027 € pour les ressources et transferts.

Les dépenses d'investissement indirect devraient représenter 69 436 932 €, dont 45 409 000 € en faveur du développement des territoires, 13 071 774 € au titre des

solidarités et de l'action sociale, 8 406 546 € en faveur de l'éducation, de la culture et des sports, 1 607 612 € pour les infrastructures et la mobilité et 933 000 € pour les ressources et transferts.

Voilà quel est notre budget en investissement et en fonctionnement. Il vous est également proposé de voter des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires pour 157 701 777 €, et des autorisations d'engagement nouvelles pour 6 100 000 €. Vous avez le détail en annexe du document budgétaire.

Enfin, les opérations d'ordre pour 2023 représentent 236 755 114 €, dont 80 M€ au titre de la dotation aux amortissements.

Voilà synthétisé le bordereau que vous avez pu lire. En conclusion, le président nous propose :

- de voter le budget primitif 2023, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme et en autorisations d'engagement, tel qu'il résulte d'une part, des propositions du projet de budget, d'autre part, des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion ;
- de voter ce budget en application de l'article L. 3312-3 du CGCT au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement et d'y intégrer les écritures d'ordre qui figurent dans le document budgétaire ;
- de reconduire la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics ;
- de reconduire la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement.

**LE PRÉSIDENT** – Merci pour tous ces chiffres. Voilà qui est bien synthétisé. Est-ce qu'il y a des interventions ? M. GLAZ.

**M. GLAZ** – Au terme de cette journée de session riche en interventions, je m'efforcerai d'être aussi clair et complet que possible. Je ne m'étendrai pas sur le contexte national et international tourmenté dans lequel ce budget a été préparé et dans lequel il va être mis en exécution. Avec une inflation qui avoisinerait les 6 % et une croissance économique sûrement inférieure à 1 %, notre pays avance vers 2023 le ventre noué. Les projections économiques les plus récentes ne font qu'accentuer l'inanité des prévisions de la nouvelle loi de finances qui est en passe d'être adoptée, comme l'a dit la sénatrice JOURDA à l'instant. Tout cela va toucher le budget du département du Morbihan en recettes comme en dépenses, dans une proportion impossible à mesurer.

En termes de recettes de fonctionnement, vous prévoyez un montant de 711 M€, en hausse de 4,6 %, 32 M€ de plus qu'au budget primitif 2022. On peut noter une progression sensible de 8 M€ du concours financier de la CNSA, qui va entre autres choses permettre de couvrir une partie du soutien apporté aux SAAD, mais l'essentiel des recettes viendra à nouveau, et cela a été rappelé, de la fiscalité indirecte, 155 M€, et reversée, 299 M€, l'ensemble représentant près des deux tiers de la totalité des recettes du département. La prévision d'encaissement des DMTO progresse ainsi de 10 M€ par rapport à l'année dernière. Je n'en dirai pas plus sur les DMTO cette fois-ci.

La fiscalité directe est fixée quant à elle à 38 M€, soit simplement 5,4 % de recettes. Le fait d'intégrer ce niveau de fiscalité directe est légitime du point de vue de la rigueur comptable, mais artificiel du point de vue politique puisque sa principale composante, à savoir la CVAE, qui est estimée à 36 M€, est appelée à disparaître courant 2023, 2024. Et si on retire cet impôt de production du calcul de la fiscalité directe, il ne reste plus que 0,25 % des recettes de fonctionnement du département, c'est-à-dire plus grand-chose. Nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises et encore il y a deux semaines lors des débats d'orientations budgétaires, c'est le coup de grâce porté à l'autonomie fiscale et financière des départements, désormais totalement dans la main de l'État.

Tout cela s'opère avec une forme de mépris gouvernemental pour les capacités des élus locaux. Je le dis d'autant plus vigoureusement que vous comptez dans vos rangs chers collègues de la majorité plusieurs élus qui soutiennent cette politique du gouvernement,

dont le silence sur ces sujets m'échappe. Il vaut sans doute approbation. Mépris des élus locaux donc et, ce qui est plus grave, cela se fait dans l'indifférence générale de nos concitoyens, pourtant largement favorables au principe de décentralisation et sensibles au principe de subsidiarité.

Tout cela a de quoi inquiéter les républicains au sens large que nous sommes tous, qui voient notre collectivité se déconnecter davantage de nos concitoyens.

Du côté des dépenses de fonctionnement, ce sont 648 M€ qui sont crédités, en hausse de 5,8 %, 35 M€ de plus qu'au budget primitif 2022. Les dépenses augmentent déjà puisque la réalité économique et sociale s'impose à nous. La prise en compte des effets de l'inflation commence à apparaître, par exemple au niveau du patrimoine mobilier on voit le crédit de la gestion de la flotte des 520 véhicules du département augmenter. C'est les frais de carburant, l'achat de pièces mécaniques qui passent de 2,3 à 2,9 M€, en hausse de 24 %, alors que dans le même temps, et ça a été rappelé, le département accentue l'acquisition de véhicules électriques. Donc malgré la transition en cours, le coût du carburant est prévu en forte hausse.

Des dépenses qui augmentent aussi du fait des décisions de l'État de revaloriser les salaires de certains travailleurs. On a longuement évoqué le gel du point d'indice, le Ségur de la santé, qui ont déjà été intégrés au cours de l'exercice actuel par décision modificative et qui impactent en année pleine cette fois-ci la charge de la masse salariale. Les évolutions des dépenses de solidarité et d'action sociale, qui ont déjà largement été évoquées, je ne vais pas détailler, permettront on l'espère de mieux coller à la réalité du terrain et aux besoins de nos concitoyens.

On peut tout de même regretter que pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive les crédits de l'insertion soient revus à la baisse. On se souvient qu'au cours de l'exercice actuel, par décision modificative, on avait déjà transféré une partie de l'argent de l'insertion vers les politiques pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Vous justifiez ce choix par la baisse du nombre d'allocataires. On ne saurait que trop vous rappeler que beaucoup d'acteurs de terrain une fois encore observent un grand nombre de personnes en grande difficulté, ne faisant pas valoir leurs droits. Vous avez évoqué ce matin le non-recours au droit. Il y a donc des actions importantes à mener à ce niveau-là. On s'étonne de la même manière de voir l'enveloppe dédiée au FSL s'amoinrir.

La dynamique des recettes permet de maintenir les investissements à hauteur de 189 M€, ce qui, hors gestion de la dette, se répartit de la façon suivante. 57 % des dépenses d'investissement seront directement assumées par le département, à hauteur de 92 M€, avec toujours ce choix du Morbihan : proportionnellement moins investir directement que les départements de la même strate. Le reste de la somme, 69 M€, pour les dépenses d'investissement indirect.

Pour couvrir des besoins en augmentation, une autorisation d'emprunt de 98 M€ est proposée. C'est le jeu du budget primitif. Ce n'est pas un reproche, c'est juste un constat. Évidemment on ne peut pas tenir compte d'un éventuel excédent budgétaire de l'exercice en cours. Or on sait que grâce au maintien à un haut niveau des DMTO, 2022 s'annonce comme une nouvelle année excédentaire.

Comme c'est le cas depuis trois ans, vous avez laissé entendre que le non-recours à l'emprunt était envisagé à nouveau en 2023. Vous avez ouvertement laissé entendre que la dette départementale pourrait ainsi passer sous la barre des 100 M€ à l'issue de l'année ce qui laisse évidemment de notre point de vue, compte tenu des différentes remarques qu'on a pu formuler, des marges de manœuvre considérables et inemployées pour mener des politiques plus actives.

Compte tenu de l'ensemble de nos réserves et des divergences qui ont pu être exprimées au cours de cette journée, que ce soit sur le logement, sur l'insertion, sur les mobilités, nous ne pouvons malheureusement joindre nos voix aux vôtres sur le vote du budget primitif 2023. Nous nous abstenons. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Le suspense est donc tombé. On espérait jusqu'au bout que vous puissiez peut-être le voter. Laissez-moi quand même vous donner quelques éléments qui



peut-être pourraient vous convaincre, mais j'en doute. Néanmoins, merci d'abord pour votre intervention. Il y a quand même des points où on va se rejoindre.

Comme vous, je déplore l'absence d'autonomie complète de nos collectivités sur l'aspect fiscal des choses. Nous avons assisté depuis six ans tout particulièrement à un recentrage complet de la fiscalité des collectivités territoriales. C'est une réalité. Jamais, jamais le pays n'a été aussi jacobin qu'aujourd'hui. C'est une réalité, à tout le moins d'un point de vue fiscal et bien sûr sur d'autres éléments.

J'avoue quand même que quand on laisse des collectivités à la manœuvre de la fiscalité, parfois ça ne donne pas toujours un bon exemple. La ville de Paris en est un bon exemple, avec plus de 50 % d'augmentation. Il vaudrait mieux pour certains que ce soit pratiquement l'État qui leur donne les financements. Ça éviterait que ça augmente trop.

La région réclame à cors et à cris plus d'autonomie fiscale. Je sais ce que ça veut dire dans la bouche du président de la région. Ça veut dire plus d'impôts. Donc au final parfois il faut un peu cadenasser les choses, même si là je suis tout à fait d'accord avec vous qu'il faut laisser de l'autonomie aux élus et l'absence complète d'autonomie fiscale notamment, mais à bien d'autres égards, on voit bien sur beaucoup de politiques qu'on a évoqué ce matin, il y en a quand même pas mal, si on ne prend rien que l'aide alimentaire ou autre, il y a plein de choses qu'on serait sans doute mieux capable de faire au niveau local qu'en centralisant ou à Paris. On a à Paris des gens qui ne savent pas que la France existe au-delà du boulevard périphérique. Mais la vraie France elle est là et elle souffre aussi de ce manque de liberté quelque part que nous avons dans nos territoires.

Vous avez pointé plusieurs éléments. Sur l'insertion, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler, mais on a quand même 2 500 allocataires de moins. Donc les crédits de l'insertion diminuent et ce n'est pas totalement illogique. Au contraire, c'est plutôt bien. Ça veut dire qu'il y a plus de gens qui sont insérés, même si, là je vous rejoins, ce n'est pas parce qu'il y a plus de gens insérés qu'il n'y a pas des gens en difficulté. Ceux qui le sont le sont peut-être des fois durablement. Donc il convient de les accompagner et c'est ce que nous faisons un peu au quotidien.

Quant à l'investissement, on a fait le choix un peu historique... traditionnellement, ce n'est plus tout à fait aussi vrai, mais on disait toujours le un pour un, c'est-à-dire pour un euro investi par le département, il y a un euro de subvention. Si vous allez dans les communes du département du Morbihan et que vous vous baladez partout ailleurs en France, vous pourrez être surpris, d'ailleurs souvent il y a les préfets qui arrivent le sont, par le niveau d'équipement des communes morbihannaises. Je crois que c'est tant mieux pour les habitants du territoire.

Mais pourquoi est-ce qu'elles sont équipées comme ça ? Parce que nous faisons le choix de les aider lourdement et fortement. Donc, oui c'est un choix politique. On investit ce qu'on a à investir dans nos propres politiques, mais on ne prend pas entre guillemets tout l'argent à nous. Parce qu'effectivement, si on ne reversait rien aux communes, on aurait plein de sous pour faire tout un tas de choses qui peut-être ne serviraient pas à grand-chose, sauf à se créer de la dépense publique et de fonctionnement derrière.

Investissons ce qu'on a besoin d'investir sur les collèges, sur la mobilité et dans d'autres domaines, mais continuons à aider les communes pour porter les besoins qui sont les leurs. C'est un vrai outil de redistribution et de justice quelque part parce que la majeure partie des recettes sont quand même dans la partie littorale. On a vraiment des redistributions dans l'arrière-pays ou dans le Morbihan intérieur et je trouve que c'est une très bonne chose, ce qui permet à toutes les communes de pouvoir mener un certain nombre de projets. Donc oui, on assume que les subventions indirectes soient à un niveau élevé dans ce département.

Sur l'action sociale, on est quand même à + 5,4 %. J'avais dit que ce serait le mandat de la solidarité et de l'action sociale. On est à + 5,4 %, en dépit du fait que sur l'insertion ça diminue. Donc ça veut dire que sur le reste ça augmente plus que ça. Ça veut dire qu'on met les crédits là où on en a besoin. Je le rappelle, 1 Md€ d'investissement prévus au PPI. C'est énorme également et ça se traduit de manière directe. On a mis 150 M€ sur les collèges pour le mandat. Sur cet exercice, rien que sur les collèges, c'est 27 M€

d'investissements qui sont inscrits. Ce sont des sommes absolument considérables que nous mettons et on peut s'en réjouir. Et bien sûr, l'aide aux communes, j'en ai parlé, qui est vraiment toujours aussi importante et qui augmente je crois de 13 % au bout de cet exercice. Voilà pourquoi la majorité votera ce budget, même si j'ai noté votre abstention.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Donc on va passer au vote. Qui vote contre ce budget ? Qui s'abstient ? Donc huit abstentions. À la majorité, le budget est adopté et je vous en remercie.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

---

## Question orale relative à l'île Berder

---

**LE PRÉSIDENT** – Nous allons maintenant passer à la question orale que j'ai accepté que nous entendions quand bien même elle est arrivée après le délai. J'ai dit : « *C'est l'intention qui comptait de l'envoyer dans les délais* ». On va prendre la question orale relative au groupe de gauche et écologiste. Mme MÉTAYER.

**Mme MÉTAYER** – M. le président, chers collègues, l'île Berder est un joyau du golfe du Morbihan et nous le savons toutes et tous ici. Des milliers de personnes de notre département et bien au-delà ont eu le bonheur un jour d'être touchés par la magie des lieux.

Récemment, la cour administrative d'appel de Nantes a confirmé l'annulation partielle du plan local d'urbanisme de la commune de Larmor-Baden. Cette décision confirme celle du tribunal administratif de Rennes 2 juillet 2021, qui demande que cette île soit considérée comme espace remarquable. Le jugement induit que la réalisation d'un hôtel quatre étoiles apparaît contraire à la préservation des espaces naturels de l'île. Ce que nous disent les juges, c'est que Berder est un précieux joyau à préserver.

Bien entendu, il ne s'agit pas de mettre Berder sous cloche. Fort de son environnement maritime, de ses richesses naturelles et de son patrimoine bâti et culturel, l'île a un potentiel très fort à développer. Nous avons ensemble un défi à relever : préserver le paysage et la biodiversité tout en développant des activités humaines adaptées à ce territoire sensible.

Il est grand temps de remettre Berder dans le circuit économique local. Nous avons une nouvelle page à écrire pour l'île et son rayonnement, un avenir à inventer collectivement. Favoriser la mixité sociale et générationnelle dont notre société a tant besoin aujourd'hui tout en développant une économie du tourisme. Il y a énormément de possibilités. Faire de Berder un lieu d'accueil et d'événements festifs, de vacances familiales, une école de voile traditionnelle, un lieu de formation à la rénovation, un lieu de pédagogie de l'environnement. Les possibles sont très nombreux tant la richesse du patrimoine naturel et culturel est grande.

C'est absolument aux acteurs locaux d'en décider collectivement, élus, et je me tourne vers M. le maire, propriétaires, habitants, acteurs économiques, associations. Que voulons-nous transmettre aux générations futures ? C'est une question cruciale et l'avenir de Berder est liée à cette question.

Il y a bien sûr la problématique financière. Elle doit être regardée précisément, de très près et ne pas être balayée rapidement. À première vue, si on se réfère au prix d'un hôtel quatre étoiles, on pourrait dire que la rénovation des bâtiments coûte très cher : 40 M€, l'équivalent pour notre collectivité de deux collèges. Mais en l'absence d'études financières approfondies, qui tiennent compte d'un projet défini, il ne peut être question de chiffres définitifs qui invalideraient dès à présent toute capacité d'action publique.

Nous sommes d'accord, le département ne peut être le seul à porter la charge financière de nouveaux projets pour l'île mais, nous le savons, dans le cadre d'un projet économique durable et solidaire, le département ne sera jamais seul à mettre la main au porte-monnaie puisque côté Europe, État et région il y a de l'argent quand il s'agit de projets de développement avec préservation de la biodiversité, car l'urgence environnementale est bel et bien là.

Pour être pragmatiques et en suivant un principe de sobriété financière, dont on a beaucoup parlé aujourd'hui, on peut dire qu'il y a des milliers de choses à faire avec une préservation simple et adaptée des bâtiments. De plus, les travaux et les coûts peuvent être échelonnés dans le temps. Le projet de rayonnement de Berder et l'ardoise associée sont à écrire collectivement.

Le conseil départemental du Morbihan, M. le président, est légitime pour inviter à se mettre autour de la table M. GIBOIRE, M. le maire de Larmor-Baden et le conseil municipal, GMVA, la région Bretagne, le conservatoire du littoral, le parc naturel régional du golfe du

Morbihan ainsi que les associations concernées, afin d'envisager ensemble un avenir pour Berder.

M. le président, vous avez toutes les qualités pour jouer un rôle de médiateur et sortir de l'impasse actuelle que nous déplorons tous largement. M. le président, que pensez-vous de cette initiative d'inviter à cette table ronde les acteurs nommés et peut-être d'autres encore afin d'envisager ensemble un avenir pour Berder ? Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT** – Merci. Je rappelle juste que dans notre règlement, une question orale est une question. Il y a une réponse du président et ce n'est pas un débat. Donc je vais répondre et ensuite on lèvera la séance. Je vais donner plusieurs éléments de réponse.

D'abord, vous dites que l'Europe, l'État et la région ont de l'argent. L'État n'a plus un rond. La région, ce n'est pas beaucoup mieux. Et l'Europe, l'argent est plutôt dans les bureaux en ce moment, en rigolant. Donc, si vous voulez, j'ai l'impression qu'on va être un peu les seuls et puis il faut se le dire, on est quand même les seuls à avoir les moyens si on voulait agir. Je doute que... vous savez, c'est un peu comme en vélo quand vous prenez un relais et que vous vous retournez, il n'y a plus grand monde derrière. Là, ce serait à peu près la même chose.

Sur ce sujet-là, toute intervention supposerait d'abord que l'île soit à vendre. Or, il y a un propriétaire privé aujourd'hui. Cet homme a acheté tout à fait légalement. Il a d'ailleurs annoncé à l'issue du premier jugement qu'il ne mettrait pas en œuvre le projet, en tout cas tel qu'il avait été imaginé. La décision lui appartient, je ne sais pas quelle décision il prendra, mais je pense que toutes les agitations qu'on voit ne sont pas de nature à avoir un débat serein.

Quand on voit « *A nous Berder, à nous Berder, à nous Berder* », je crois juste que c'est exactement l'inverse de ce qu'il faudrait faire si on voulait mettre les acteurs autour de la table.

Moi je suis assez respectueux des principes de fonctionnement de notre République, assez respectueux du droit de la propriété. Il ne me semble pas aujourd'hui que M. GIBOIRE interdise l'accès à son île. D'ailleurs, au demeurant, il laisse l'accès à des endroits qui ne sont pas prévus par la servitude piétonne le long du littoral. Donc tant mieux pour ceux qui y vont, mais dans l'absolu, il n'est pas tenu du tout de le faire. Je trouve qu'il y aurait un peu plus de respect, ça ne serait pas plus mal dans ce dossier.

La réalité, c'est que ceux qui ont mis l'affaire dans l'impasse ne savent plus comment faire marche arrière. Donc le maître d'ouvrage a acté lui-même qu'il ne fera pas l'extension qui était prévue. Est-ce qu'il fera des bâtiments ? Je ne sais pas.

Pour autant, vous parlez à juste titre de sujets de protection de l'environnement. Vous êtes allés sur place. Moi j'y suis aussi allé. J'ai d'ailleurs demandé à rencontrer le propriétaire parce que je ne le connaissais pas, pour qu'il m'explique un peu sa vision des choses. Je suis allé sur place et je me dis que si jamais ça devait être un parc départemental, ce qui est un peu la thèse soutenue, je parle sous le contrôle de M. le maire de Larmor-Baden, ce n'est pas une commune très grande en termes de superficie, où garerions-nous toutes ces personnes qui viendraient ? Comment iraient-elles à Berder ? Quelles seraient les conséquences de la surfréquentation sur la biodiversité et le site existant ?

Il y avait un certain équilibre qui existait depuis assez longtemps, qui aurait perduré avec la remise en valeur des bâtiments. Aujourd'hui, il y a une certaine impasse. Le propriétaire détient une partie des clés, puisque c'est à lui qu'il appartient de savoir ce qu'il veut potentiellement faire dans une île qui est dans une commune qui n'est pas dans le parc naturel régional. Donc, le parc naturel régional ne peut pas, au sens juridique du terme, être un acteur de ce dossier puisqu'il n'est pas sur son territoire.

J'entends bien qu'ici on peut discuter avec tout le monde, mais il me semble que les conditions ne sont pas du tout réunies. Surtout, on peut continuer à faire tout un tas de procès au propriétaire, mais quand vous connaissez le lieu de la pêcherie, quand vous savez que les deux tiers de la propriété sont une propriété privée et que, depuis des temps immémoriaux quasiment, le bâtiment avait été étendu même du temps des colonies de sœurs de la Charité de Saint-Louis, c'était déjà utilisé de cette nature. Il est surprenant

qu'on en fasse aujourd'hui le procès à un seul homme alors que les choses sont là depuis peut-être plus d'un siècle.

Donc je trouve qu'il y a un acharnement qui n'est pas de nature à trouver une médiation. Il est de bon ton dans les campagnes électorales de chaque élu de gauche ou d'extrême gauche de venir se faire prendre en photo devant Berder. Je remarque d'ailleurs que le président de la région est plus modéré sur ce sujet-là et je salue sa modération. Pour en avoir aussi discuté avec la vice-présidente de la région, Mme GALLO a dit d'ailleurs ne pas soutenir du tout le point de vue de son collègue dans la majorité régionale M. UZENAT. Il faudrait aussi que la majorité régionale s'accorde sur ce sujet mais il ne me semble pas que la région ait prévu d'investir quoi que ce soit et ça a été redit très clairement par la voix de sa vice-présidente l'autre jour lorsque la question a été posée.

Donc nous verrons bien en temps utile quelles sont les avancées de ce dossier et si des personnes modérées doivent se mettre autour de la table. Il y en a qui n'ont pas montré leur modération et qui à mon sens ne peuvent pas être dans un tour de table de manière raisonnable, mais en l'état actuel moi je n'ai absolument pas prévu de réunir les acteurs. Je n'ai pas forcément la légitimité juridique pour pouvoir le faire. On n'est pas dans un espace naturel sensible en droit de préemption du département. On n'est pas dans une commune du parc naturel régional. Que M. le maire prenne des initiatives, c'est son droit sur son territoire communal. Que le propriétaire prenne des initiatives, c'est son droit. Que l'État le fasse, OK. Moi en l'état actuel, le département n'a pas de compétence particulière qui lui permettrait de mettre tout le monde autour de la table dans ce dossier-là.

C'est navrant, parce qu'il ne faut pas non plus inverser les rôles. Ceux qui aujourd'hui feignent de se lamenter que les bâtiments tombent en sont pour partie grandement responsables. Voilà ce que j'avais à répondre sur ce dossier. Nul doute qu'au fil du temps on continuera de faire l'actualité de ce sujet puisque, moi qui siège depuis 2011, c'est un sujet fréquent et un invité régulier de nos assemblées.

## Clôture de la réunion

---

**LE PRÉSIDENT** – Je vais vous souhaiter à toutes une bonne soirée. Nous avons à 18 heures, dans une demi-heure, la Sainte-Barbe départementale. Vous y êtes cordialement invités.

Le 3 janvier prochain, il y aura les vœux aux personnels. Le 6 janvier à 18 heures, il y aura les vœux institutionnels. Vous aurez même le choix puisqu'il y a deux vœux pour le même prix puisque le président de région a choisi de faire des vœux en département et il a choisi le même jour et la même heure que le département et le préfet pour faire les siens. Donc vous avez le choix entre le préfet et le président de département d'un côté et le président de région de l'autre côté. Voilà. Il eut été inspiré de regarder ce qui se passait dans le département. Merci et bonnes fêtes de Noël à tous, et bonne année.

*(La séance est levée à 17 heures 30.)*

# CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 16 décembre 2022

## Table analytique des rapports présentés par le président

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Pages
<b>1<sup>ère</sup> Commission : Finances et ressources humaines</b>				
1	21293	Direction des finances et des achats	Budget primitif 2023	91
2	21294		Dettes départementales et autres mouvements financiers	79
3	21295		Moyens logistiques et gestion du patrimoine	80
4	21296	Direction générale des finances et des moyens	Contribution financière au service départemental d'incendie et de secours et aides en faveur des centres d'incendie et de secours	82
5	21216	Direction des ressources humaines	Politique en matière de ressources humaines	84
<b>2<sup>ème</sup> Commission : Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées</b>				
6	21191	Direction de l'autonomie	Politique départementale en faveur des personnes handicapées	26
7	21190		Politique départementale en faveur des personnes âgées	28
8	21343		Objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et des services soumis à des tarifs fixés par le président du conseil départemental	25
9	21348		Schéma départemental de l'autonomie 2023-2028	18
<b>3<sup>ème</sup> Commission : Insertion, famille, enfance et action sociale</b>				
10	21180	Direction du développement social et de l'insertion	Politique départementale en faveur de l'insertion et de l'emploi	29
11	21171		Politique départementale en faveur du développement social	35
12	21292	Direction de l'enfance et de la famille	Politique de protection maternelle et infantile	37
13	21221		Politique de protection de l'enfance	39

<b>4<sup>ème</sup> Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme</b>				
14	21159	Direction des routes et de l'aménagement	Aménagement foncier	43
15	21145	Direction du développement social et de l'insertion	Politique départementale de l'habitat et du logement	44
16	21215	Direction de l'action territoriale et de la culture	Accompagnement du développement territorial	46
17	21218		Développement touristique	48
18	21169	Direction des services numériques	Déploiement du très haut débit	50
<b>5<sup>ème</sup> Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau</b>				
19	21157	Direction des routes et de l'aménagement	Eau	54
20	21158		Espaces naturels et activités de nature	55
<b>6<sup>ème</sup> Commission : Éducation, culture, sport et vie associative</b>				
21	21199	Direction des bâtiments	Travaux dans les collèges	62
22	21299	Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse	Politique en faveur des collèges	64
23	21301		Partenariats éducatifs	67
24	21424		Plan quinquennal d'équipements numériques des collèges	58
25	21300		Politique en faveur du sport	68
26	21208	Direction de l'action territoriale et de la culture	Politique en faveur de la culture et du patrimoine	69
<b>7<sup>ème</sup> Commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports</b>				
27	21154	Direction des routes et de l'aménagement	Infrastructures routières	73
28	21156		Mobilité	77
29	21155		Infrastructures portuaires	78
<b>Question orale</b>				
Question orale relative à l'île Berder				97



**INDEX NOMINATIF**  
**Indication des pages au procès-verbal des délibérations**

M. David LAPPARTIENT	2-8, 11, 13-16, 18, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32-33, 36, 38, 40, 41-42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 56-57, 60-61, 62-63, 65-66, 67, 68, 71-72, 75-76, 77, 78, 79, 81, 82-83, 86-90, 93-96, 97, 98-99, 100
M. Mohamed AZGAG	80-81
Mme Françoise BALLESTER	67
Mme Karine BELLEC	2, 18, 21-22, 23, 26
M. Denis BERTHOLOM	82, 84-85
M. Alain CARIS	60, 62-63, 65-66
Mme Myrienne COCHÉ	19-21, 23-24
M. Gilles DUFEIGNEUX	52-53, 79
Mme Gaëlle FAVENNEC	29-30, 33, 35-36
M. Damien GIRARD	8-11, 16-17, 56, 88-89
M. Mathieu GLAZ	86, 93-94
Mme Dominique GUÉGAN	/
M. Pierre GUÉGAN	43, 48
Mme Rozenn GUEGAN	/
M. Alain GUIHARD	54,
M. Stéphane HAMON	/
Mme Marie-Hélène HERRY	62
M. Nicolas JAGOUDET	44
M. Michel JALU	/
Mme Marie-Odile JARLIGANT	19, 24, 25
Mme Anne JEHANNO	78
Mme Muriel JOURDA	91-93
Mme Marie LE BOTERFF	26-27
Mme Marie-José LE BRETON	68
Mme Sophie LEBRETON	/
M. Boris LEMAIRE	48-49, 76,
Mme Dominique LE MEUR	/
M. Gwenn LE NAY	82
M. Dominique LE NINIVEN	37-38, 39-40, 49
Mme Marie-Christine LE QUER	/
M. Ronan LOAS	11-13, 69-71, 78
M. Stéphane LOHÉZIC	55-56
Mme Rozenn METAYER	44-45, 97-98
Mme Christine PENHOUËT	58-60, 61, 64-65
Mme Soizic PERRAULT	46
M. Gérard PIERRE	73-75
M. Thierry POULAIN	77
Mme Catherine QUÉRIC	30-31, 38, 40-41
M. Benoît QUERO	50-52
Mme Hania RENAUDIE	/
M. Fabrice ROBELET	18-19, 23, 28
Mme Marianne ROUSSET	/